



Faculté des Lettres, Arts et
Sciences Humaines
(FLASH)

Université d'Abomey-Calavi
(UAC)



Chaire Unesco Science,
Technologie et
Environnement (CUSTE)

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire "Espaces, Cultures et Développement" (EDP)

Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

FILIERE : Sociologie - Anthropologie

Option : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

N° d'enregistrement/ /EDP/GEN

**FONDEMENTS ET MODES DE GESTION DES CONFLITS
D'USAGE AUTOUR DES AIRES DE TRANSHUMANCE
DANS LES COMMUNES DE BANTE ET DE SAVALOU**

Présenté par :

Idrissou BIO SANNOU

Sous la direction de

Benoît N'BESSA

Professeur Titulaire

DGAT/FLASH/UAC

Albert TINGBE-AZALOU

Maître de Conférences

DS-A/FLASH/UAC

Soutenu, le 19 mai 2014 devant le jury composé de :

Président : Benoît N'BESSA Professeur Titulaire à l'UAC

Rapporteur : Albert TINGBE-AZALOU Maître de Conférences à l'UAC

Examineur : Roch HOUNGNIHIN Maître-Assistant à l'UAC

Mention : Très bien

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Dédicace..... | 4 |
| Remerciements..... | 5 |
| Résumé..... | 6 |
| Abstract..... | 7 |
| Introduction..... | 8 |
| CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES CONFLITS AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE | 11 |
| I. Problématique..... | 11 |
| II. Etat de la question | 18 |
| III Contexte socio-spatial et caractéristiques de la transhumance au Bénin. | 23 |
| CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE ET DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE | 26 |
| I. Présentation du cadre de la recherche..... | 27 |
| II. Présentation de la démarche méthodologique | 34 |
| CHAPITRE III : FONDEMENTS, GESTION DES CONFLITS D’USAGE AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE, VULGARISATION ET APPLICATION DES TEXTES DE LOI.... | 46 |
| I Fondements des conflits | 46 |
| II Gestion des conflits d’usage autour des aires de pâturage | 55 |
| III Vulgarisation et application des textes de loi régissant la transhumance | 62 |
| CHAPITRE IV : ANALYSE DES FONDEMENTS, DE LA GESTION ET DES MESURES POUR UNE REDUCTION DES CONFLITS D’USAGE AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE. | 68 |
| I. Analyse des fondements des conflits autour des aires de pâturage | 68 |
| II Analyse de la gestion des conflits d’usage autour des aires de pâturage | 75 |
| III Analyse des mesures pour une réduction des conflits | 79 |
| Conclusion, perspectives et suggestions | 81 |
| Références bibliographiques..... | 84 |
| Annexes..... | 90 |

Sigles et abréviations

| | |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANCB | : Association Nationale des Communes du Bénin |
| ANOPER | : Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants |
| CARDER | : Centre d'Action Régional pour le Développement Rural |
| CAT | : Comité d'Arrondissement de la Transhumance |
| CCCGT | : Cadre Communal de Concertation pour la Gestion de la Transhumance |
| CCT | : Comité Communal de la Transhumance |
| CDCGT | : Cadre Départemental de Concertation pour la Gestion de la Transhumance |
| CEBV | : Communauté Economique du Bétail et de la Viande |
| CEDEAO | : Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CNCGT | : Cadre National de Concertation pour la Gestion de la Transhumance |
| C/SPDEL | : Chef Service Population et Développement Economique Local |
| DEC | : Direction des Examens et Concours |
| DGAI | : Direction Générale des Affaires Intérieures |
| DGGN | : Direction Générale de la Gendarmerie Nationale |
| FAO | : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FUPRO | : Fédération des Unions de Producteurs |
| HCGC | : Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée |
| MAEIA | : Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Africaine |
| MAEP | : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche |
| MDP3C | : Cartographie et Modélisation de la Dynamique des parcours naturels et gestion de la transhumance dans un Contexte de Changements Climatiques au Bénin. |
| MEF | : Ministère de l'Economie et des Finances |
| MJLDH | : Ministère de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme |
| MISP | : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| RDR | : Responsable pour le Développement Rural |
| SDAC | : Schémas Directeur d'Aménagement Communal |
| SNV | : Organisation Néerlandaise de Développement |

Dédicace

A mes géniteurs et à tous ceux qui œuvrent pour la gestion pacifique et durable de la transhumance.

Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce à l'appui financier du programme Fonds Compétitifs de Recherche (PFCR 2) dans le cadre du projet MDP3C. Il l'a été aussi grâce au concours de certaines personnes à qui nous devons une grande reconnaissance. Il s'agit de :

- ❖ Monsieur Benoît NBESSA, Professeur Titulaire, Coordonnateur du projet MDP3, notre directeur de mémoire à qui nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements les plus sincères pour avoir accepté de diriger en dépit de ses multiples occupations ce travail ;
- ❖ Docteur Albert TINGBE-AZALOU, Maître de Conférences, Chef de filière Sociologie-Antropologie à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire à qui nous témoignons notre reconnaissance et exprimons nos sincères remerciements pour l'encadrement reçu durant notre formation et pour avoir accepté de codiriger ce travail ;
- ❖ Dr Abou-Bakari IMOROU, Maître-Assistant au Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A) de l'Université d'Abomey-Calavi qui a accepté de superviser ce travail et œuvré pour sa finalisation malgré ses multiples occupations ;
- ❖ tous les Enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP)/ FLASH et en particulier ceux de la filière Sociologie-Anthropologie option Sociologie du Développement et tous les enseignants du projet MDP3C ;
- ❖ Dr Omer THOMAS, Maître-Assistant au Département de Géographie et de l'Aménagement du Territoire (DGAT), Directeur du Laboratoire de Cartographie (LaCarto) pour son soutien à la formation des jeunes ;
- ❖ Dr Ismaïla TOKO IMOROU, Maître-Assistant au Département de Géographie et de l'Aménagement du Territoire (DGAT) pour son engagement personnel et financier dans la formation de jeunes chercheurs ;
- ❖ Dr Ibrahim IMOROU TOKO Maître-Assistant à la FSA / UP pour son implication dans la finalisation de ce mémoire ; Dr Osséni AROUNA, Dr Mama DJAOUGA, Drs Soufouyane ZAKARI, Saliou RACHIDI, Paolo LESSE, Ayouba SAYO pour les conseils et soutiens. Mrs BIO SANNOU Pierre, BOUKARI Saliou, tous les oncles, tantes, frères, sœurs et amis pour les conseils et soutiens ;
- ❖ mesdames Bernadette SABI LOLO ILOU et Maroufath BAKARI pour leur soutien constant ;
- ❖ monsieur Erick SOGBOSSI pour son implication personnelle et à tous les membres du Laboratoire de Cartographie (La Carto) ;
- ❖ la famille KASSIFA et tous les habitants des villages du secteur d'étude des Communes de Bantè et Savalou ;
- ❖ tous ceux qui nous ont apporté leur soutien dans la réalisation de ce travail.

Résumé

La présente étude pose le problème de gestion des conflits d'usage autour des aires de transhumance dans les Communes de Bantè et de Savalou (Moyen-Bénin). Elle a pour objectif général d'étudier les fondements et les modes de règlement des conflits d'usage autour des aires de transhumance dans ces deux Communes. La démarche méthodologique adoptée est basée sur l'approche systémique consistant à comprendre les logiques internes qui sous-tendent les pratiques des acteurs en présence d'une part et d'autre part, les interactions qui existent entre les différentes composantes du système de gestion de l'espace agropastoral et partant les différents modes de règlement des conflits. Les techniques telles que les entretiens, les observations, les focus group, les enquêtes par questionnaire ont été utilisées pour la collecte des données. Le tableur Excel et Word ont été utilisés après le dépouillement manuel pour la saisie et la réalisation des graphiques. De même, le logiciel SPSS 17.0 a été utilisé pour les tests de rang de Kendall ; le logiciel PCORD 5.0 pour les analyses en composantes principales. A l'issue de cette collecte, les fondements directs et indirects sont les causes directes et indirectes du déclenchement des conflits d'usage. La compétition entre éleveurs et agriculteurs dans la gestion de l'espace agropastoral est en général à la base des conflits enregistrés. Les textes de loi régissant la transhumance sont faiblement vulgarisés et appliqués dans les Communes de Bantè et de Savalou.

Mots clés : Transhumance, mode de gestion, fondement, conflit d'usage, Moyen-Bénin.

Abstract

The present study approaches conflicts management of use around transhumance surfaces in the district of Bantè and Savalou (Middle Benin). The general objective of this study is to determine the various types and modes of conflicts management of use around transhumance surfaces in these two Communes. Indeed, the adopted methodological step is based on the systemic approach to include/understand internal logics which underlie the practices of the various actors on the one hand and on the other hand, the interactions between the various components of agropastoral space management system and leaving the various modes payment of the conflicts. Techniques such as interviews, observations, focus groups, questionnaire surveys were used for data collection. The Excel spreadsheet and Word were used after manual counting for the seizure and execution graphs. Similarly, the SPSS 17.0 software was used for testing the status of Kendall; PCORD the 5.0 software for the principal components analysis. At the end of this collection, the direct and indirect foundations are the direct and indirect causes of the outbreak of conflicts of use. The competition between stockbreeders and farmers in agropastoral space management is the reason of the conflicts recorded with the amicable settlement with or without fine like dominating mode of payment. The legislation governing the transhumance are poorly disseminated and applied in the Communes of Bantè and Savalou.

Keywords: Transhumance, management mode, foundation, use conflict, Middle Benin.

Introduction

Les problèmes environnementaux tels que les changements climatiques (surtout le réchauffement de la planète), la déforestation ou le déboisement, la dégradation des sols, la désertification, l'érosion de la diversité biologique etc., étaient appréhendés dans la dimension écologique. Mais, depuis la Conférence des Nations Unies tenue à Stockholm (Suède) en 1972, ils ne sont plus vus uniquement comme des problèmes écologiques ou géographiques mais aussi et surtout comme des problèmes sociaux (Konaté, 2010). Ces problèmes environnementaux sont intimement liés à deux principaux facteurs : les aléas climatiques et l'action humaine. Ceux-ci sont, des causes de la dégradation de la diversité biologique, accélèrent la désertification et mettent en péril la vie des populations. Au compte de l'action humaine, on peut noter la pratique des feux de végétation, le surpâturage, la coupe anarchique du bois et les défrichements, l'utilisation des pesticides (culture de coton et maraîchage), le braconnage, la divagation des animaux, les pollutions et nuisances diverses etc. Les impacts de ces actions humaines sont non seulement écologiques mais aussi et surtout économiques et sociaux voire culturels. (Konaté, 2010.)

En Afrique subsaharienne, les activités agropastorales occupent une place importante dans les économies nationales et l'élevage revêt une importance à la fois économique, sociale et culturelle. Les produits de l'élevage participent à environ 10 à 20% au PIB et 50 à 80% du PIB agricole (Faye et Alary, 2001 ; Kpérou, 2009). Le système d'élevage du bétail, majoritairement extensif et transhumant, est de type traditionnel. Dans le même temps, selon Tamou (2002), les populations pastorales représenteraient 10 à 25 % de la population totale africaine. Ces populations pastorales connaissent un taux de croissance de l'ordre de 1,5 à 2 % par an dans la zone sahélienne. Cette augmentation, selon Kpérou (2009) en zone de savane, est bien supérieure et se traduit par une pression sur les ressources hydro-agro-sylvo-pastorales. La réduction drastique des zones de pâturage du fait de l'extension des surfaces cultivées, l'occupation des espaces pastoraux stratégiques et «l'oubli» de l'élevage dans les grands aménagements hydro-agricoles nuisent à l'accès du bétail aux ressources. Cette réduction des zones de pâturage a induit une transformation des modes d'intégration de l'agriculture et de l'élevage à l'échelle des systèmes de production. Les transformations ayant découlé d'un tel processus ont eu pour conséquences : des dégâts d'animaux sur les cultures et la récurrence des conflits entre éleveurs et agriculteurs (Kpérou, 2009).

Au Bénin, l'importance accordée à la culture du coton par l'Etat a conduit à une augmentation des emblavures qui se traduisent par la conquête de nouvelles terres réduisant de ce fait les parcours naturels de transhumance. Dans le même temps, le cheptel bovin a connu une évolution progressive. Lorsqu'on sait que les pays sahéliens comme le Niger et le Burkina Faso de même que le Nigéria représentent les zones de départ des transhumants transfrontaliers, tandis que les pays côtiers comme le Bénin et le Togo sont des zones d'accueil, on se rend alors compte de l'ampleur des problèmes qui naissent de la dynamique du front agricole qui tend à réduire les aires de pâturage au profit de la culture de coton. Ainsi, les pâturages devenant de plus en plus insuffisants dans les bassins cotonniers du Nord notamment dans les départements de l'Alibori et du Borgou, la transhumance s'est orientée vers le Moyen et le Sud du Bénin. Cela a entraîné des difficultés dans la gestion des aires de pâturages au niveau de ces différentes zones se traduisant par la récurrence des conflits (Tamou, 2002).

On assiste alors à l'émergence de nouvelles formes d'appropriation et d'exploitation des ressources. Cela remet en cause la vision de ressources communes partagées avec des droits prioritaires, qui a souvent prévalu dans les espaces à dominance agricole. Il y a donc de plus en plus une compétition entre les éleveurs et les agriculteurs autochtones, se réclamant détenteurs des droits prioritaires d'usage. Dans ce contexte de complexification des rapports autour des ressources partagées, la récurrence des conflits entre transhumants et agriculteurs est révélatrice des difficultés d'élaboration de normes de gestion de ces espaces communs dans les régions subsahariennes en général et du Bénin en particulier.

Les Communes de Bantè et de Savalou font partie d'un secteur qui n'échappe pas à ces difficultés liées à la gestion de la transhumance. L'analyse que nous proposons à cet effet, trouve sa justification dans la récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs nationaux comme étrangers dans ces zones. Le sujet autour duquel s'organise cette analyse est intitulé : **« Fondements et modes de gestion des conflits d'usage autour des aires de transhumance dans les Communes de Bantè et de Savalou (Moyen-Bénin) »**.

Le présent mémoire de DEA qui rend compte des recherches à ce sujet s'articule autour de quatre chapitres :

Le premier chapitre rend en compte du cadre théorique et de la problématique relative à la gestion des conflits autour des aires de pâturage. Le deuxième chapitre met en exergue le cadre géographique et la démarche méthodologique de l'étude. Le troisième chapitre présente les

résultats de la recherche, notamment les fondements des conflits, la question de la vulnérabilité des ressources fourragères, la gestion des conflits, la vulgarisation et l'application des textes de loi. Le quatrième et dernier chapitre rend compte spécifiquement des différents mécanismes qu'élucide l'analyse des fondements directs et indirects des conflits, de la gestion de l'espace agropastoral, de la gestion des conflits et des mesures pour une réduction des conflits.

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES CONFLITS AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE

Ce chapitre résume toutes les préoccupations abordées dans la problématique, l'état de la question et les caractéristiques générales de la transhumance au Bénin.

I. Problématique

La problématique de la recherche est articulée autour du problème et constats, les objectifs, les hypothèses et la clarification des concepts.

1. Problème

La question de la transhumance et de la gestion des ressources fourragères a connu une évolution progressive et a donc été différemment appréhendée au fil du temps. Ainsi les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 qui ont secoué les pays de l'Afrique de l'Ouest se sont répercutées sur le disponible fourrager et hydrique dans les espaces pastoraux et sur l'état de la végétation. Elles ont accentué à cet effet le phénomène de la transhumance transfrontalière. En effet, pour assurer une complémentarité écologique et répondre aux besoins en ressources pastorales du bétail, les éleveurs des pays sahéliens frontaliers au Bénin effectuent des descentes saisonnières et massives sur la terre béninoise, devenue une zone de passage et d'accueil pour les animaux. Il existe deux (2) variantes de grande transhumance : la transhumance nationale et la transhumance transfrontalière (Eigenheer *et al.*, 2005).

Au niveau national, la transhumance au Bénin concerne uniquement les troupeaux locaux et sont souvent sources de dégâts de moindre envergure, favorisant la plupart du temps un règlement à l'amiable des conflits afférents. La transhumance transfrontalière quant à elle, est caractérisée par le déplacement des troupeaux en provenance des pays frontaliers tels que le Niger, le Burkina Faso et la République Fédérale du Nigeria. Cette catégorie de transhumance cause des dégâts considérables au Bénin, malgré les dispositions prises en la matière par les services compétents. La grande transhumance se pratique généralement durant la saison sèche, en direction du sud, afin de répondre aux manques de fourrage et d'eau de la région d'origine des troupeaux. Elle répond à un schéma rigide dans ses modalités, son organisation et sa fréquence. La petite transhumance a lieu généralement durant la saison des pluies car elle a pour but d'éviter les dommages causés dans les champs par la divagation des bêtes. La durée et l'éloignement par rapport à la ferme sont très limités (Bierschenk & le Meur, 1997).

En ce qui concerne les mutations dans le domaine de l'agriculture, on note une pression sur les terres et les ressources naturelles liées à l'augmentation de la population et de la commercialisation qui se traduit par un élargissement des superficies sous cultures commerciales et une croissance rapide du cheptel bovin (Beeler, 2006). Ainsi, les rapports aux ressources des différents acteurs de même que les pratiques de ces acteurs ont évolué. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. D'une part, un glissement des troupeaux sahélien vers le sud a été largement mis en évidence au début des années 1990, conséquences des sécheresses de la décennie précédente, de l'attraction des marchés des pays côtiers et du recul des grandes endémies propres aux zones humides (trypanosomiase).

De même, la conquête des terres cultivables a amené les agriculteurs à envahir les forêts, les bas-fonds, les berges des cours d'eau, empêchant ainsi le bétail d'avoir accès au point d'eau (Wotto, 2001). Face à l'augmentation du nombre de bétail, les potentialités fourragères des terroirs agricoles deviennent de plus en plus insuffisantes. L'évolution des activités culturelles provoque ainsi une réduction des aires de pâturage par suite de la destruction des espèces fourragères servant à l'alimentation du bétail (Djaouga, 2006). Ces mutations ont instauré de nouveaux rapports, dont la compétition entre les agro-pasteurs et éleveurs transhumants sous fond de conflits de tout genre. Ces relations conflictuelles sont perceptibles à trois niveaux. Le premier niveau, oppose les membres de la communauté peulh entre eux ; le deuxième niveau implique la communauté peulh et les agriculteurs alors que le troisième niveau oppose la communauté peulh et les membres de l'administration forestière. La divagation du bétail reste une cause commune et fréquente concernant ces trois niveaux de conflits. Parmi les niveaux de conflits évoqués, ceux qui opposent éleveurs et agriculteurs sont de nos jours, les plus violents et les plus récurrents.

Les connaissances dans ce domaine révèlent qu'il y a une multitude de raisons à la survenue des conflits. Certains indexent le système agricole extensif, l'extension exponentielle des surfaces emblavées, l'installation anarchique des champs sur les passages des troupeaux, la présence permanente des cultures (manioc) dans les champs, l'augmentation du cheptel bovin (Akpaki, 2007). Cependant il faut souligner que chaque zone a sa spécificité avec des situations qui lui sont propres.

Dans les départements du Zou et des Collines, les Peulhs sédentarisés et assimilés aux autochtones élèvent des bovins et des petits ruminants leur appartenant ou à eux confiés par les agriculteurs. Si cette situation a souvent favorisé une cohabitation pacifique entre ces deux

groupes, les importants mouvements de transhumance de troupeaux bovins en provenance du Niger et du Nigeria qui y sont observés (environ 125.000 têtes de bovins/an), n'ont jamais pu empêcher des conflits fréquents entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires (SNV, 2007).

Pour d'autres alors, ce sont les questions liées à la gestion des points d'eau ou des aires de pâturage qui influencent les conflits et leur mode de règlement. Ainsi selon Diallo & Picard, (2003), les problèmes liés à la gestion des points d'eau, peuvent être traités localement, alors que d'autres par contre comme "la gestion des aires de pâturage par exemple" méritent une approche basée sur des principes de subsidiarité entre les différentes échelles locales (commune, département), régionales et " transfrontalières ". Cette perspective a influencé des initiatives à travers lesquelles l'Etat béninois a promulgué des lois qui régulent la transhumance. Il a aussi mis en place des comités de transhumance ainsi que des comités de concertations sous-régionales. Ce processus a connu la participation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) et le Conseil de l'Entente, et avait pour but de réduire les impacts négatifs de la transhumance transfrontalière (Eigenheer et al., 2005). Mais cette organisation globale autour de la transhumance n'a pu empêcher les formes de conflit engendrées par le déplacement du bétail à travers certaines aires agricoles.

Ainsi, malgré les initiatives de grande envergure, les témoignages des populations et de la presse font fréquemment écho de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs avec à la clef de nombreuses pertes en vies humaines et dégâts matériels de tout genre. Dans le secteur d'étude, ces mécanismes conflictuels sont prégnants. L'agriculture et l'élevage y sont extensifs. Les agriculteurs et éleveurs exploitent de façon concurrentielle l'espace agro-pastoral. Les initiatives de prévention des conflits restent encore incapables d'empêcher le phénomène d'affrontement qui perdure révélant ainsi l'inefficacité des dispositifs actuellement en place dans les communes du Moyen-Bénin en général et celles de Bantè et de Savalou en particulier. Dans un tel contexte, la question fondamentale qui se pose est de savoir, quels sont les facteurs à l'origine de la persistance de ces conflits et les modes de règlement adoptés ? Cette question qui guide les recherches autour de la problématique étudiée est rendu opérationnelle en prenant appui sur l'approche systémique comme modèle d'analyse et à travers les objectifs ci-après.

2 Objectifs

2.1 Objectif général

Etudier les fondements et les modes de règlement des conflits d'usage autour des aires de pâturage dans les communes de Bantè et de Savalou.

2.2 Objectifs spécifiques

- analyser les perceptions des communautés sur les fondements des conflits liés à la transhumance dans les communes de Bantè et de Savalou;
- Appréhender les modes de gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage dans les communes de Bantè et de Savalou ;
- évaluer le niveau de vulgarisation et d'application des différents textes de loi régissant la transhumance (aux niveaux : local, national et régional) à l'échelle des communes de Bantè et de Savalou.

3 Hypothèses

- ❖ les perceptions des fondements des conflits dans le secteur d'étude diffèrent selon les acteurs en conflit.
- ❖ Les modes de gestion des conflits varient en fonction des dégâts causés et des acteurs en présence.
- ❖ La faible vulgarisation des textes de loi régissant la transhumance au niveau local explique la récurrence des conflits liés à la transhumance dans le secteur.

4 Clarification des concepts

Cette recherche combine plusieurs domaines ou disciplines : sociologie, anthropologie, géographie, botanique etc. En effet, comprendre les fondements et modes de gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage dans des Communes spécifiques est un objet aussi complexe qui nécessite assurément une approche interdisciplinaire. La clarification des concepts dans ce cas s'est basée sur cette considération pluridisciplinaire. Les concepts à l'œuvre et qui méritent cette clarification dans le cadre de ce travail sont :

Fondements

Le concept de fondement renvoie à l'ensemble des motifs explicatif d'un fait ou d'une situation. C'est l'essence même d'un phénomène social donné. Pour mieux appréhender les contours de ce concept, les auteurs Kirat et Torre (2004) s'attachent à explorer " l'en de ça " de la situation conflictuelle. Le conflit est alors appréhendé comme le symptôme des failles, des tensions, des contradictions du système social, politico-administratif ou juridique (absence de lieu et de procédures de concertation entre les acteurs concernés, absence de garanties quant à la prise en considération des avis exprimés par les populations locales, analyse du rôle joué par les associations de protection de l'environnement entre médiation et relais des politiques publiques en matière d'environnement, etc.). Dans le cadre de cette étude, ce sont les causes directes et indirectes des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui utilisent le même espace pour la pratique de leurs activités respectives.

Transhumance

La notion de transhumance, dans le contexte présent ne saurait être comprise séparément de celle de pastoralisme qui désigne un mode d'élevage fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière du cheptel. Il est un mode d'élevage destiné à assurer l'alimentation des animaux par une exploitation itinérante des ressources. Deux systèmes de subsistance se rapportent au pastoralisme: le nomadisme et la transhumance. Dans le premier mode de vie, toute la famille se déplace de façon aléatoire avec le bétail, d'un pâturage à l'autre, sans habitat d'attache, tandis que dans le second, une partie de la famille se déplace avec le bétail dans un mouvement de va-et-vient entre un habitat d'attache et un ou plusieurs lieux saisonniers de pâture (Boutrais, 2007). L'ambiguïté du terme de « transhumance », quand on tente de l'opposer à celui de « nomadisme », tient au fait qu'il peut rendre compte soit de la régularité des mouvements qui entraînent périodiquement et en fonction de repères spatiaux bien fixés, les déplacements des groupes humains, soit du fait que seule une partie de ceux-ci (les éleveurs spécialisés, les bergers...) pratiquent ces déplacements, l'autre partie pouvant avoir simultanément un mode de vie sédentaire (Bonté, 2006).

Selon la FAO (2012), on distingue deux types de transhumance :

- **petite transhumance**

Elle a pour but de valoriser les résidus de récoltes ou d'accéder aux meilleurs pâturages ou laisser la place aux cultures; cette forme de transhumance est très répandue et elle permet de

réduire les conflits avec les agriculteurs. Très souvent, les déplacements se font au niveau national mais ils peuvent être transfrontaliers notamment pour les pasteurs installés non loin des frontières (par exemple déplacement de part et d'autre du fleuve Sénégal par les éleveurs en saison des pluies, déplacement d'éleveurs du Mali au Burkina, du Niger au Burkina et vice versa). (Günter *et al.*, 2006).

- **grande transhumance**

En Afrique de l'Ouest, elle se fait en saison sèche et ne répond pas à un schéma rigide dans ses modalités, son organisation et sa fréquence. Elle correspond à des mouvements de grande amplitude du bétail (nord-sud à l'aller et sud-nord au retour). Les distances parcourues sont de plusieurs centaines de kilomètres, et dépassent fréquemment les frontières du pays d'origine. Ce type de transhumance concerne avant tout les bovins qui ont une demande en quantité et en qualité de fourrages plus importante que les caprins ou les ovins. Au moment du retour de la transhumance et lors des déplacements quotidiens sur le terroir d'attache en saison des pluies, des pistes précises appelées « couloirs » sont empruntées par les éleveurs, pour faciliter leur passage à travers les terroirs agricoles. On observe actuellement une tendance au balisage de ces couloirs, pour contrer l'avancée des champs qui engendrent de violents conflits entre agriculteurs et éleveurs. (Günter *et al.*, 2006). La transhumance s'accompagne le plus souvent de nuisances répertoriées au fil du temps par les analystes du phénomène. L'une des nuisances souvent évoquées est la dégradation du couvert végétal. Que revêt ce concept dans le cadre de cette étude ?

Espace agropastoral

Selon Djaouga (2006) l'espace agropastoral est un écosystème artificiel dominé par les activités agricoles et pastorales. Il est une entité structurelle du milieu rural où se déroulent plusieurs activités anthropiques notamment l'agriculture et l'élevage. Dans le cadre de cette étude, c'est un ensemble qui comprend des composantes ou sous-systèmes : agriculture, élevage et gestion des aires de transhumance. Sa gestion met en interaction les acteurs d'une composante à une autre. La gestion concurrentielle de l'espace agropastoral est l'un des déterminants de la dégradation des ressources fourragères qui conduit à des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Comment peut-on cerner les concepts de conflit et les modes de gestion ?

Conflit

Le concept de conflit est difficile à définir parce qu'il revêt de nombreuses acceptions et souvent dans des cadres différents. Selon Günter *et al.* (2006), une définition standard pour les conflits n'existe pas. Les deux définitions suivantes sont souvent utilisées et elles nous permettent d'identifier quelques éléments clés des conflits: les conflits cimentent les groupes et les relations sociales. Les conflits aiguïssent les facultés d'auto observation et permettent de prendre conscience de nouvelles dimensions. Le conflit, c'est une divergence de perception par rapport aux intérêts, où la conviction que les objectifs actuels des parties ne peuvent pas être atteints simultanément. Les conflits exigent la communication et stimulent la créativité. Les conflits peuvent à chaque moment être gérés d'une manière constructive dans l'objectif de les utiliser pour une transformation positive des relations entre les acteurs. Un conflit naît si deux parties divergent sur la distribution des ressources matérielles ou symboliques et agissent sur la base de cette incompatibilité perçue. Les éléments clés qui constituent un conflit sont: violence et la crise. Mais selon Hagberg (2001), il y a toutefois une distinction conceptuelle à faire entre « situations conflictuelles » et « conflits d'intérêts ». Les situations conflictuelles sont des conflits ouverts dont l'existence est connue et reconnue par les acteurs sociaux. Il s'agit par exemple d'une dispute entre deux individus ou d'une bagarre entre deux villages. Alors que les conflits d'intérêts ne sont pas nécessairement articulés en situations conflictuelles comme en témoignent les tensions entre les modes de production pastorale et agricole pratiqués dans la province de la Comoé (Burkina-Faso). Cette définition cadre bien avec les types de conflits étudiés dans le cadre de cette recherche.

Conflits d'usage autour des aires de transhumance

Les conflits d'usage ont rapport avec la gestion de l'espace. Ainsi, en s'appuyant sur les réflexions de Caron et Torre (2002), on peut considérer que la proximité géographique peut se révéler, dans certaines conditions, porteuse de situations conflictuelles et contribuer à l'apparition de tensions. Par tension on désigne le sentiment ressenti par des usagers de l'espace quand des événements extérieurs - produits par des tiers (agents humains) ou par des causes non humaines (par exemple une coulée de boue due à un épisode de pluviosité) viennent les affecter de manière négative. Une tension se transforme en conflit quand apparaissent des divergences de points de vue ou d'intérêts entre agents utilisateurs ou groupes d'usagers différents de l'espace, plus précisément en cas d'engagement d'une des parties, qui se conçoit comme la mise en œuvre

d'une menace crédible. Les indicateurs de cet engagement peuvent consister en l'action juridictionnelle, la médiatisation, la confrontation et la production de signes. Les conflits peuvent alors donner lieu à des débats, des luttes, mais également déboucher sur des accords, des arrangements, qui ressortent de la proximité organisée.

Pour eux, le conflit ne constitue pas la dernière étape de la dégradation d'une relation, il ne représente pas non plus un échec du marché ; c'est une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, un lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement. Il représente, en quelque sorte le négatif des phases de concertation. L'espace rural apparaît aujourd'hui comme une source de tensions et conflits en raison de son caractère multifonctionnel. En effet, il sert de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative (la campagne comme cadre de vie, qu'il s'agisse d'un habitat permanent ou temporaire) et une fonction de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). C'est notamment le cas des usages récréatifs et résidentiels quand ils coexistent avec les usages productifs, de la difficile compatibilité de la conservation de la biodiversité avec certaines vocations productives (agriculture intensive), ou des phénomènes de coupures (infrastructures de transport) et d'artificialisation des sols (urbanisation) induits par les usages résidentiels. Dans le cadre de cette recherche, ce sont des conflits liés à l'utilisation des ressources en eaux et des ressources fourragères autour de ces aires.

II. Etat de la question

Les problèmes liés à l'élevage transhumant se sont au fil du temps posés avec acuité au point où ils retiennent désormais l'attention de nombreux chercheurs et autres acteurs de développement. En s'imposant aux éleveurs nationaux et de la sous-région la transhumance a tôt fait de favoriser l'émergence de nouveaux types de rapport autour des espaces et ressources communes partagés. Un état des lieux concernant ces rapports montre clairement qu'ils sont pour la plupart conflictuels. Selon Akpaki (2007), beaucoup de facteurs sont souvent évoqués pour expliquer cette situation. Il s'agit : de la diminution importante des espaces pastoraux due à l'évolution des emblavures ; l'insuffisance d'infrastructures pastorales (couloirs et aires de pâturage, points d'eau, etc.) ou leur obstruction par les champs qui est source de conflits entre éleveurs et agriculteurs. A ces facteurs, s'ajoutent les perturbations climatiques qui induisent une baisse du

disponible fourrager augmentant ainsi les risques de conflits entre les différents acteurs. De ce fait, la gestion de la transhumance devient une préoccupation de tous les acteurs aussi bien ceux de la configuration habituelle (agriculteurs, éleveurs, comités de gestion, autorités locales et étatiques) que les chercheurs. Pour les auteurs notamment ceux des courants sociologiques à savoir les marxistes (Karl Marx, Lénine Althusser, Dahrendorf, etc.) et les fonctionnalistes (Talcott Parson, Lewis Coser), le conflit est une réalité permanente à toute société et conduit à des changements de normes sociales, des valeurs. Dans ce sens, pour Marx (1947), le conflit est le principal moteur de l'histoire qui conduit à des changements à plus ou brève échéance. Coser (1982) abonde dans le même sens et déclare que : « tout système social a besoin d'un conflit pour éviter sa sclérose et renouveler ses énergies. Le conflit exerce une pression favorable à l'innovation et à la créativité, provoque un changement des choses ». Dans le cadre de cette recherche, les réflexions des auteurs parcourus se sont focalisées globalement sur : les déterminants de la dégradation des ressources végétales ; les enjeux de la gestion de l'espace agropastoral, les fonctions sociales des conflits et les modes de régulation de ces conflits. Que disent les auteurs lus à propos de ces grandes thématiques qui résument les préoccupations fondamentales autour de la question de la transhumance en rapport avec les modes d'appropriation des ressources naturelles et les conflits afférents ?

1. Dégradation des ressources végétales

Par rapport à la dégradation des ressources naturelles, Biaou (2005), tire la sonnette d'alarme lorsqu'il notifie que, la dégradation des forêts classées et la menace de destruction des parcs nationaux sont inquiétantes. C'est le cas des forêts classées des trois rivières, de Ouénou-Bénoù, de l'Alibori supérieur, d'Agoua, des Monts Kouffè et de Wari-Marou, ... En effet, à travers une analyse diachronique, il situe l'homme au centre de cette dégradation. Selon lui, les ressources naturelles, même en l'absence des méthodes de planification des prélèvements, étaient au départ gérées d'une manière durable grâce à l'application de certaines règles sociales (interdictions) et pratiques ancestrales (mises en jachère de longue durée). Elles conservaient toute leur capacité de productivité et de régénération. L'équilibre écologique ainsi toujours obtenu était compatible avec une faible densité de population qui avait peu d'ambitions économiques à satisfaire. Il précise que, de nos jours, avec le développement de l'économie de marché, la course effrénée des uns et des autres pour obtenir de meilleures conditions de vie et de revenu, la pression démographique et l'utilisation de nouvelles techniques de production, des pressions de plus en

plus fortes sont exercées sur les ressources naturelles. Les besoins en terres cultivables ont augmenté, entraînant la réduction de la durée de la jachère et la conquête de nouvelles terres forestières et des terres habituellement réservées aux pâturages.

La FAO (2012) appréhende la problématique de la gestion de la transhumance par le fait que depuis longtemps déjà, l'immigration des éleveurs du Sahel ne se limite plus au département du Borgou au Bénin mais atteint aussi les départements du centre et même du sud du Bénin. Les paysans de ces régions étant peu habitués aux éleveurs nomades, l'immigration crée, là aussi, des problèmes. Dans cette région, les surfaces cultivables se sont énormément agrandies dans les années 1980 grâce à la culture attelée et à l'expansion de la production cotonnière. Jusqu'à maintenant, le manque de terres n'était pas absolu; mais l'extension des champs combinée à l'utilisation des sols par les éleveurs exercent une pression croissante sur l'environnement et conduisent à un processus de dégradation des sols.

De même, selon De Hann (1992), la symbiose entre agriculteurs, éleveurs et marchands permettait dans le passé de préserver la nature. Les changements de mode de vie (introduction de la culture du coton, important effectif de cheptel, utilisation de la culture attelée, etc.) aujourd'hui accentuent la détérioration de l'environnement liée à toutes ces activités. L'augmentation des surfaces cultivées entraîne la disparition progressive des aires de pâturage, qui, du fait de leur réduction, subissent la surexploitation pastorale. L'avancée des cultures sur les zones de parcours et l'installation des champs autour de points d'eau pastoraux, la raréfaction de l'espace où faire pâturer les animaux et la dégradation des dernières aires de pâturages diminuent largement la quantité et la qualité des fourrages encore disponibles.

Tous ces constats et analyses cadrent bien avec les réalités du secteur d'étude. Tous ces auteurs sont parvenus à travers leurs analyses à justifier la pression sur l'environnement en général et la dégradation des ressources fourragères par la croissance démographique. Si les analyses sont d'ordre général, elles ont cependant mis un accent sur l'augmentation des emblavures soulevant de ce fait le problème de gestion de l'espace agropastoral.

2 Enjeux de la gestion de l'espace agro-pastoral

La gestion de l'espace agropastoral présente assez d'enjeux pour les acteurs aussi bien éleveurs qu'agriculteurs. Ainsi, selon Boutrais (2007), les éleveurs sont attirés par les abords des aires protégées pour plusieurs raisons. En cas de besoin, ils peuvent facilement opérer des incursions de courte durée dans les espaces protégés puis se replier tout aussi rapidement. L'emprise des

cultures y reste relativement faible par suite d'un peuplement peu dense et des menaces de destructions agricoles par la faune sauvage. Les zones de contact entre aires protégées et espaces « ouverts » connaissent des processus écologiques complexes liés aux discontinuités entre des milieux de plus en plus différenciés. Des effets de lisière peuvent se révéler favorables au pastoralisme à court terme, tandis que d'autres sont responsables d'une dangerosité écologique spécifique à ces zones. En périphérie, les éleveurs tirent parti d'un flux d'espèces végétales à partir des réservoirs constitués par les aires protégées. Alors qu'une pâture intense tend à appauvrir la flore des pâturages, les aires protégées entraînent un effet de repeuplement des périphéries en espèces végétales devenues rares ou ayant disparu en espace pastoral éloigné.

Selon, la FAO (2012), de nombreuses études font aussi ressortir les changements d'ordre climatique et anthropique de même que l'extrême complexité des problèmes qui se posent dans le domaine agropastoral. Dembélé (2008) les résume comme suit : (i) «Transformation des zones pastorales» en champs ce qui affecte les pâturages, les pistes à bétail, les gîtes d'étapes, diminue les bourgoutières et rallonge les parcours des troupeaux ; (ii) « profusion des centres de décision sur les bourgoutières»: conflits, « détérioration du climat de négociation », « obstacles» à l'amélioration des bourgoutières, augmentation des sites de paiement des taxes ; (iii) « obstruction des pistes pastorales » : conflits entre usagers, renchérissement des coûts pour les pasteurs dans les affaires portées à la justice, inaccessibilité de certaines ressources. Les attitudes des éleveurs comme des agriculteurs sus-décrites de l'occupation de l'espace agropastoral sont à l'origine même des conflits enregistrés. Ainsi, au-delà des conséquences induisent par les conflits, quelles sont des fonctions qu'ils revêtent et comment peut-on envisager leur régulation ?

3 Fonctions sociales des conflits et modes de régulation

Pour Marx (1947), les affrontements entre groupes ont pour finalités soit de bouleverser l'ordre existant ou soit de changer de main la propriété des moyens de production. Par contre, avec les fonctionnalistes comme Coser (1982), les conflits ne déstructurent pas forcément la société. Au contraire « *un conflit, à l'intérieur d'un groupe, peut contribuer à créer son unité, ou à ramener l'unité et la cohésion lorsque celles-ci ont été menacées par des sentiments hostiles et opposés parmi ses membres* ». Le conflit donne naissance à de nouvelles normes ou institutions qui permettent aux groupes sociaux de s'adapter à des conditions d'existence changeantes. Aussi, les phénomènes de dégradation des ressources naturelles (fourragères) et du changement social étant des phénomènes de société; Mendras (1996), affirme que : « *Toute société comporte des groupes*

différents dont les intérêts divergents entrent à un moment ou à un autre en conflit et l'idée qu'une société idéale serait une "harmonie" sans tension n'est évidemment qu'un rêve dont il faut se défaire».

Par rapport à la régulation des conflits, des propositions et analyses sont faites par un certain nombre d'auteurs. En effet, Dahrendorf (1972) dans *Classes et conflits de classe dans la société industrielle*, propose d'aller au-delà de la notion de résolution qui selon lui ne porte que sur les causes que les modes d'expression. La notion de suppression du conflit est à rejeter car dénuée de toute signification sociologique véritable. La suppression à long terme (une décennie) d'un mouvement, d'une contestation sociale ou opposition n'est pas toujours totale car après la décennie suivante de violents conflits peuvent ressurgir c'est pourquoi dit-il, il faut à la place de la résolution ou de la suppression du conflit social, sa régulation. En d'autres termes, la mise en place de mécanismes efficaces et permanents pour gérer les conflits. Trois conditions sont fondamentales selon lui pour une régulation efficace. Il s'agit de :

- premièrement : la reconnaissance de la légitimité de la cause adverse. Le conflit est considéré ici comme le résultat de la contestation de chaque partie. La contestation de chaque partie revêt une légitimité car le contraire rend impossible la régulation ;
- deuxièmement : « Tant que les forces conflictuelles ne sont que des agrégats informes et incohérents, la régulation est virtuellement impossible ». Il faut donc que les forces antagoniques soient mieux structurées et organisées comme le suggèrent Lewis Coser et Georges Simmel ;
- troisièmement : les parties adverses dans les conflits se mettent d'accord sur un certain nombre de règles du jeu qui fournissent le cadre de leurs relations.

Au total, tous ces auteurs se sont intéressés à la question de dégradation des ressources naturelles ainsi qu'à la gestion de l'espace agro-pastoral et des conflits. Cette dégradation qui à la longue entraîne la vulnérabilité des ressources. Cependant ils ne sont pas parvenus à aborder de façon spécifique les questions liées aux législations en vigueur, à leur vulgarisation et application ce qui participerait à la réduction des conflits sociaux.

4 Justification du choix du sujet

Deux raisons fondamentales justifient le choix du sujet «fondements et modes de gestion des conflits d'usage autour des aires de transhumance dans les Communes de Bantè et de Savalou ».

Dans un premier temps, ce choix répond à un besoin de mener une recherche qui cadre bien avec les problèmes sociaux et environnementaux actuels. En effet, les conflits entre agriculteurs et éleveurs liés à la transhumance ont toujours lieu. Ils sont devenus récurrents et sont même à la une des journaux télévisés et de la presse écrite. Dans un second temps, cela s'inscrit dans une dimension académique qui veut que la formation de chaque auditeur du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) soit sanctionnée par la réalisation d'un mémoire. Fondamentalement, il s'inscrit dans le cadre des projets de recherche et de formation de jeunes étudiants à la recherche scientifique initiés par le Conseil Scientifique de l'UAC. Il s'agit du projet Cartographie et Modélisation de la Dynamique des parcours naturels et gestion de la transhumance dans un Contexte de Changements Climatiques au Bénin (MDP3C).

III Contexte socio-spatial et caractéristiques de la transhumance au Bénin.

1 Typologie et caractéristiques de la transhumance

Au Bénin, l'élevage des bovins est de type extensif. Il est caractérisé par des pratiques traditionnelles dominées par le système d'élevage sédentaire et transhumant. Il existe deux formes de transhumance au Bénin : la transhumance nationale et la transhumance transfrontalière.

La transhumance nationale concerne les éleveurs nationaux qui, à la recherche d'eau et de pâturages en saison sèche, quittent leurs points d'attache pour se rendre à d'autres points. Compte tenu de l'existence de pâturages et d'eau dans certaines zones agropastorales du centre et du sud, ils effectuent de longs déplacements avec leurs troupeaux du nord au sud en séjournant ou en traversant le centre. La grande transhumance : pratiquée en saison sèche, elle touche un nombre important d'éleveurs. Elle s'effectue sur de grandes distances. Communément désignée par les fulfulde de "ceodi", la grande transhumance est perçue aujourd'hui comme "transhumance risquée" par les éleveurs mobiles (Gando / Fulbe, Bororo, etc.) et concerne les éleveurs aussi bien nationaux qu'étrangers. La transhumance transfrontalière est un phénomène social. Elle est intégrée dans les mœurs des éleveurs. C'est un sujet qui préoccupe les Etats africains en général et ceux de la sous-région ouest-africaine en particulier. A la recherche de lieux favorables, les éleveurs mobiles du Niger, du Burkina-Faso et du Nigéria, pénétrant le Bénin, font le mouvement pendulaire nord-sud pendant la saison sèche soit le mouvement est-

ouest (éleveurs mobiles du Nigéria). Elle est une activité qui se prépare minutieusement par les pratiquants.

2 Organisation sociale autour de la transhumance

Selon SNV *et al* (2013), dans l'organisation sociale des peulh éleveurs, la transhumance implique aussi bien les hommes que les femmes. Entre 15 et 54 ans, les jeunes hommes peuvent être désignés par le chef de ménage, c'est-à-dire un propriétaire de troupeau pour aller en transhumance. Des bouviers peuvent également être recrutés. Avant le départ en transhumance qui dure plusieurs mois, les jeunes éleveurs transhumants sont formés sur l'exploration des lieux pourvus en pâturages, en eau et les stratégies de sécurisation des bêtes. Ensuite, des dispositions pratiques sont prises. Elles concernent, le ravitaillement en farine de céréales, en vaccination des bêtes, un troupeau laitier pour l'entretien des personnes âgées, « gardiens des campements ». Il est à noter qu'au départ et au retour, des cérémonies rituelles de purification, d'initiation, de protection et des prières suivies d'aumône sont organisées sous le contrôle du Gaïssou ou chef pâturage dans la région septentrionale du Bénin et les zones de départ des pays sahélien comme le Niger et le Burkina-faso. Il est élu chaque année pour la gestion de la transhumance. Il est l'éclaireur de l'équipe. Il mène au préalable des tournées exploratoires d'identification des zones d'accueil et sonde les itinéraires. Il négocie avec le chef peulh de la zone qui contacte les autorités (communales, chefs de villages, forces de sécurité) et s'imprègne des modalités d'entrée des troupeaux puis communique les noms des jeunes devant effectuer le déplacement. Les femmes retenues, se chargent du ménage et de la vente du lait et du fromage pour régler les petits besoins du ménage.

3 Itinéraires motifs et acteurs courants de la transhumance

Les communes frontalières constituent de fait les portes d'entrée. Dans la partie septentrionale du Bénin, les portes d'entrée sont les communes de :

- Matéri, Tanguiéta et Kérou pour les transhumants en provenance du Burkina-Faso ;
- Ségbana, Kalalé, Pèrèrè, Nikki et Tchaourou pour les transhumants en provenance du Nigéria ;
- Porga, porte d'entrée pour les transhumants burkinabés, nigériens et togolais.

Dans les parties centrale et méridionale, les portes d'entrée sont les communes de :

- Kétou et Dassa-Zoumé pour les transhumants nigériens ;

- Aplahoué, Savalou et Djidja pour les transhumants togolais.

Outre le fait que la transhumance est une activité séculaire, différents motifs conduisent les Peulh éleveurs à se déplacer avec leurs animaux. Les raisons de ces déplacements sont non figées et de plusieurs ordres, en fonction du temps, de l'espace et des besoins du troupeau. On peut citer :

La recherche de points d'eau (barrages, fleuves, grandes retenues etc.) ; la recherche de pâturage naturel ; la recherche des résidus de récolte ; la recherche de bas-fonds riche en fourrage ; la facilité d'accès aux soins vétérinaires et parfois au marché (SNV *et al*, 2013).

La gestion de la transhumance fait intervenir plusieurs acteurs jouant chacun un rôle spécifique. Le cadre institutionnel de gestion retenu par les résultats des concertations sur une orientation nouvelle de la transhumance, est organisé au niveau national par un Cadre National de Concertation sur la Gestion de la Transhumance (CNCGT). Ce cadre se présente comme suit :

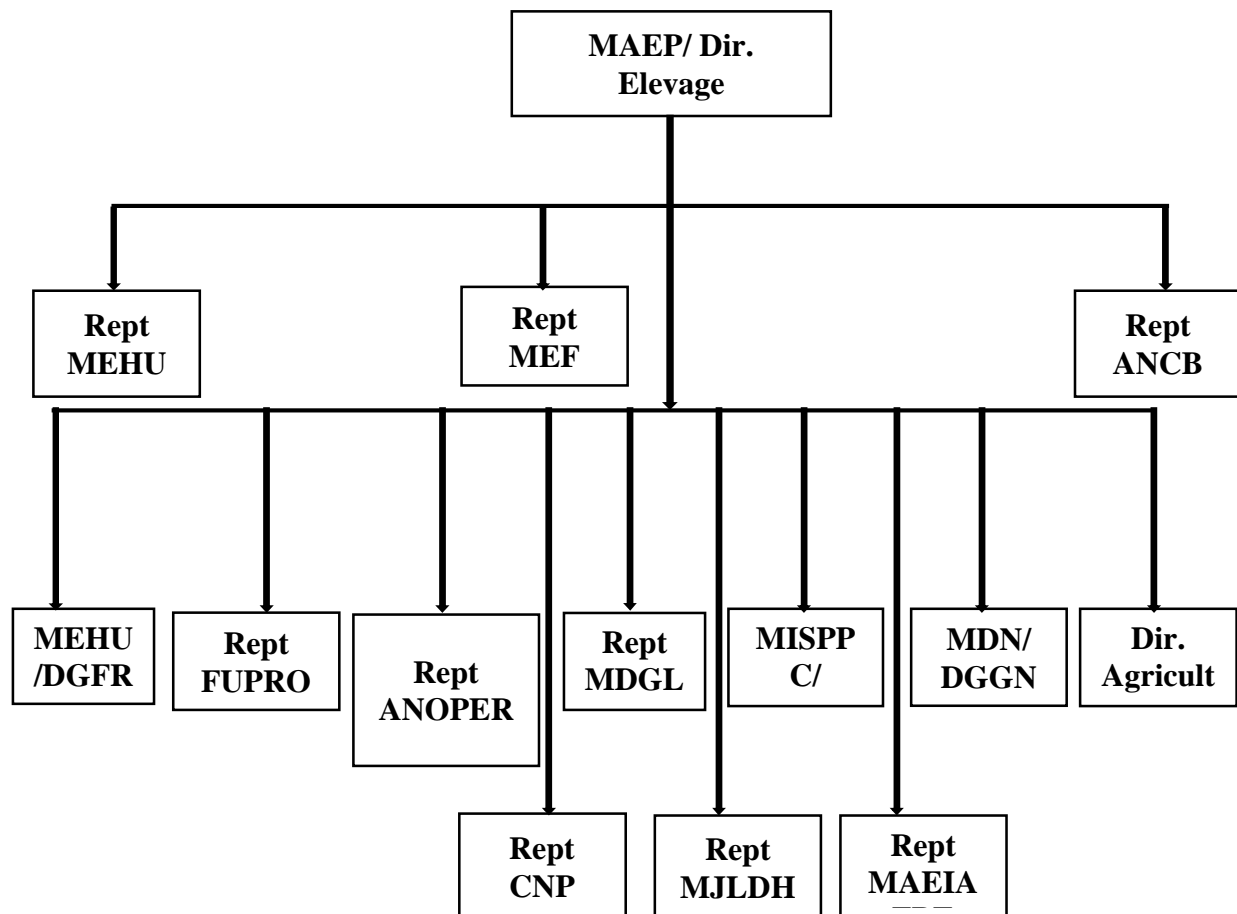


Figure 1 : Cadre national de concertation sur la gestion de la Transhumance

Source : SNV *et al*. (2013)

Rept : Représentant

Ce cadre a pour attributs fondamentaux entre autres : définir la politique nationale de la transhumance, faire le plaidoyer pour la réalisation des forages le long des couloirs de transhumance et gérer pacifiquement les conflits. Le représentant du CNCGT au niveau des départements est le Cadre Départemental de Concertation sur la Gestion de la Transhumance (CDCGT) avec à sa tête le Préfet. Au niveau communal, il est représenté par le Cadre Communal de Concertation sur la Gestion de la Transhumance (CCCGT).

En somme, la croissance démographique est le fondement indirect dont les implications entraînent les problèmes de gestion de la transhumance autour des aires de pâturage. Pour saisir la particularité de la présente recherche, la présentation du secteur d'étude et la démarche méthodologique sur laquelle s'est fondée la recherche s'avèrent indispensables.

**CHAPITRE II : PRESENTATION DU CADRE ET DE LA DEMARCHE
METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

Ce chapitre aborde les détails concernant le cadre et la démarche de la recherche

I. Présentation du cadre de la recherche

Elle concerne les cadres biophysique et humain. Les Schémas Directeurs d'Aménagements des Communes (de Bantè et de Savalou) ont été exploités dans ce cas.

1.1 Cadre biophysique

Le cadre biophysique prend en compte les caractéristiques générales concernant la situation géographique, le climat, l'hydrographie, la végétation, la faune, le relief et la nature du sol.

1.1.1 Situation géographique des communes de Bantè et de Savalou

Les Communes de Bantè et de Savalou sont comprises entre 7°34 et 8°38 de latitude nord d'une part et 1°37 et 2°08 de longitude est d'autre part. La Commune de Bantè est née du découpage territorial de 1978 du démembrement de l'ancienne sous-préfecture de Savalou. Elle est située à l'extrême nord-ouest du département des Collines et est limitée par les Communes de Savalou au sud, de Bassila au nord, de Glazoué à l'est et la République du Togo à l'ouest. D'une superficie de 2 695 km², elle occupe environ 19,44% du territoire du même département et 2,49% du territoire national (SDAC, 2012).

La Commune de Savalou partage ses frontières avec les Communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué à l'est; de Djidja au sud, de Bantè au nord et la République du Togo à l'ouest sur environ 65 km (limite Nord-sud). Elle s'étend sur près de 58 km de l'ouest à l'est et couvre une superficie de 2.674 km² ; soit 2,37% du territoire national (SDAC, 2012). La figure 2 qui suit, présente ces deux Communes, cadre de la recherche dont le choix cadre bien avec les objectifs du projet MDP3C qui couvre aussi certaines Communes du centre du Bénin et des départements du Borgou et de l'Alibori.

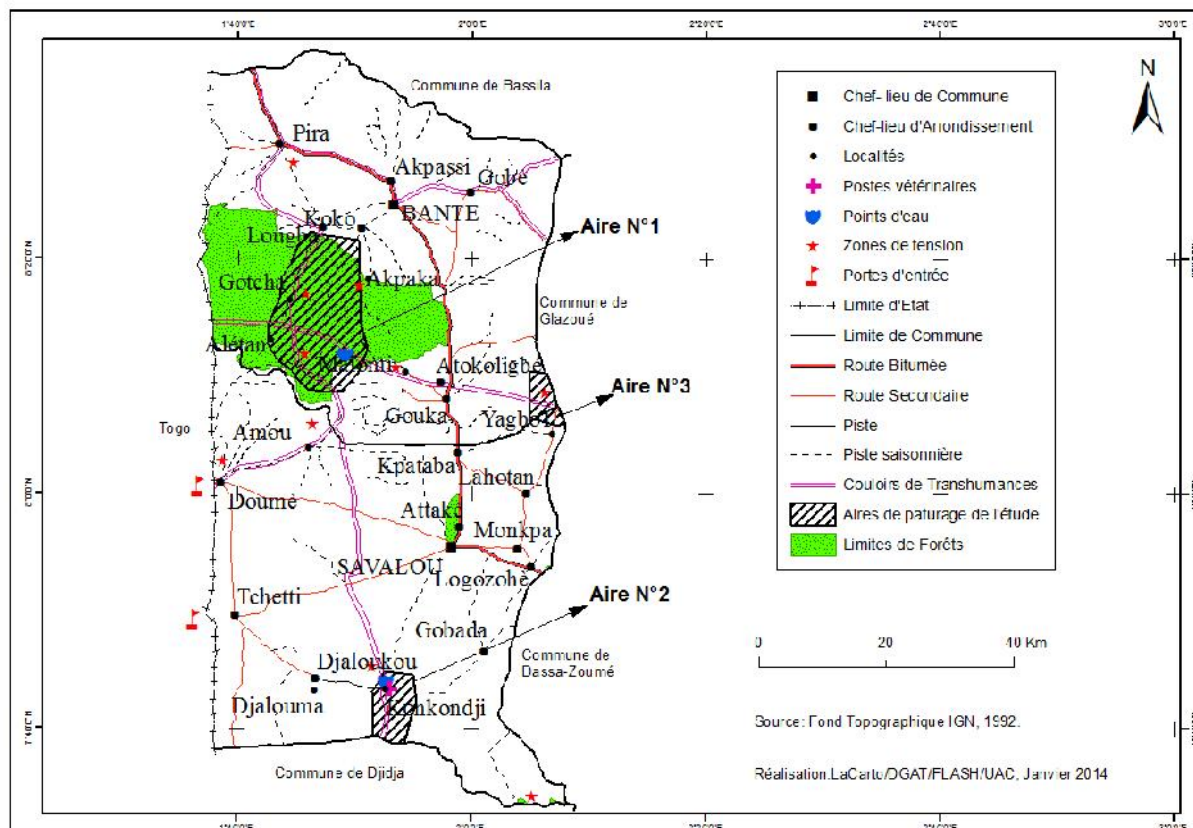


Figure 2 : Situation géographique du secteur d'étude

Le secteur d'étude ne prend pas en compte tout le territoire des deux communes. Il concerne l'ensemble des trois aires de pâturage retenues dans les deux Communes. Il s'agit de l'aire N°1 dans la Commune de Bantè, l'aire N°2 dans la Commune de Savalou et l'aire N°3 entre les Communes de Savalou, Glazoué et Bantè. Les résultats de *l'Etude de référence sur le potentiel des parcours naturels et des infrastructures d'accueil des troupeaux transhumants au Bénin* commanditée par la Direction Générale des Affaires Intérieures (DGAI) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) a servi de référence dans le choix de ces aires. Ce sont aussi des zones où les conflits sont récurrents.

1.1.2 Climat et hydrographie

La Commune de Bantè jouit d'un climat de type soudano-guinéen comportant deux saisons : une saison sèche de décembre à mars, et une saison pluvieuse d'avril à novembre avec une pluviosité annuelle moyenne de 1 226 mm si l'on considère les trente dernières années. Les minima sont de

l'ordre de 600 mm, tandis que les maxima sont de 1 600 mm de pluie. Les températures les plus élevées sont enregistrées en février où elles dépassent 37°C, alors que les plus faibles s'observent en septembre. Généralement, les maxima avoisinent 32°C, tandis que les minima tournent autour de 23°C. Le mois de janvier paraît le plus frais, où la température descend jusqu'à 10°C du fait de l'harmattan, un vent sec et frais. L'humidité relative est assez importante et présente un atout favorable au développement de l'agriculture dans la Commune.

La Commune de Savalou bénéficie d'un climat de type soudano-guinéen avec deux saisons de pluie (mars à juillet et de septembre à novembre) et deux saisons sèches (décembre à mars et août). La hauteur moyenne des pluies est de 1 150 mm. Toutefois, cette pluviosité varie suivant les années entre 864 et 1.637,3 mm. Les températures sont élevées toute l'année avec des minima qui se situent entre 23 et 24°C et des maxima qui varient de 35 à 36°C. Cette variabilité constitue une contrainte au choix des différentes activités agricoles.

Sur le plan hydrographique, les Communes de Bantè et de Savalou sont arrosées respectivement par la seule rivière Odjouro, et quelques affluents de la rivière Zou parmi lesquels on a: Omimi et Otcho dans Bantè. Quant à Savalou, elle est arrosée par des cours d'eau saisonniers dont les principaux sont : Agbado, Klou, Gbogui, Azokan, Zou, longs d'environ 161 km. Ces cours d'eau présentent dans l'ensemble des potentialités exploitables à des fins agricoles et pastorales.

1.1.3 Végétation et faune

Le couvert végétal est principalement caractérisé dans ces deux Communes par la savane arborée et arbustive dominée par les espèces telles que : *Vitellaria paradoxa* (karité-èmin), *Diospyros mespiliformis* (ébène – atakpa) et *Parkia biglobosa* (nééré – igba) et des zones de forêts claire/savane boisée. Des plantations de neem (*Azadirachta indica*), d'eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*), de teck (*Tectona Grandis*) et d'acacia (*Acacia auriculiformis*) se retrouvent principalement en périphérie des agglomérations. Finalement, des zones de mosaïque de culture et de jachère parsèment les Communes tandis que les galeries forestières se retrouvent près des principaux cours d'eau.

La faune est constituée de quelques mammifères en petit nombre tels que : *Hystrix cristata* (porc-épic), *Kobus kob* (cobe de buffon), *Ourebia ourebi* (ourébi), *Phacochoerus aethiopicus* (phacochère), *Syncerus caffer* (buffle), *Sylvica pragrammia* (céphalophe), *Tragelaphus scriptus* (guib harnaché), *Erythrocebus patas* (patas), *Potamochoerus porcus* (potamochère), *Herpestes sanguinea* (mangouste rouge), *Ichneumia albicauda* (mangouste à queue blanche). En ce qui

concerne les oiseaux, ils sont plus nombreux et diversifiés. Ils regroupent entre autres *Ardeola ibis* (garde-bœufs), *Numidameleagis* (pintade), *Francolinus bicalcaratus* (francolins), *Streptopelia vinacea* (tourterelle vineuse), *Bucorvus abyssinica* (grand calao).

1.1.4 Relief et nature des sols

La Commune de Bantè a un relief composé de 70% de plateau, 20% de collines d'altitudes variables entre 200 et 400m (les plus élevées sont Koubètè et Oladjè) et de 10% de bas-fonds. Le relief de la Commune de Savalou culmine entre 120 et 500 m d'altitude avec une chaîne centrale culminant à près de 500 m et s'étendant sur une vingtaine de kilomètres reliant le centre urbain à l'arrondissement de Kpataba donnant ainsi à la Commune son appellation du "pays de la chaîne des collines". Il existe d'autres massifs périphériques à emprise plus réduite : les massifs de Tchetti (dont une sous forme de grotte) et de Doumè ; les collines jumelles de Kpataba.

Les types de sols rencontrés sont :

- Sols ferrugineux- tropicaux propices à une gamme variée de cultures vivrières telles que : le maïs, le niébé, l'arachide, le coton, l'igname ; les fruitiers, etc. ;
- Sols hydromorphes des bas- fonds favorables à la culture du riz et au maraîchage.

Ces atouts naturels dont disposent les deux communes favorisent la production de ressources fourragères indispensables à la pratique de la transhumance. Qu'en est-il des atouts humains ?

1.2. Cadre humain

Cette partie regroupe les caractéristiques socio-économique et culturelle des deux Communes.

1.2.1 Peuplement, organisation sociale et principaux groupes socioculturels

Selon le SDAC Bantè (2012), le peuplement de la Commune de Bantè date de très longtemps avec l'installation des Ifè et des Isha venus d'Ilesha, d'Oyo et d'ilé-Ifè (Nigéria).

L'organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire où la chefferie traditionnelle cohabite avec l'autorité administrative. L'actuel roi de Bantè est sa majesté Ade-fu-ilu-tu. Il existe également des chefs traditionnels dans tous les villages. Le pouvoir traditionnel, malgré la modernité, conserve encore son caractère sacré et permet de régler d'éventuels différends entre les groupes socioculturels.

Les yoruba majoritaires (90%) sont composés d'Itcha rencontrés dans les arrondissements du Centre et du Nord (Agoua, Bantè, Koko, Akpassi, Bobè, Lougba et Pira) et d'Ifè vivant dans les arrondissements du sud (Gouka et Atokolibé). A cette homogénéité linguistique s'ajoutent les groupes d'immigrés que sont les Idasha, les Mahi, les Fon, les Djerma, les Ibo, les Adja, les Holli, les Peulh, les Ditamari, les Lokpa, etc., en quête de terres fertiles ou attirés par l'exploitation forestière et d'autres activités lucratives (Ibo, Djerma par exemple).

Plusieurs religions cohabitent dans la Commune de Bantè, dont les plus importantes sont : le christianisme, l'islam et les religions traditionnelles. La religion traditionnelle est très variée et très animée dans la Commune. L'une des pratiques les plus respectées est la croyance aux « pactes de terre » qui est une alliance établie entre des villages pour servir d'accords de non-agression ou d'assistance mutuelle.

Selon le SDAC Savalou (2012), le peuplement à Savalou par contre remonte aux migrations de populations Houéda parties d'AdjaTado d'un village appelé Mitogbodji. Les Mahi constituent le groupe socioculturel dominant de la Commune. Les principaux groupes socioculturels qui se partagent le territoire de la Commune sont: le groupe Adja-Tado constitué des Fon et des Mahi (58%), le groupe Yoruba et apparentés constitué des Ifè, des Itcha et des Idaacha (32%) et le groupe ethnique issus des migrations récentes: ce sont les Yom-Lokpa (2,3%), les Peulh (2,2%), les Otamari (2,5%), les Dendi et les Baatombu (0,9 %) et autres (2,5%).

Cette hétérogénéité est souvent source de malentendus liés à l'histoire du peuplement dispersé de la Commune. Au nombre des divinités, on a : Xêbiosso: dieu du tonnerre ou de la foudre ; Sakpata: dieu de la variole ; Gou: dieu du fer ou de la guerre ; Dji: dieu de la pluie ; Agbé et Avlékété: déesse de la mer ; Ninsouhoué: divinité de l'eau qui incarne également l'esprit des morts Lissa: divinité symbolisée par le caméléon. Les autres religions pratiquées sont le christianisme (17,9%), l'islam (11,2%), le protestantisme (3,8%) et autres religions (20,8%).

1.2.2 Dynamiques démographiques

Selon le Recensement Général de la Population et de l'habitation (RGPH) de 2002, la population de la Commune de Bantè est de 82 129 habitants et représente 15,32 % de la population du Département des Collines. La taille moyenne des ménages est de 6,9 membres, avec 12 726 ménages pour l'ensemble de la Commune. En dépit de l'évolution rapide de la densité de la Commune de Bantè de 17,32 habitants/km² en 1992 à 30,47 habitants/km² en 2002, elle demeure toujours faible comparée à la moyenne nationale qui est de 50 habitants/km².

Avec un taux d'accroissement annuel de 3,73%, la population de la Commune de Savalou compte 104 749 habitants (INSAE, 2002), soit 50 163 hommes et 54 586 femmes, répartie dans quatorze (14) arrondissements soit une répartition par sexe de 52,36% pour les femmes contre 47,64% pour les hommes. La densité moyenne est de 27,2 habitants/km² contre 38,44 habitants/km² pour le Département.

Une autre caractéristique de cette population est qu'elle est très jeune. 51,14% de la population a moins de 15 ans. Cette structure de la population implique que des efforts soient concentrés sur l'amélioration du système éducatif et la promotion de la politique de la scolarisation des filles.

Elle témoigne également d'un potentiel de dynamisme pour le développement de la Commune. Selon les résultats provisoires issus du RGPH de 2013, les populations de ces deux Communes (Bantè et Savalou) sont estimées respectivement à 106 945 et 144 814 habitants. La dégradation des ressources naturelles étant liée à la croissance démographique, cette évolution exercera davantage une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles.

1.2.3 Principales activités socio-économiques

- **Agriculture**

L'économie des Communes de Bantè et de Savalou repose essentiellement sur l'agriculture, pratiquée par les hommes et les femmes. L'agriculture porte sur les cultures vivrières que sont : le maïs, le manioc, l'igname, le niébé, le voandzou, le riz, les produits maraîchers (tomate, piment, gombo, graine de courgette) et les cultures de rente (arachide, soja, coton, cajou). La Commune de Bantè dispose de 192 300 ha de terres cultivables. La superficie emblavée au cours des 1^{er} et 2^{ème} cycles 2009- 2010 est de 36 271 ha dont 7 934 ha réalisés par les femmes et 28 337 ha par les hommes.

A Savalou, sur une superficie totale de 53 045 hectares emblavée au cours de la campagne agricole 2009-2010 seulement 2 652 ha l'ont été avec la mécanisation. Le taux de mécanisation est donc faible dans la Commune de Savalou (5%). Par contre, à Bantè, le niveau de mécanisation de l'agriculture est très faible (0,65%) en 2008.

Dans les deux Communes, les moyens de production les plus utilisés sont la houe, le coupe-coupe et la hache. Les moyens les moins utilisés sont les tracteurs, les motoculteurs et la traction animale. L'activité agricole est de type extensif avec la technique de culture sur brûlis. Cette agriculture extensive entraîne la dégradation de la base productive et de l'environnement avec

pour corollaire la baisse continue des rendements agricoles, l'éloignement des champs, la rareté du pâturage et des points d'eau pour abreuver le bétail.

- **Elevage**

Dans les Communes de Bantè et de Savalou, l'élevage constitue une activité secondaire menée par les hommes et les femmes. Il est à dominance domestique et concerne les ovins, les caprins, les porcins, les bovins et les volailles. L'élevage non conventionnel (lapin, aulacode) est de plus en plus pratiqué. Dans les deux Communes, l'apiculture est présente et est surtout en pleine extension dans la Commune de Bantè faisant de cette dernière, la «ruche des Collines». L'élevage des bovins est entretenu par les Peulhs éleveurs. Les conditions de l'élevage sont encore mauvaises à cause de quelques obstacles (insuffisance de points d'eau permanents, faible taux de couverture vétérinaire, maladies épizootiques récurrentes, insuffisance de compléments alimentaires, absence de professionnalisme). Selon les saisons, les éleveurs se déplacent d'une localité à une autre au regard de l'insuffisance des retenues d'eau aménagées. Ces déplacements à la recherche de pâturage et d'abreuvoirs sont source de conflits avec les agriculteurs. L'élevage est confronté à la non matérialisation des couloirs de transhumance et des zones de pâturage.

- **Pêche**

La pêche quant à elle, est une activité presque inexistante dans les deux Communes. Elle se pratique comme activité de subsistance malgré l'existence de cours d'eau, de bas-fonds et de plans d'eau qui offrent une grande possibilité de développement de la pisciculture. Des cas de pêche par empoisonnement des cours d'eau sont constatés dans ces Communes. Malgré cela, la production ne couvre pas les besoins de la population des Communes. Cette situation justifie la grande dépendance des produits halieutiques congelés venus de l'extérieur. Ces actes isolés d'empoisonnement des cours d'eau constituent des sources potentielles de mort des bovins et donc de conflits quand les éleveurs de troupeaux transhumants méconnaissant cette réalité faisaient abreuver les bêtes.

- **Commerce**

Les activités commerciales dans les deux Communes sont orientées aussi bien vers la consommation domestique que vers l'importation et l'exportation. Elles se déroulent à travers les marchés dont certains sont d'importance régionale avec chacun une périodicité fixe. Au nombre de ces marchés, on peut citer : ceux de Bantè centre, Pira, Gouka et Alétan dans la Commune de Bantè. Ceux de Savalou, Tchetti et les marchés à bétail de Doumè et de Konkondji dans la

Commune de Savalou. On note un faible niveau d'aménagement des marchés qui ne permet pas une exploitation optimale surtout en ce qui concerne les possibilités de recettes pour le budget communal.

Hormis quelques cas de commerçants formalisés et dotés d'un important capital, l'activité commerciale revêt souvent la forme d'un petit commerce exercé dans l'informel. Une importante colonie de Ibo, de « Dadjè », de Yorouba et de «bassè» (Nigériens) tient le commerce des produits importés.

- **Exploitation forestière**

Cette activité généralement pratiquée par les hommes est très remarquable dans les deux Communes. Il s'agit essentiellement de la carbonisation, de la recherche de bois d'œuvre, de plantes médicinales, de bois de service, des produits de cueillette dans les forêts naturelles ou dans les savanes qui participent à la dégradation du couvert végétal. Les ressources forestières exploitées dans ces communes sont constituées des ressources naturelles des savanes et des forêts (galerie et sacrées) ainsi que des plantations de tecks et d'anacardiens. Toutefois la sacralisation de certains cours d'eau et forêts est souvent source de conflit entre éleveurs et gardiens de ces lieux après leur profanation par les troupeaux transhumants. Ces deux communes disposent d'une diversité de groupes socioculturels qui mènent des activités ci-dessus énumérées pour le développement local.

II. Présentation de la démarche méthodologique

La méthodologie adoptée s'est fondée sur l'utilisation de l'approche systémique. Pour comprendre cette approche, il est faut partir du paradigme systémique qui est directement lié au concept de système. On retiendra ces définitions qui caractérisent le système. Selon Bertalanffy (1972) c'est un « complexe d'éléments en interaction, donc en mouvement, ce qui suppose forces et énergie ». Pour Rosnay, (1975), il est « organisé en fonction d'un but ». Selon Morin (1977) un système constitue une « unité globale, organisée d'interrelations entre éléments, actions, individus ». L'approche systémique fait appel à la notion de réciprocité des interactions et d'interdépendance. Le tout devient primordial. Il s'agira de négliger les éléments au profit de la structure et d'aller ainsi au cœur de la complexité du système. En corollaire à la notion de totalité, le principe de non-sommativité montre qu'un système n'est pas la somme de ses

éléments : son analyse par segments isolés aboutirait à le détruire en tant que système. L'analyser dans sa complexité organisée, c'est-à-dire dans sa structure, c'est tenir compte, de sa « gestalt » (ensemble structuré). Dans le cadre de cette recherche, elle est utilisée pour comprendre, décrire et analyser les logiques internes qui sous-tendent les pratiques des différents acteurs d'une part. D'autre part les interactions qui existent entre les différents acteurs ou composantes du système de gestion de l'espace agropastoral et partant les différents conflits qui en découlent et leurs modes de règlement. Dans ce sens, la recherche s'inscrit dans une dimension socio-anthropologique de l'environnement et du développement. Par rapport à la sociologie de l'environnement, Boudes (2008) s'est appuyé sur les travaux de Georg Simmel pour justifier sa reconnaissance comme une branche (discipline) de la Sociologie en général. En effet, les travaux de Simmel regorgent des réflexions sur les interactions entre phénomènes naturels et sociaux lesquels caractérisent la question contemporaine de l'environnement. Il a abordé les concepts de sociologie de la forme et de l'espace. En évoquant la sociologie de la forme, il vise à placer un outil d'interprétation intermédiaire entre l'individu et la relation sociale. Il s'agit de se désintéresser du contenu pour mieux se tourner vers le contenant, se détacher du fond de la relation sociale pour appréhender sa forme. En ce qui concerne la sociologie de l'espace Simmel présente une analyse "constructiviste" de la détermination spatiale de la société en examinant, de façon symétrique, la construction spatiale du social (comment les formes spatiales, telles que les frontières, la proximité ou les mouvements migratoires, structurent-elles les interactions sociales), et la construction sociale du spatial (comment les interactions sociales s'expriment-elles symboliquement dans les formes spatiales ? – par exemple : le terrain vide comme expression de la neutralité). La sociologie du développement est une discipline abordée par plusieurs auteurs tels que GODET (2001), GURVITCH (1950). Pour ce dernier « le développement est un phénomène social total. Il prend en compte les paliers en profondeur de l'ESPECT (l'Economie, le Social, la Politique, l'Environnement, la Culture et la Technologie). La présente recherche est de nature qualitative mais comporte quelques données quantitatives. Trois phases articulatoires la caractérisent : la collecte des données, le traitement, l'interprétation et l'analyse des données quantitatives et qualitatives.

2.1 Collecte des données

Elle concerne les étapes de choix de la population de l'étude et des groupes cibles, de l'échantillonnage, des techniques et outils de collecte des données et des enquêtes de terrain.

2.1.1 Population de l'étude et groupes cibles

La population de l'étude correspond à celle des villages riverains aux aires de pâturage. Ainsi, les groupes cibles retenus sont les principaux acteurs qui sont directement impliqués : les éleveurs et les agriculteurs.

Les acteurs secondaires, sont ceux qui participent aux règlements des conflits : les autorités locales (élus locaux), les gendarmes, les agents des CARDER, les chefs traditionnels.

2.1.2 Echantillonnage

En fonction des groupes cibles ci-dessus retenus, les techniques d'échantillonnage sont celles : de l'échantillonnage stratifié avec les acteurs principaux et ; celle de l'échantillonnage raisonné avec les acteurs secondaires. Le ménage a été l'unité d'enquête au niveau des acteurs principaux. Le choix des interviewés au niveau de cette catégorie d'acteurs a été aléatoire et s'est appuyé sur les répertoires de ménages impliqués dans les conflits dont disposent les chefs de villages. Une proportion de (10 %) des ménages agricoles a été retenue. Le nombre de ménages prévus à atteindre et nombre atteint dans le cadre de cette recherche se présentent comme suit :

Tableau I : Ménages agricoles selon le RGPH 3, nombre prévu et nombre atteint.

| Communes | Villages retenus | Ménages agricoles (Nombre) | Nombre prévu | Nombre atteint |
|----------|------------------|----------------------------|--------------|----------------|
| Bantè | Akpaka | 54 | 5,4 | 30 |
| Bantè | Alétan | Non précisé | 20 | 20 |
| Bantè | Gotcha | 183 | 18,3 | 20 |
| Bantè | Malomi | 220 | 22 | 30 |
| Savalou | Konkondji | 219 | 21,9 | 35 |
| Savalou | Kpakpavissa | 202 | 20,2 | 20 |
| Glazoué | Yagbo (2) | 396 | 39,6 | 20 |
| Total | | 1274 | 147,4 | 175 |

Source : Enquêtes de terrain, Août -Septembre 2013

La mention “ Non précisés” s'explique par le fait que les résultats définitifs du RGPH 3 n'ont rien rapporté en ce qui concerne cette localité d'Alétan. Cet hameau est administrativement du ressort du village voisin de Gotcha. Mais aujourd'hui, il a connu une envergure si bien qu'un

marché périodique s’anime. Au total, 35 ménages ont déclaré avoir été victimes de destruction de cultures lors de la grande transhumance, occasionnée par aussi bien les transhumants nationaux et transfrontaliers soit 31,81% de l’ensemble des agriculteurs touchés (110).

La répartition de l’échantillon au niveau de la catégorie des acteurs directs se présente comme suit :

Tableau II : Répartition des interviewés par catégorie d’acteurs

| Arrondissements | Villages | Catégories d'acteurs | | Total |
|-----------------|-----------------------|----------------------|-----------|------------|
| | | Agriculteurs | Éleveurs | |
| Lougba | Gotcha | 10 | 10 | 20 |
| | Alétan | 10 | 10 | 20 |
| Koko | Akpaka | 20 | 10 | 30 |
| Atokolibé | Malomi | 20 | 10 | 30 |
| Djaloukou | Konkondji | 20 | 15 | 35 |
| Lahotan | Kpakpavissa (Yagbo 1) | 15 | 5 | 20 |
| Ouèdèmè | Yagbo(2) | 15 | 5 | 20 |
| Total | | 110 | 65 | 175 |

Source : Enquêtes de terrain, Août –Septembre-Octobre 2013

Dans cette catégorie des acteurs directs, le groupe des éleveurs prend en compte les éleveurs sédentaires et les transhumants transfrontaliers. Les éleveurs nationaux, sédentaires ont été interviewés dans les campements non loin des villages. Les transhumants transfrontaliers ont été rencontrés à l’intérieur de la forêt classée d’Agoua où ils se sont installés provisoirement. En ce qui concerne les acteurs secondaires, sont retenus : des agents du CARDER dont six (06) CPV, deux (02) TS/ PV, un (01) TS/ PA, un (01) RDR ; trente-et-un (31) membres des comités villageois, trois (03) de la mairie dont deux (02) C/SPDEL, un (01) Maire ; trois (03) gendarmes ; dix (10) personnes ressources. Au total, cinquante-sept (57) interviewés de cette catégorie ont été touchés. Le choix des villages s’est basé sur deux critères fondamentaux : la récurrence des conflits dans un village et sa proximité avec les couloirs et aires de pâturage. Dans le souci de pouvoir mener des tests statistiques et des analyses comparées que les nombres des interviewés ont été harmonisés comme présentés dans le tableau.

En somme, la taille de l’échantillon de l’étude est de 232 interviewés dont douze (12) femmes. Cette faible proportion de femmes s’explique par le choix du chef ménage comme répondant dans le ménage.

2.1.3 Techniques et outils de collecte des données

La recherche documentaire, l'entretien, l'observation, le focus group, l'administration du questionnaire sont les techniques utilisées.

2.1.3.1 Recherche documentaire

Le conseil de Michel Beaud (2001) dans la manière de collecter les données à cette étape se résume à : « Eviter de “partir à la pêche” dans l’océan d’Internet et de perdre du temps sur des sites qui ne vous apporteront que des brouilles. Restent les centres de documentation et les bibliothèques, et d’abord la bibliothèque de l’Université où vous êtes inscrit ». Ainsi, la collecte des données à cette étape, a été faite dans certains centres de documentation de l’Université d’Abomey-Calavi (UAC) ; dans des centres de documentation de certaines institutions de recherche et étatique de même que sur internet. Le tableau III en annexe 1.1 présente les détails au niveau de cette étape.

2.1.3.2 Entretien

“L’entretien reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations autochtones, indigènes, locales” (Olivier de Sardan, 2003 ; Djohy, 2010). On a eu recours à cette technique à travers l’outil spécifique qu’est le guide d’entretien. Il a été utilisé par rapport aux trois objectifs spécifiques N°1, 2 et 3 pour collecter les informations sur les fondements des conflits, les différents types de conflit, leurs modes de règlement et les modes de vulgarisation et d’application des textes.

2.1.3.3 Focus Group

Le focus group (FG) encore appelé Discussion de Groupe Dirigée (DGD) permet essentiellement de recueillir les opinions des individus et d’impulser une dynamique de groupe de manière à aboutir à des réponses collectivement validées aux différentes questions posées au groupe. Autrement, il s’agit de recueillir une « parole collective », produite dans une interaction de groupe (Combessie, 2001). A la suite des entretiens individuels, des focus group ont été organisés par catégories d’acteurs (agriculteurs, éleveurs et comités villageois). Le but poursuivi ici est d’avoir une perception croisée sur les fondements des conflits, les modes de règlement et les activités qui touchent la dégradation des ressources fourragères. Ainsi, six (06) focus group avec six à dix (06 à 10) participants par groupe ont été organisés sur l’ensemble du secteur

d'étude. Trois (03) focus ont été organisés avec les comités villageois (de Malomi, de Konkondji et de Yagbo) à raison d'un (01) par village. Un (01) focus avec les éleveurs à Alétan, une zone à forte concentration d'éleveurs. Deux focus avec les agriculteurs à raison de un (01) à Akpaka, et Yagbo.

2.1.3.4 Observation

Les observations sur le terrain sont effectuées dans le but de mieux appréhender, les réalités de l'élevage transhumant, les dynamiques sociales et d'obtenir les informations qui auraient été omises au cours des différents entretiens, afin de confirmer, d'infirmer ou de compléter les informations collectées avec les autres méthodes. L'observation directe sur la base d'une grille en annexe, a été utilisée. Les paramètres retenus sont entre autres : comportements des différents acteurs, état de champs dévastés, effets des pratiques anthropiques sur les ressources fourragères.

2.1.3.5 Administration du questionnaire

L'interview par questionnaire et spécifiquement le face-à-face a été utilisé du fait qu'il permet d'atteindre le plus fort taux de réponses au plus grand nombre de questions (Ghiglione & Matalon, 1978 ; Combessie, 2001 ; Arouna, 2012). Il a été utilisé au niveau de chacun des objectifs spécifiques dans le but de collecter les informations à caractère quantitatif. Le tableau qui suit présente le récapitulatif des techniques et outils utilisés.

Tableau III : Récapitulatif des techniques et outils de collecte utilisés selon les groupes cibles

| Objectif spécifique | Groupes cibles concernés | Techniques utilisées | Outils utilisés | Nature des données collectées |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Objectif spécifique 1 | Agriculteurs, Eleveurs, Personnes ressources et Acteurs institutionnels | Entretien, Focus group, Administration du questionnaire | Guide d'entretien, questionnaire | Données qualitatives et quantitatives |
| Objectif spécifique 2 | Agriculteurs, Eleveurs, Personnes ressources et Acteurs institutionnels | Entretien, Focus group | Guide d'entretien | Données qualitatives |
| Objectif spécifique 3 | Agriculteurs, Eleveurs, Personnes ressources et Acteurs institutionnels | Entretien, Administration du questionnaire | Guide d'entretien et questionnaire | Données qualitatives et quantitatives |

Source : Enquêtes de terrain, Août –Septembre-Octobre 2013

2.1.4 Enquêtes de terrain

Elles se sont déroulées en deux phases. Une première phase exploratoire qui nous a amené à non seulement faire une connaissance du terrain mais aussi à tester, réajuster et réorganiser les différents aspects de nos outils de collecte de données. Elle a duré une semaine du 26 avril au 02 mai. La deuxième phase a consisté à la collecte proprement dite et s'est déroulée du 11 Août au 17 octobre 2013. Elle s'est effectuée dans sept villages traversés par les couloirs de transhumance. Lesdits villages retenus sont présentés comme suit :

Tableau IV : Villages traversés par les couloirs de transhumance

| Aire de transhumance | Village | Arrondissement | Commune |
|----------------------|-----------------------|----------------|---------|
| Aire N°1 | Alétan | Lougba | Bantè |
| | Gotcha | Lougba | Bantè |
| | Akpaka | Koko | Bantè |
| | Malomi | Atokolibé | Bantè |
| Aire N°2 | Konkondji | Djaloukou | Savalou |
| Aire N°3 | Kpakpavissa (Yagbo 1) | Lahotan | Savalou |
| | Yagbo (2) | Ouèdèmè | Glazoué |

Source : Enquêtes de terrain, Août -Septembre 2013.

L'Etude de référence sur le potentiel des parcours naturels et des infrastructures d'accueil des troupeaux transhumants au Bénin d'Avril 2013, commanditée par la Direction Générale des Affaires Intérieures (DGAI) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) avait déjà retenu ces villages comme étant des zones de récurrence des conflits. Il a été donc aisé de les retenir dans le cadre de la présente recherche. Le village de Yagbo 2 est retenu parce qu'il est aussi proche de l'aire N°3 et cela permettra de renforcer la collecte des données au niveau de Kpakpavissa.

2.2 Traitement des données

Les données recueillies sur le terrain ont été dépouillées manuellement, triées et organisées suivant les grands centres d'intérêt à l'aide du tableur Excel et le support de traitement de textes Word. En ce qui concerne l'objectif spécifique 1, les données d'occurrence des acteurs récoltées ont été analysées à travers une analyse en composante principale (ACP) à l'aide du logiciel PCORD 5.0.

Le logiciel « Statistical Package for the Social Sciences » (SPSS 17.0) a été aussi utilisé pour effectuer les tests de rang de Kendall pour classer les facteurs de vulnérabilité selon l'importance de leur impact. Pour ce faire, chaque enquêté a été amené à attribuer un rang d'importance à chaque facteur de vulnérabilité des ressources fourragères. Ensuite, le rang d'un facteur de

vulnérabilité par groupes d'acteurs i (agriculteurs, éleveurs, etc.) a été déterminé à partir de l'indice de fidélité (IF) de ces acteurs à attribuer un rang k à un facteur j . Ces facteurs ont ensuite été classés en fonction des valeurs décroissantes de l'indice. Cet indice est calculé selon la technique de Begossi (1996), Gueye *et al.* (2012) et, a pour formule :

$$IF_k = \frac{I_{ij}}{I_i} \times 100$$

Où I_{ij} : Nombre d'enquêtés du groupe d'acteurs i ayant choisi le facteur j au rang k ; I_i : Nombre total d'enquêté du groupe d'acteurs i . Ces différents indices calculés au niveau de l'Objectif Spécifique 1 (**OS 1**) à partir de cette formule, nous ont permis de déterminer les rangs attribués par les acteurs aux différents facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères.

➤ **Taux de citation (Tc)**

Le taux de citation exprime l'occurrence de réponse par enquêté et par rapport aux stratégies de réduction des conflits au niveau de l'Objectif Spécifique 3 (**OS 3**). Il a été inspiré à partir du taux de réponse de Seastrom (2001) et, a pour formule :

$$T_c = \frac{n_i}{n} \times 100$$

Où n_i : Nombre d'enquêtés ayant fourni une réponse par rapport à une proposition i ; n : Nombre total d'enquêté. Les taux calculés à partir de cette formule, ont permis de retenir les principales mesures ou stratégies de réduction des conflits proposées par les acteurs directs.

➤ **Test de Kendall**

Selon Dagnelie (1998), le coefficient de concordance de Kendall permet de mesurer le degré de concordance qui existe entre les classements établis sous forme de rang par deux ou plusieurs jurys ou experts et d'en tester la signification.

Le test de rang de Kendall a été utilisé dans la présente étude pour comparer les rangs attribués à chaque facteur selon les groupes d'acteurs, l'âge, l'origine, le niveau d'instruction et les groupes socioculturels. Ce test a été fait au niveau de l'Objectif Spécifique 1 (**OS 1**) et a permis de faire les analyses en fonction des acteurs.

➤ **Analyse de discours**

Selon Bérelson (1958), Formarier (1988) et Djohy (2010) ; l'analyse de discours est une mise en ordre systématique, objective, descriptive, quantitative du contenu des communications ayant pour but de les interpréter. Elle doit être exhaustive, méthodique, objective et s'intéresser aux

concepts, à la linguistique et à l'organisation narrative des discours oraux et écrits. Dans la présente étude, une analyse catégorielle a été faite d'abord en réorganisant sous forme résumée les discours des enquêtés. Ensuite, une analyse de l'énonciation qui a consisté à mettre en évidence la logique des discours a été faite. Ainsi, les informations issues des observations et des entretiens ont-elles fait l'objet d'une transcription et d'un recouplement des différents points de vue. Les données ainsi recoupées ont été thématiques, résumées et analysées.

2.3 Modèle d'analyse

Dans la compréhension du système et de son analyse, Morin (1990), déclare que «le système constitue un tout cohérent et indivisible c'est-à-dire qu'une modification de l'un de ses éléments produit la modification des autres éléments et du système tout entier. Ceci indique que le système est plus que la somme de ses éléments, que les interactions entre les éléments comptent autant que les éléments eux-mêmes. Il est fait appel à la notion de réciprocité des interactions et d'interdépendance. Le tout devient primordial. Il s'agira de négliger les éléments au profit de la structure et d'aller ainsi au cœur de la complexité du système».

L'approche systémique de Michel Crozier a été utilisée. Cette approche se focalise sur les relations de pouvoir que Crozier définit en termes de zones d'incertitude au sein des organisations. Selon Durand *et al* (2003), pour comprendre l'approche il faut partir de la définition de la systémique qui est une « *nouvelle discipline qui regroupe les démarches théoriques, pratiques et méthodologiques, relatives à l'étude de ce qui est reconnu comme trop complexe pour pouvoir être abordé de façon réductionniste, et qui pose des problèmes de frontières, relations internes et externes, de structure, de lois ou de propriétés émergentes caractérisant le système comme tel, ou des problèmes de mode d'observation, de représentation, de modélisation ou de simulation d'une totalité complexe* ». La systémique fait appel à quatre concepts de base : la complexité, le système, la globalité, l'interaction. Que revêt chacun de ces concepts ? Le concept de complexité renvoie à toutes les difficultés de compréhension (flou, incertain, imprévisible, ambiguë, aléatoire) posées par l'appréhension d'une réalité complexe et qui se traduisent en fait pour l'observateur par un manque d'information (accessible ou non). Le concept de système a un sens multiple. On retient deux à savoir : la définition "large" donnée par Jacques Lesourne : « *un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique* ». La définition "étroite" donnée par Joël de Rosnay : « *un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but. Cette définition met l'accent sur la finalité*

ou le but poursuivi par le système ». Le concept de globalité renvoie à une propriété des systèmes complexes, souvent traduite par l'adage "le tout est plus que la somme des parties" et selon laquelle on ne peut les connaître vraiment sans les considérer dans leur ensemble. Cette globalité exprime à la fois l'interdépendance des éléments du système et la cohérence de l'ensemble. Le concept d'interaction est un des plus riches de la systémique, complète celui de globalité car il s'intéresse à la complexité au niveau élémentaire de chaque relation entre les constituants du système pris deux à deux. Initialement emprunté à la mécanique où l'interaction se réduit alors à un jeu de forces, la relation entre constituants se traduit le plus souvent dans les systèmes complexes, par un rapport d'influence ou d'échange portant aussi bien sur des flux de matière, d'énergie, d'information.

Dans le cadre de cette recherche, c'est un modèle théorique utilisé pour appréhender les interactions entre les sous-systèmes du système de gestion de l'espace agro-pastoral ; et de l'analyse des conflits qui en découle ainsi que leurs modes de règlement. La gestion de l'espace agro-pastoral met en interaction trois composantes (sous-systèmes) : l'agriculture, l'élevage et l'aire de transhumance. L'intérêt ici en utilisant ce modèle est d'arriver à faire ressortir les interactions intra et inter systèmes qui expliquent les relations conflictuelles en rapport avec la gestion concurrentielle de l'espace. La figure 3 qui suit présente le modèle dans le cadre de cette recherche. Cette figure découle de celle réalisée par Eigenheer *et al* (2005).

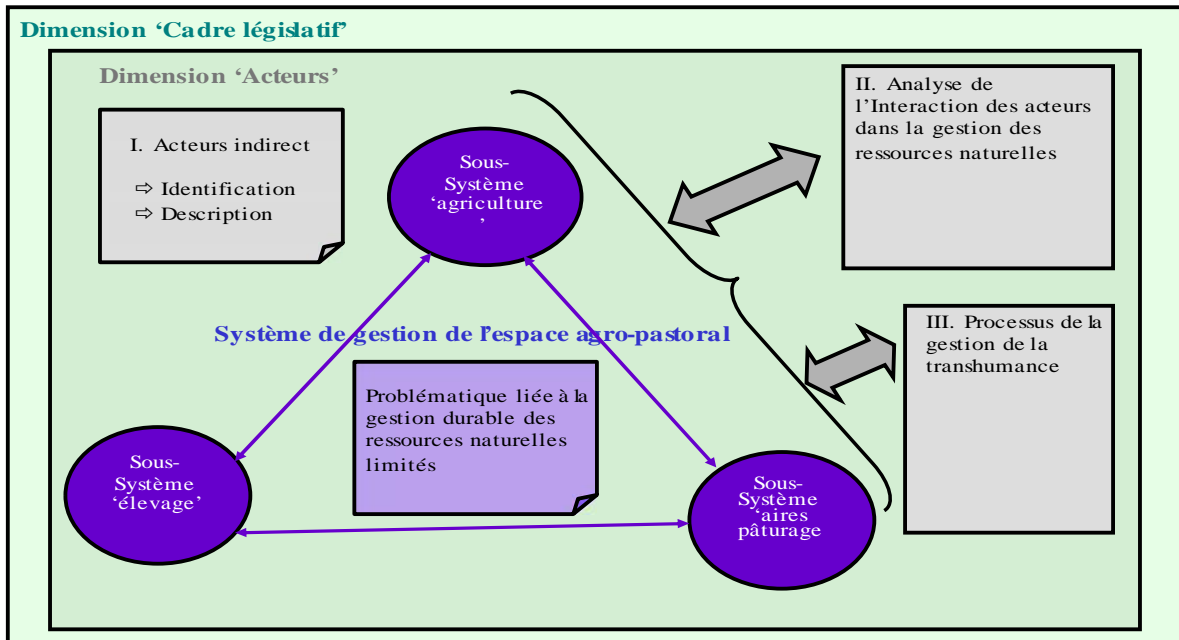


Figure 3: Approche systémique de gestion de l'espace agropastoral

Source : Eigenheer *et al* (2005).

Pour analyser les interactions entre les acteurs indirects et les acteurs directs dans la gestion des conflits, l'approche par acteur a été utilisée.

2.4 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Les difficultés rencontrées dans le cadre de cette recherche se résument à la réticence des acteurs et l'absence de données archivées sur les cas de conflits dans les structures administratives comme les CARDER, les Mairies et les gendarmeries. Comme dans la plupart des recherches touchant les acteurs ruraux, la réticence des répondants est un facteur qui influence le rendement journalier du chercheur. Au cours de la présente recherche, certains éleveurs Peulh ont été réticents et cela s'expliquerait par leur vie en retrait des villages. Mais avec les interventions de leurs chefs et des chefs villages on est parvenu à regagner leur confiance. Par ailleurs, en raison de la non maîtrise des langues (Ifè, Isha, Mahi,) parlées dans le secteur d'étude, on a été obligé de faire recours au service de traducteurs ayant un niveau de maîtrise. La période d'Août, de septembre et d'Octobre au cours de laquelle l'enquête de terrain a été réalisée, n'a pas permis de rencontrer un nombre important de transhumants transfrontaliers à l'exception de quelques-uns (13 au total) ayant opté pour un séjour prolongé. Le choix de cette période répond au besoin de

pouvoir restituer les résultats de la collecte au doctorant dans le cadre du projet MDP3C. Ces situations ont limité le champ d'observation. On aurait souhaité une observation continue pendant un long séjour en saison sèche, période de la grande transhumance. Après la présentation du cadre de l'étude et de la démarche méthodologique adoptée, les résultats obtenus de la phase de collecte des données sont présentés dans le chapitre III.

CHAPITRE III : FONDEMENTS, GESTION DES CONFLITS D'USAGE AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE, VULGARISATION ET APPLICATION DES TEXTES DE LOI

I Fondements des conflits liés à la transhumance autour des aires de pâturage

Les investigations menées dans les communes de Bantè et de Savalou révèlent que les fondements des conflits liés à la transhumance autour des aires de pâturage sont multiples. Selon les différents acteurs rencontrés ces fondements peuvent être regroupés en deux catégories à savoir : (1) les fondements directs des conflits et (2) les fondements indirects des conflits. Comme fondements directs des conflits, on peut citer : l'extension des zones de cultures sur les aires de pâturage, l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur zones de culture, l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de pâturage et l'utilisation concurrentielle du disponible fourrager. Quant aux fondements indirects de conflits, ils regroupent les facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères que sont : la carbonisation, le surpâturage, l'exploitation illégale de bois d'œuvre et de service, les perturbations climatiques, les feux de végétation tardifs et la croissance démographique. La figure 4 présente un modèle explicatif des implications des fondements des conflits liés à la transhumance autour des aires de pâturage.

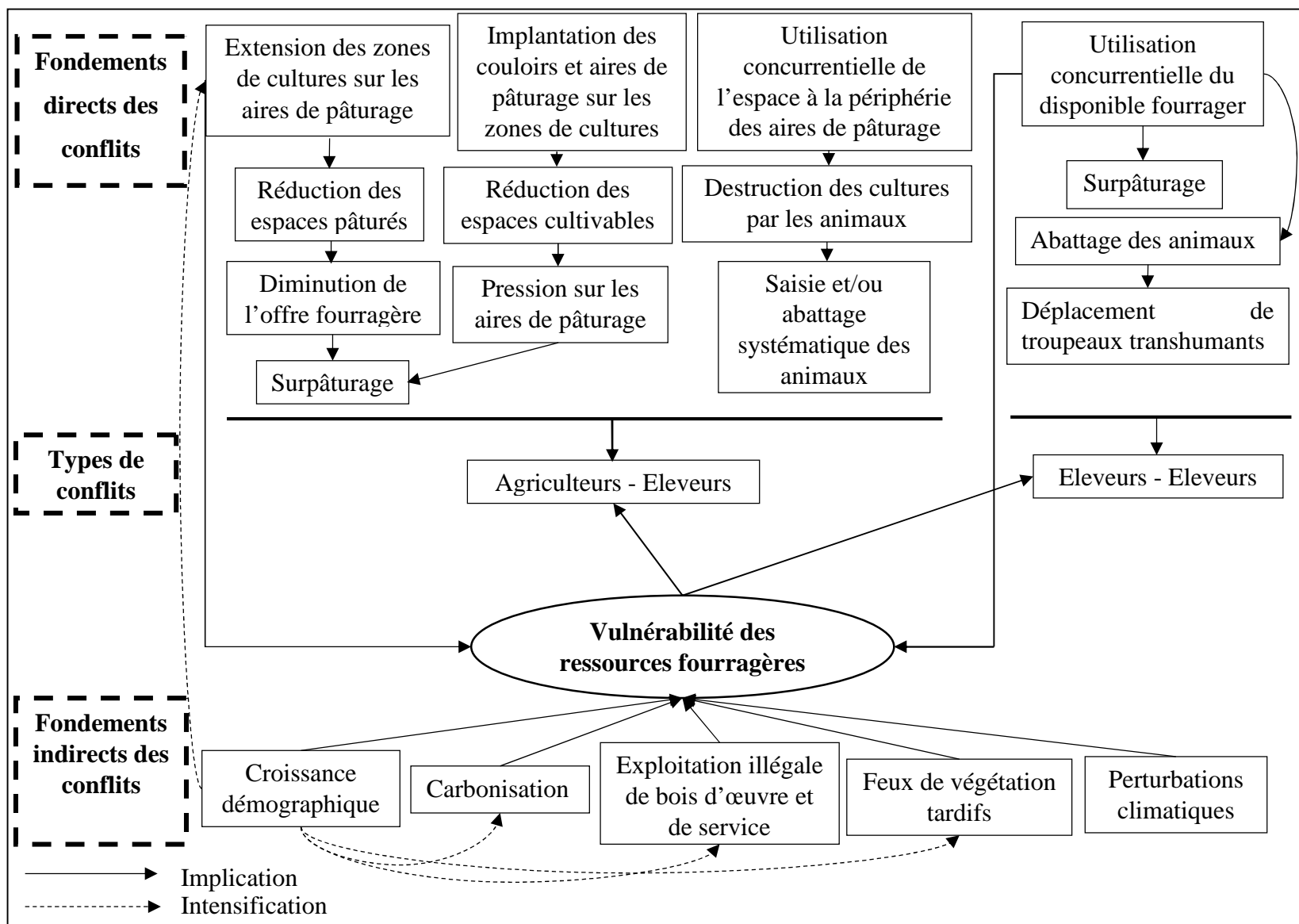


Figure 4 : Modèle explicatif des implications des fondements des conflits liés à la transhumance

Source : Résultats d'enquête, Août - septembre - Octobre 2013.

La figure 4 montre au premier plan, les fondements directs des conflits, leurs implications diverses et les types de conflits. Les fondements tels que l'extension des zones de cultures sur les aires de pâturage, l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur les zones de culture, l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de pâturage induisent les conflits entre agriculteurs et éleveurs avec comme corollaire la réduction de l'espace pâturé, des zones de culture et de la destruction des cultures par les animaux. Quant à l'utilisation concurrentielle du disponible fourrager dont les implications sont le surpâturage et le déplacement des troupeaux transhumants suite à l'abattage ciblé des animaux, elle entraîne les conflits entre éleveurs.

Au second plan, on note les fondements indirects qui sont les facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères. La vulnérabilité des ressources fourragères est expliquée par une convergence de fondements tels que l'extension des zones de cultures sur les aires de pâturage et l'utilisation concurrentielle du disponible fourrager mais aussi par des facteurs aggravants. Par ailleurs, la croissance démographique induit une intensification des pressions sur les ressources ligneuses et herbacées par l'accroissement de la population des actifs agricoles, des charbonniers et des exploitants de bois. Les périphéries et même l'intérieur des aires sont de plus en plus occupées par les cultures et on constate encore les déplacements des camions chargés de madriers en provenance des forêts classées d'Agoua et des Monts Kouffè notamment.

1.1 Fondements directs des conflits

Les perceptions des différents acteurs sur les fondements de conflits ont été organisées à travers l'analyse factorielle de correspondances effectuée sur les données d'occurrence de ces acteurs sur les fondements des conflits autour des aires de pâturage. Le tableau V présente les valeurs propres et les pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes.

Tableau V : Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes

| Axis | 1 | 2 | 3 |
|----------------------------------------------|-------|--------|-------|
| Valeurs propres | 2,786 | 1,063 | 0,151 |
| Pourcentage de variance expliquée (%) | 69,65 | 26,569 | 3,781 |
| Pourcentage cumulé de variance expliquée (%) | 69,65 | 96,21 | 100 |

Il ressort du tableau V que la première composante explique 69,65 % des informations du départ et qu'avec les trois axes, on arrive à expliquer la totalité (100 %) des informations

contenues dans les variables initiales. Par ailleurs, avec les 96,21 % de la variance expliquée par les deux premiers axes, on peut garantir une précision d'interprétation entre fondements de conflits et acteurs. La figure 5 présente la carte de répartition des acteurs et des fondements des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2.

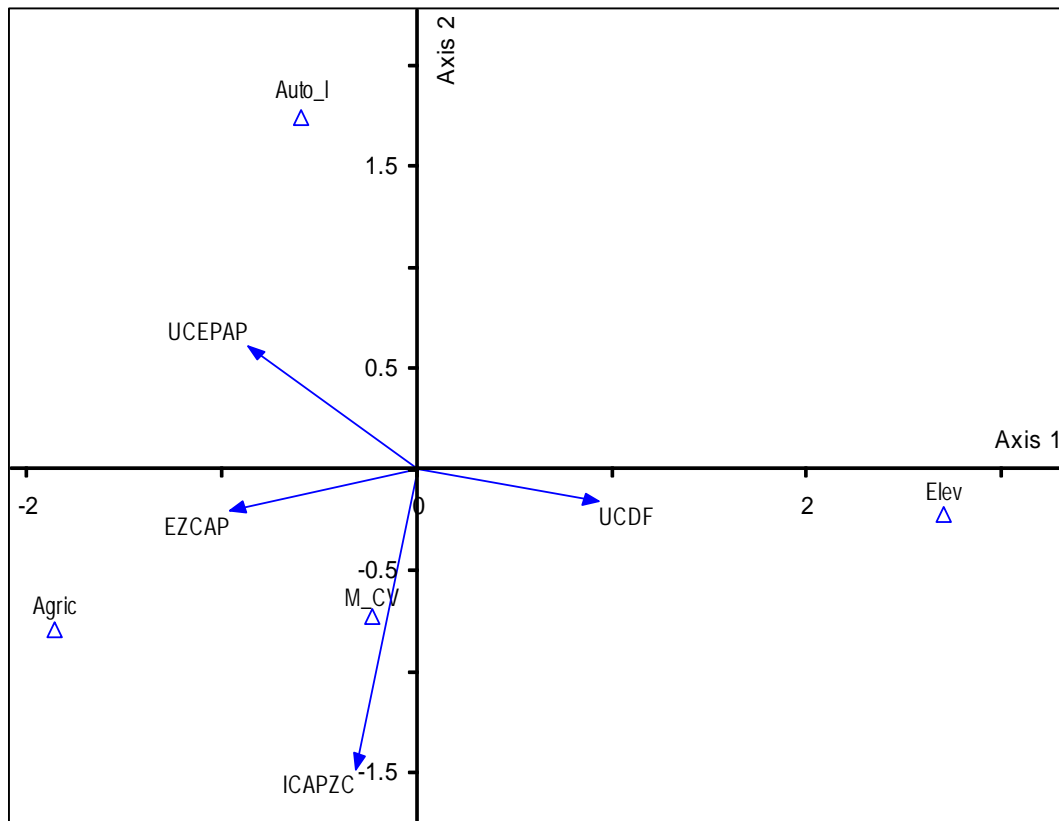


Figure 5: Carte de répartition des acteurs et des fondements directs des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2

- UCEPAP* : Utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de pâturage
- ICAPZC* : Implantation des couloirs et aires de pâturage sur les zones de culture
- EZCAP* : Extension des zones de cultures sur les aires de pâturage
- UCDF* : Utilisation concurrentielle du disponible fourrager
- Agric* : Agriculteurs
- Elev* : Eleveurs
- Auto_I* : Autorités locales
- M_CV* : Membres du comitévillageois

Sur la figure 5 on note une très bonne représentation des fondements directs UCEPAP, EZCAP et UCDF sur le 1^{er} axe avec des corrélations de -0,89 ; -0,98 et 0,94 alors que le fondement ICAPZC est très bien représenté sur le 2nd axe avec une corrélation de -0,94 (Tableau V).

Le fondement UCDF est positivement corrélé avec l'axe 1 tandis que les fondements UCEPAP, EZCAP sont négativement corrélés avec cet axe. De plus, l'axe 1 présente dans sa

partie positive les éleveurs et dans sa partie négative les agriculteurs. Cet axe oppose donc les fondements des conflits Agriculteurs-Eleveurs à ceux des conflits Eleveurs-Eleveurs.

Quant au fondement ICAPZC, il est négativement corrélé avec l'axe 2. De plus, cet axe présente dans sa partie positive les autorités locales et dans sa partie négative les membres des comités villageois. Cet axe oppose donc le point de vue des autorités locales et celui des membres des comités villageois sur l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur les zones de culture comme fondement des conflits Agriculteurs-Eleveurs. Le tableau qui suit présente les valeurs sur la corrélation entre les axes et les fondements directs de conflits.

Tableau VI : Corrélation entre les axes et les fondements directs de conflits

| Fondements directs | Axes | | |
|--------------------|---------|---------|--------|
| | 1 | 2 | 3 |
| UCEPAP | -0,8935 | 0,3845 | 0,2319 |
| ICAPZC | -0,3295 | -0,9426 | 0,0544 |
| EZCAP | -0,9898 | -0,1287 | 0,0612 |
| UCDF | 0,9483 | -0,0996 | 0,3013 |

1.2 Fondements indirects des conflits

Les résultats de l'analyse factorielle de correspondances effectuée sur les données d'occurrence des différentes perceptions des acteurs sur les fondements indirects des conflits se présentent dans le tableau qui suit. Le tableau VII présente les valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes.

Tableau VII : Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes

| Axis | 1 | 2 | 3 |
|----------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Valeurs propres | 4,635 | 1,536 | 0,828 |
| Pourcentage de variance appliquée (%) | 66,22 | 21,949 | 11,831 |
| Pourcentage cumulé de variance expliquée (%) | 66,22 | 88,169 | 100 |

Il ressort du tableau VII que la première composante explique 66,22 % des informations du départ et qu'avec les trois axes, on arrive à expliquer la totalité (100 %) des informations contenues dans les variables initiales. Par ailleurs, avec les 88,16 % de la variance expliquée par les deux premiers axes, on peut garantir une précision d'interprétation entre fondements de conflits et acteurs. La figure 6 présente la carte de répartition des acteurs et des fondements indirects des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2.

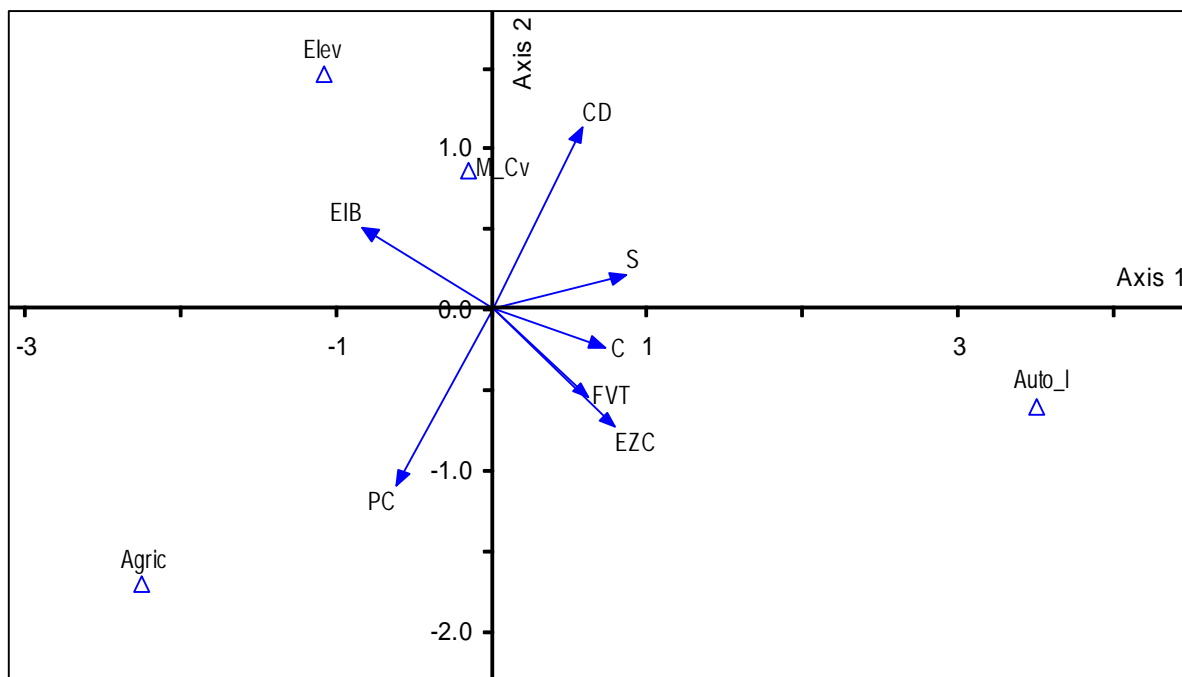


Figure 6: Carte de répartition des acteurs et des fondements indirects des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2

| | | | |
|--------------|---------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| <i>C :</i> | <i>Carbonisation</i> | <i>Agric :</i> | <i>Agriculteurs</i> |
| <i>CD :</i> | <i>Croissancedémographique</i> | <i>Elev :</i> | <i>Eleveurs</i> |
| <i>EIB :</i> | <i>Exploitation illégale de bois d'œuvre et service</i> | <i>Auto_l :</i> | <i>Autorités locales</i> |
| <i>EZC :</i> | <i>Extension des zones de culture</i> | <i>M_CV :</i> | <i>Membres du comitévillageois</i> |
| <i>FVT :</i> | <i>Feux de végétation tardifs</i> | | |
| <i>PC :</i> | <i>Perturbations climatiques</i> | | |
| <i>S :</i> | <i>Surpâturage</i> | | |

Sur la figure 6, on note une très bonne représentation des fondements indirects C, EIB, EZC, FVT et S sur le 1^{er} axe avec des corrélations de 0,81 ; -0,94 ; 0,87 ; 0,69 et 0,96 alors que les fondements indirects CD et PC sont très bien représentés sur le 2nd axe avec une corrélation de 0,72 et -0,71. Ces deux derniers fondements bien que très représentés sur l'axe 2 présente une valeur élevée de corrélation sur l'axe 1 respectivement 0,63 et -0,70 (Tableau VI).

Les fondements C, EZC, FVT et S sont positivement corrélés avec l'axe 1 alors que le fondement EIB est négativement corrélé avec cet axe. De plus, l'axe 1 présente dans sa partie positive les autorités locales et dans sa partie négative les agriculteurs. Cet axe oppose la perception des autorités locales et celle des agriculteurs sur les fondements indirects de conflits ou des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères.

La carbonisation (C), l'extension des zones de cultures (EZC), les feux de végétation tardifs (FVT) et le surpâturage (S) sont les facteurs les plus évoqués par les autorités locales comme ceux aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères tandis que l'exploitation illégale

des bois d'œuvre et de service (EIB) et les perturbations climatiques (PC) sont ceux évoqués par les agriculteurs.

L'axe 2 présente dans sa partie positive les éleveurs et les membres de comités villageois et dans sa partie négative les agriculteurs. La croissance démographique (CD) et les perturbations climatiques (PC) étant respectivement corrélées positivement et négativement à cet axe, il oppose donc le point de vue des éleveurs et des membres des comités villageois à celui des agriculteurs sur les fondements indirects de conflits. La croissance démographique (CD) reste le facteur majeur de vulnérabilité des ressources fourragères. Le tableau VII en annexe 1.2 a servi de référence pour les valeurs utilisées.

A l'issue de ces différentes descriptions factorielles de correspondance, d'autres variables ont été prises en compte. La description des perceptions a été faite à partir des rangs attribués à chaque facteur par les acteurs dans l'ordre décroissant d'incidence ou d'effet sur les ressources fourragères selon les groupes socioprofessionnels, le niveau d'instruction et le groupe socioculturel. Les tests de rang de Kendall ont été faits à partir des rangs attribués par les acteurs aux fondements indirects des conflits ou facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères. L'objectif est de montrer la significativité des classements effectués par les différents acteurs et de comparer ainsi les rangs attribués.

1.3 Appréhension des fondements indirects des conflits selon les caractéristiques sociales des acteurs directs

Cette rubrique présente les caractéristiques sociales qui influencent significativement la perception des fondements indirects des conflits par les acteurs.

1.3.1 Fondements indirects de conflits et niveau d'instruction des acteurs directs

Le tableau VIII présente les rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères en fonction du niveau d'instruction des acteurs directs.

Tableau VIII : Rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères en fonction du niveau d’instruction des acteurs directs.

| Niveau d’instruction | Facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères | | | | | | |
|-----------------------|------------------------------------------------------|----------------|----------|----------|----------------|----------------|----------------|
| | C | CD | EBO | EZC | FVT | PC | S |
| Aucun | 3 | 7 | 1 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| Primaire | 3 | 7 | 1 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| Secondaire 1er cycle | 2 | 7 | 1 | 3 | 5 | 6 | 4 |
| Secondaire 2ème cycle | 2 | 7 | 1 | 3 | 5 | 6 | 4 |
| Supérieur | 3 | 5 | 1 | 2 | 3 | 7 | 6 |
| Rg moyen | 2,6± 3 | 6,6 ± 7 | 1 | 2 | 4,2 ± 4 | 6,2 ± 6 | 4,8 ± 5 |

C : Carbonisation ; CD : Croissance démographique ; EBO : Exploitation illégale de bois d’œuvre ; EZC : Extension des zones de culture ; FVT : Feux de végétation tardifs ; PC : Perturbations climatiques ; S : Surpâturage ; Rg : Rang

De l’analyse du tableau VIII, on peut retenir que les acteurs ayant aucun niveau et le niveau primaire ont classé les différents facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères au même rang. Cette manière diffère de celle des acteurs ayant les niveaux secondaires : 1^{er} et 2nd cycle qui ont eux aussi classé ces facteurs au même rang. Par contre, les acteurs du niveau supérieur ont classé différemment les facteurs à l’exception de l’exploitation illégale de bois d’œuvre qu’ils ont classé au 1^{er} rang comme les autres acteurs des autres niveaux. En moyenne, l’exploitation de bois d’œuvre et l’extension des zones de culture sont classées respectivement au 1^{er} et 2^{ème} rang. Les trois facteurs les plus importants sont donc l’exploitation illégale de bois d’œuvre (Rg = 1), l’extension des zones de culture (Rg = 2) et la carbonisation (Rg = 3). Les résultats du test de Kendall attestent une différence significative selon le niveau d’instruction des acteurs ($\chi^2 = 27,18; ddl = 6; p = 0,000$) avec un coefficient de concordance $W = 0,90$.

1.3.2 Fondements indirects des conflits et groupes socioculturels des acteurs directs

Le tableau IX présente les rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères en fonction des groupes socioculturels des acteurs directs.

Tableau IX : Rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères selon les groupes socioculturels des acteurs directs

| Groupes socioculturels | Facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères | | | | | | |
|------------------------|------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------|----------------|----------------|----------------|
| | C | CD | EBO | EZC | FVT | PC | S |
| Idaasha | 2 | 7 | 1 | 3 | 5 | 6 | 4 |
| Ifè | 3 | 5 | 1 | 2 | 4 | 7 | 6 |
| Itcha | 3 | 7 | 2 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| Mahi | 2 | 7 | 1 | 3 | 5 | 6 | 4 |
| Peulh | 3 | 7 | 2 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| Rg moyen | 2,6 ± 3 | 6,6 ± 7 | 1,4 ± 1 | 2 | 4,4 ± 4 | 6,2 ± 6 | 4,8 ± 5 |

C : Carbonisation ; CD : Croissance démographique ; EBO : Exploitation illégale de bois d'œuvre ; EZC : Extension des zones de culture ; FVT : Feux de végétation tardifs ; PC : Perturbations climatiques ; S : Surpâturage ; Rg : Rang

L'analyse du tableau IX, fait ressortir un classement des facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères au même rang effectué par les Mahi et les Idaasha. Les Itcha et les Peulh les ont aussi classés au même rang mais qui diffère de celui des groupes Mahi et Idaasha. Par contre, le classement des Ifè est différent de celui des autres groupes socioculturels. Cette différence s'observe mieux avec les facteurs : croissance démographique et perturbations climatiques que les Ifè classent respectivement au 5^{ème} et 7^{ème} rang pendant que les autres groupes les ont classés respectivement au 7^{ème} et 6^{ème} rang. Les trois facteurs principaux sont donc l'exploitation illégale de bois d'œuvre (Rg = 1), l'extension des zones de culture (Rg = 2) et la carbonisation (Rg = 3). Les résultats du test de Kendall attestent une différence significative selon les groupes socioculturels ($\chi^2 = 26,91$; $ddl = 6$; $p = 0,000$) avec un coefficient de concordance $W = 0,89$.

1.3.3 Fondements indirects des conflits et groupes socioprofessionnels des acteurs

Le tableau X présente les rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères en fonction des acteurs directs et indirects.

Tableau X : Rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères selon les acteurs directs et indirects

| Acteurs directs et indirects | Facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères | | | | | | |
|------------------------------|------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | C | CD | EBO | EZC | FVT | PC | S |
| Autorités locales | 4 | 3 | 2 | 1 | 5 | 7 | 6 |
| Membres Comité villageois | 3 | 6 | 2 | 1 | 4 | 7 | 5 |
| Agriculteurs | 3 | 7 | 1 | 3 | 4 | 6 | 6 |
| Éleveurs | 3 | 7 | 2 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| Rg moyen | 3,25 ±3 | 5,75 ±6 | 1,75 ± 2 | 1,50 ± 1 | 4,25 ±4 | 6,50 ±7 | 5,50 ±5 |

C : Carbonisation ; CD : Croissance démographique ; EBO : Exploitation illégale de bois d'œuvre ; EZC : Extension des zones de culture ; FVT : Feux de végétation tardifs ; PC : Perturbations climatiques ; S : Surpâturage ; Rg : Rang

De l'analyse de ce tableau X, on constate que tous les acteurs ont classé aux différents rangs les facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères. Cependant, les éleveurs, les membres des comités villageois et les agriculteurs ont classé au même rang les facteurs : carbonisation, feux de végétation tardifs respectivement au 3^{ème} et 4^{ème} rang. Quant aux facteurs : extension des zones de culture sur aires de transhumance et exploitation illégale de bois d'œuvre, les éleveurs, les membres des comités villageois et les autorités locales les ont classés respectivement au 1^{er} et 2^{ème} rang. Par contre, les agriculteurs les ont classés respectivement au 3^{ème} et 1^{er} rang adoptant ainsi une attitude de protection de leur activité.

Les résultats du test de Kendall révèlent une différence significative selon les autorités locales, membres des comités villageois, les éleveurs et les agriculteurs ($\chi^2 = 20,21$; $ddl = 6$; $p = 0,003$) avec un coefficient de concordance $W = 0,84$.

II Gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage

La gestion des conflits d'usage dans le secteur d'étude n'est pas encore organisée comme cela se fait dans certaines régions du pays, notamment dans les Départements du Borgou et de l'Alibori. Dans les Communes de Bantè et de Savalou, les éleveurs ne connaissent pas encore cette dynamique organisationnelle en leur sein à cette échelle.

2.1 Typologie des conflits

La typologie des conflits selon les acteurs dans le secteur d'étude, se présente suivant deux oppositions principales. Le conflit entre agriculteurs et éleveurs d'une part et le conflit entre éleveurs-éleveurs d'autre part. D'autres types de conflits moins prépondérants ont été évoqués. Ils opposent séparément ces différents acteurs à l'administration des Eaux et Forêts.

Généralement, on enregistre selon les fondements, les conflits liés à la destruction des cultures par les animaux opposant éleveurs et agriculteurs. Les conflits liés à l'extension des zones de culture sur les aires et couloirs de transhumance opposant principalement les agriculteurs et éleveurs d'une part et l'administration locale ; forestière ou du CARDER d'autre part. Les conflits liés à l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur zones de culture opposant comme le précédent les mêmes acteurs. Il y a aussi, les conflits liés à la gestion des points d'eau opposant les agriculteurs et les éleveurs. Ce dernier cas n'a pas fait l'objet d'investigation dans cette étude en raison de la période d'hivernage au cours de laquelle l'étude s'est déroulée. Ce type de conflit n'est pas récurrent car les éleveurs vont plus en transhumance au Togo. Le conflit entre éleveurs notamment entre les sédentaires et éleveurs transhumants transfrontaliers s'enregistre en ce qui concerne la gestion du disponible fourrager. L'installation des transfrontaliers de façon prolongée ou définitive n'est pas toujours appréciée par les locaux. Pour ces derniers, la présence permanente des étrangers conduit à une exploitation concurrentielle des ressources fourragères. Ce type de conflit n'est pas aussi récurrent comme celui lié à la gestion de l'eau dans le secteur.

2.2 Approche systémique de gestion de l'espace agropastoral

Le choix de l'approche systémique a permis d'identifier, de comprendre les différentes interactions et d'analyser leurs incidences sur les ressources fourragères. L'agriculture est l'activité principale pratiquée par 78,3 % et 70,4 % de la population respectivement des Communes de Bantè et Savalou (SDAC, Bantè et Savalou, 2012). L'agriculture est de subsistance et porte sur les cultures vivrières que sont le maïs, le manioc, l'igname, le niébé, le voandzou, le riz produit à petite échelle dans les bas-fonds, les produits maraîchers (tomate, piment, gombo, sésame) et les cultures de rente (arachide, coton, cajou).

Les techniques utilisées sont généralement, la houe, le coupe-coupe, la hache et la daba. Les tracteurs, motoculteurs et la traction animale sont moins développés. L'agriculture est de type extensif utilisant la technique de la culture sur brûlis avec un faible rendement.

Tout comme le sous-système agriculture, l'élevage est de type extensif et confronté à d'énormes problèmes tels que l'insuffisance de points d'eau aménagés, faible couverture vaccinale, non-respect des couloirs et aires de transhumance selon les autorités du CARDER. Les principales espèces sont les bovins, ovins, caprins, volailles, porcins. L'élevage des bovins est pratiqué par les Peulh pour la plupart sédentaires. On y rencontre des transhumants transfrontaliers lors de la grande transhumance.

Quant à la gestion des aires de pâturage qui sont pour la plupart localisées, soit à proximité

des forêts classées ou dans leur enceinte comme l'aire n°1 dans la forêt classée d'Agoua et l'aire n°3 de Yagbo non loin de la forêt classée d'Aklampa ; ou celle n°2 de Konkondji juxtaposée au Ranch faunique de ce même village. La gestion est formellement à la charge de l'administration des Eaux et Forêts. Mais actuellement selon les différents acteurs interviewés, la surveillance est plus observée au niveau du Ranch faunique de Konkondji qu'au niveau des autres aires rendant ainsi difficile l'atteinte de l'objectif de conservation.

Les interactions entre ces trois sous-systèmes s'appréhendent généralement suivant les types de relations entre agriculteurs et éleveurs. L'administration forestière reste presque moins rigoureuse dans la protection des forêts classées. Ce qui s'est renforcé avec la fin du projet PAMF; contrairement à la région Nord du pays avec la Réserve de la Biosphère Transfrontalière (RBT) du W, et le parc national de la Pendjari où l'administration du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) assure le contrôle. En dehors des échanges économiques avec la vente par les éleveurs des produits de l'élevage (lait, viande, bétail etc.); les relations entre ces deux groupes socio-culturels sont généralement conflictuelles. La gestion de l'espace agropastoral les oblige à une cohabitation difficile. Car, l'éleveur qui n'obtient l'essentiel de l'alimentation de son troupeau que dans les espaces libres, se trouve alors obligé de fonctionner avec le forçat des agriculteurs. Ces derniers aussi avec l'évolution des superficies de plantations d'anacarde doivent étendre leurs emblavures en occupant ainsi, les couloirs et empiéter sur les aires de transhumance. Le non-respect de ces couloirs et aires de transhumance est à la base des conflits entre ces deux groupes, dont la gestion fait appel à plusieurs acteurs.

2.3 Manifestions des conflits liés à la transhumance

Les conflits éclatent généralement quand l'éleveur ayant laissé son troupeau brouter le champ de l'agriculteur, est interpellé ou, une ou des bêtes attrapée. Les échanges verbaux débordent le plus souvent en affrontement violent. Les armes utilisées vont des gourdins, aux armes blanches et parfois aux fusils pour tuer les bêtes. Mais en dehors des blessures physiques et morales, des pertes en vies humaines sont parfois enregistrées dans le secteur. Les jeunes bouviers intimident les agriculteurs surtout quand il s'agit des femmes. C'est le cas d'une femme dans le village de Yagbo.

Encadré 1 : Une femme de quarante ans environ ayant retrouvé un jeune bouvier avec son troupeau dans son champ, a crié sur ce dernier. Celui-ci enleva son coupe-coupe en lui intimant l'ordre de fermer sa "gueule" sinon des coups s'abattraient sur elle. Prise de peur, elle vient se plaindre. Mes conseillers s'y sont rendus, mais le peulh n'était plus là. Ils ont dû éloigner les bêtes. Approché, le représentant peulh déclare, puisqu'on n'a pas vu le bouvier ni attrapé une bête, on ne saurait attribuer la responsabilité à quiconque. L'affaire s'arrêta là.

Source : Cas d'une femme H. A. victime d'intimidation, rapporté par le chef village

Les éleveurs utilisent le plus souvent ce canal de l'intimidation pour détruire volontairement les cultures. Ces conflits ont des incidences aussi bien socioculturelles qu'économiques et se règlent généralement suivant l'ampleur des dégâts.

2. 4 Modes de règlement des conflits

Les modes de règlement dépendent de l'ampleur de destruction des cultures et des acteurs en présence. Les acteurs impliqués dans le règlement des conflits sont aussi bien directs qu'indirects. Les acteurs directs sont les protagonistes; ceux indirects, sont des structures étatiques et de la société civile qui disposent d'un pouvoir de décision dans le processus de règlement des conflits. Dans le cadre de cette étude, l'approche par acteur a été utilisée dans la compréhension du processus, le rôle de chaque acteur et les interactions entre acteurs. Ainsi, quatre niveaux de règlement sont identifiés dans le processus.

Niveau 1 : Règlement entre agriculteur et éleveur à l'amiable

Ce mode de règlement se déroule à l'initiative des deux acteurs mis en cause. Il consiste en la recherche d'entente, d'accord et de consensus en établissant des clauses afin d'éviter les tracasseries administratives si cela devrait évoluer. Mode discret, les négociations peuvent se dérouler dans le champ ou un lieu retenu de façon consensuelle. Les négociations se terminent par une promesse de non destruction du champ de l'agriculteur par l'éleveur à l'avenir. Ce dernier décide volontairement régler le différend en dédommageant l'agriculteur en nature ou en espèce.

Niveau 2 : Règlement par le comité villageois à l'amiable avec ou sans amende

Dans l'organigramme officiel au niveau des Communes, le Comité Communal de Transhumance (CCT), qui est la plus haute instance au niveau local dans le règlement des conflits. Il est composé du maire, du chef brigade, des représentants des organisations des éleveurs et des agriculteurs. Ensuite, vient le Comité d'Arrondissement de Transhumance

(CAT) avec, le chef d'arrondissement et son conseil. Au bas de l'échelle, le comité villageois avec le chef village et ses conseillers, le représentant des éleveurs (leur chef ou Rouga).

Le comité villageois intervient, lorsqu'au niveau précédent (niveau 1) les protagonistes ne parviennent pas à s'entendre. Le comité est de composition différente selon les villages. Première composition : le chef village, ses quatre conseillers et le représentant des éleveurs. Ce type de comité villageois est rencontré dans les villages autour de l'aire n°1 à Bantè. Deuxième composition : le chef village et ses conseillers, le Conseiller en Production Végétale (CPV), le Vétérinaire, le représentant de l'Association de Développement du Village (ADV) et le chef des éleveurs. Il est rencontré au niveau de l'aire n°2 à Konkondji installé depuis deux ans à l'initiative du Responsable du Développement Rural (RDR) dans les villages de la Commune de Savalou. L'objectif ici est le renforcement du mode de règlement à l'amiable.

La démarche de règlement pour situer les responsabilités et évaluer les dégâts, tient compte de la superficie détruite, de l'itinéraire technique de la culture, le nombre de sacs ou de kilogrammes qu'une telle superficie devrait produire comme rendement avant de pouvoir fixer le montant de l'amende. Autrement, les négociations peuvent amener les deux parties à se séparer dans la convivialité sans amende lorsque surtout le dégât est mineur. Le cas de règlement qui suit, corrobore ce mode de règlement.

Encadré 2 : A Malomi, dans le cas de la destruction du champ d'igname de 60 lignes de J-M le 07 Juin 2013, le plaignant avait au départ exigé 240 000 FCFA. Nous sommes allés faire le constat par rapport à l'évolution du champ et le montant du billonnage. Mais après négociations et excuses du peulh I; le montant préalable a été revu à la baisse à 80 000 FCFA. Dans de pareil cas, mon conseil et moi, laissons le libre choix aux plaignants de dire leur montant. Nous faisons l'équilibre et les deux parties s'entendent suite à nos propositions. Ces peulh sont en majorité sédentaires et acceptent nos explications. Avec ce règlement, ils évitent la gendarmerie où les voies sont souvent ouvertes pour la corruption.

Source : Exemple de règlement à l'amiable avec amende par le comité villageois de Malomi, Commune de Bantè rapporté par le chef village.

Il faut signaler que le comité villageois perçoit les dix pourcent (10 %) de l'amende à verser à l'agriculteur. Ce montant représente les primes de règlement des membres du comité selon les chefs de village.

Niveau 3 : Règlement par la brigade de gendarmerie

La brigade de la gendarmerie est le point de chute après que les tentatives aux niveaux 1 et 2 aient échoué. Le chef de la brigade de la gendarmerie n'est saisi après que les constats

techniques sur le champ dévasté aient été faits par une équipe constituée du CPV, du Vétérinaire et d'un gendarme pour la sécurité de l'équipe. Le Procès-verbal (PV) des constats est remis au RDR qui après avoir apposé sa signature le transmet au chef de la brigade de la gendarmerie pour la suite : convocation des deux parties, décision finale sur les responsabilités et amende à payer par l'éleveur. Le déplacement de l'équipe est pris en charge par les parties en conflit, à raison de 10 000 FCFA pour les agents du CARDER et 15 000 FCFA pour la gendarmerie.

Niveau 4 : Règlement par la justice

La justice n'intervient que lorsque le délit est complexe ou en cas de perte en vie humaine. Les niveaux 1, 2 et 3 sont ceux identifiés dans le secteur d'étude. La longue durée des procédures et charges financières amène les acteurs à ne pas souhaiter arriver à ce mode contraignant de règlement. La figure 3 suivante résume le processus de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

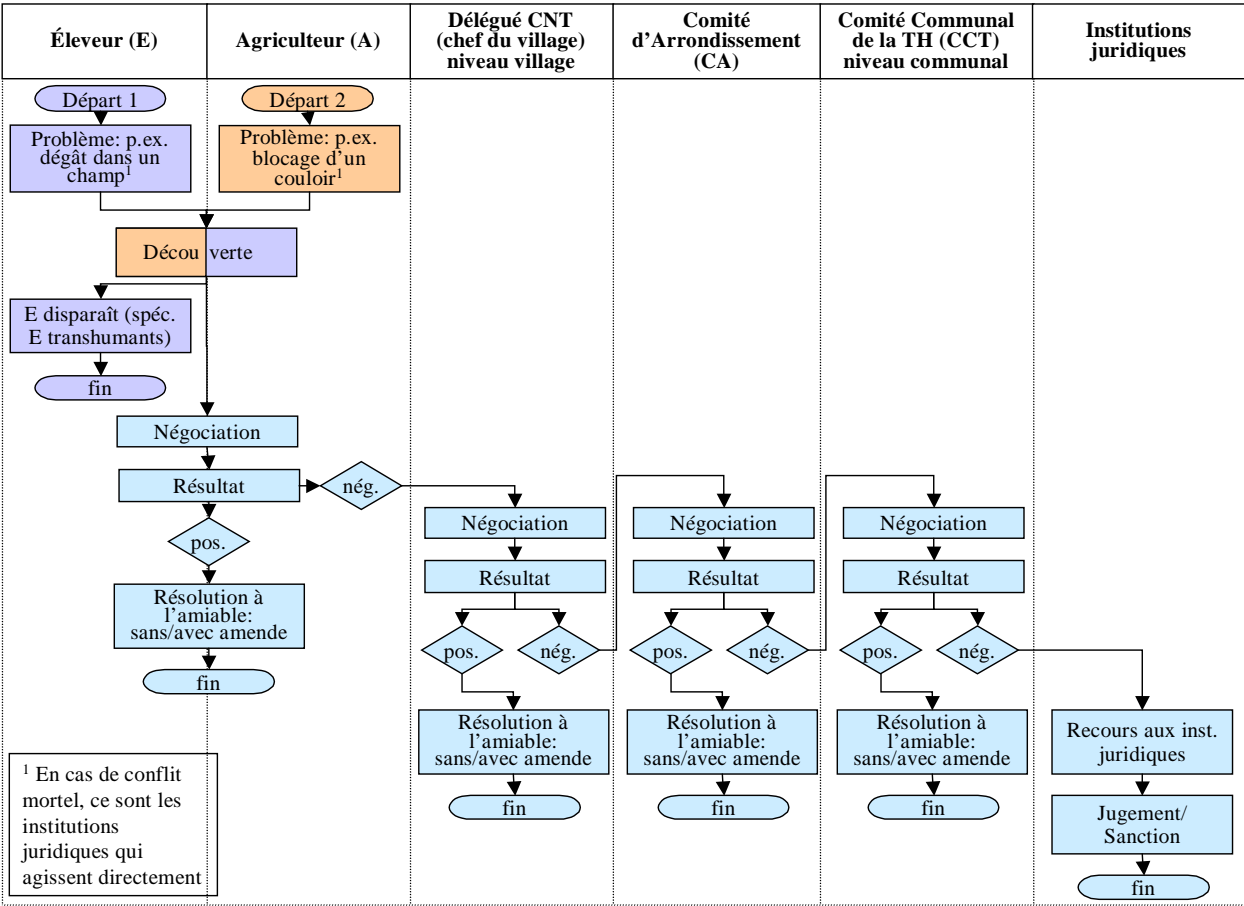


Figure 7 : Processus de gestion des conflits (Eigenheer et al., 2005)

Légende : A= Agriculteur, E= Eleveur, pos= Positif, nég = Négatif

La figure 4 montre le processus de règlement des conflits entre agriculteur et éleveur et le niveau d'implication des acteurs. Lorsque l'acteur, auteur de destruction des cultures n'est pas identifié, ou interpellé, le processus prend fin comme dans le cas par exemple de pâturage nocturne. La décision finale revient alors aux autorités locales pour assistance à la victime. Ce processus n'est pas différent de celui relevé ci-dessus à quatre (4) niveaux à l'exception du Comité d'Arrondissement qui reste ici un organe à consulter. De même, le CCT se résume ici aux institutions étatiques : le CARDER et la brigade de gendarmerie.

L'analyse de ces modes de règlement fait ressortir un système de gestion qui n'est pas à l'abri des dénonciations de la part des différents acteurs directs. La non organisation des instances de gestion, l'absence d'une large communication sur la démarche de règlement, alimente les suspicions. Pour les agriculteurs, on assiste à une sorte de "glissement vers la corruption" car les éleveurs à cause de leur pouvoir financier gagnent le plus souvent les procès à la brigade. Or, selon les éleveurs et acteurs indirects, les agriculteurs saisissent ces incidents de destruction pour faire de la surenchère. Ils font monter l'estimation du dommage à un prix élevé. C'est la conclusion des constats techniques des agents du CARDER et l'approbation du PV de constats par le Chef de la Brigade de gendarmerie qui arrête l'agriculteur dans ses ambitions. Les incidences socioculturelles et économiques des conflits entre agriculteurs et éleveurs autour des aires de pâturage s'appréhendent de diverses manières.

La sédentarisation de plus en plus remarquée que justifie le niveau d'intégration de l'élevage à l'agriculture ne semble pas encore effacer, les barrières liées à l'altérité par rapport à l'autre groupe socioculturel. Les perceptions différenciées des uns vis-à-vis des autres continuent d'entretenir les mécanismes de méfiance ou d'exclusion qui ne favorisent pas la cohabitation pacifique. Culturellement l'éleveur vit dans un campement, isolé, à l'écart des agglomérations et ce par rapport aux exigences de son activité. Ainsi, selon un des acteurs directs « *le bétail fait de l'éleveur le "fortuné de la brousse" mais perçu par l'agriculteur comme un individu dont "la sauvagerie" est sans doute le reflet de sa vie en brousse. Il est donc "l'être à part" et qui n'a pas sa place dans les instances de décision (K. C, Bantè le 24 Août 2013) ».*

Pour un autre, « *le Peulh ne peut jamais avoir raison et toute tentative de justice le favorisant est assimilée à de la corruption. Pour les agriculteurs, les éleveurs sont alors des corrompus. L'agriculteur est quant à lui assimilé à un "démuni" qui ne développe qu'un sentiment de convoitise vis-à-vis du Peulh (O. F, Konkondji le 02 Octobre 2013) ».* Toutes ces représentations sont le ferment de la violence des conflits et positions tranchées. Au-delà du choc psychologique et du stress du chef ménage par rapport à la satisfaction des besoins divers, les conflits ont d'autres répercussions économiques négatives.

En effet, les amendes perçues ne comblent pas toujours les attentes de la victime sinon qu'elles ne font parfois que renforcer sa situation de débiteur auprès des groupements villageois de producteurs et de particuliers. Un agriculteur du village d'Akpaka victime pour la troisième fois cette année de destruction de son champ dont la dernière survenue deux semaines avant notre arrivée sur le terrain déclare : *« les Peulh m'ont ruiné cette année, je n'ai plus rien même de quoi honorer la scolarité de mes enfants. Les dommages reçus ne couvrent mêmes pas le tiers de mes besoins ; je suis complètement "à terre". Je ne peux même pas évaluer les pertes. Il faut que les autorités réfléchissent à cela (S. N, Akpaka le 07 Septembre 2013)»*.

L'envergure que prend la gestion de ces conflits impose donc une attitude d'anticipation et de régulation des conflits par des instances fortes faisant de la vulgarisation et de l'application des textes une priorité.

III Vulgarisation et application des textes de loi régissant la transhumance

Les textes de loi qui encadrent la gestion de la transhumance sont élaborés à l'échelle nationale et régionale. Au niveau communal, ils se limitent aux arrêtés communaux. Qu'en est-il réellement ?

3.1 Textes communaux

Les Communes de Bantè et de Savalou sont plus des zones de transit que d'accueil, la gestion de la transhumance ne fait pas encore partie des priorités absolues des collectivités. Selon les maires de ces Communes, *“la transhumance est un phénomène diffus dans la région et de ce fait, on ne saurait prendre des arrêtés à l'échelle d'une Commune. Il doit se faire sous une dimension à la fois locale et régionale”*. Les arrêtés communaux ne sont pas encore formellement pris et mis en application. Les instances en place ne font que gérer les cas de conflits liés surtout à la divagation des animaux.

3.2 Textes nationaux

Il existe plusieurs lois promulguées ou non dans le cas de la gestion de la transhumance. Il s'agit entre autres de la :

(1) loi n°87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance. Ce texte de loi organise les transhumances inter-états sur le territoire béninois. Ainsi, il définit les postes d'entrée, les itinéraires, les zones d'accueil, ainsi que les documents dont doivent se munir les transhumants. Il s'agit de

la plus vieille législation en vigueur au Bénin sur la transhumance. Elle dispose en son article 2: « la vaine pâture est le droit pour un éleveur de faire paître son bétail sur les espaces naturels et non clos d'autrui après la récolte. Peut faire l'objet de vaine pâture, l'ensemble des espaces libres ou pâturages utilisés pour l'alimentation des animaux domestiques :

- les pâturages naturels ou parcours de bétail qui constituent l'ensemble des espaces libres naturels traditionnellement destinés à la pâture des animaux ;
- les jachères ou espaces cultivables laissés au repos ou non exploités ; les pâturages artificiels aménagés pour la production de fourrages ou réservés à cet effet ;
- les pâturages post-culturels, ou ensemble des surfaces cultivées entièrement libérées des récoltes, constitués par les restes des sous-produits agricoles (pailles, foin...) ».

(2) loi N° 2004-016 du 18 Octobre 2004, portant régime de la faune en République du Bénin (Sans décret d'application)

Quelques dispositions de cette loi fixent les pénalités rattachées aux infractions de garde des animaux domestiques et de la transhumance. Il sert d'outils de répression au CENAGREF. En effet, les animaux domestiques en infractions de la loi sur la faune font généralement l'objet de saisie. Quiconque s'introduit, circule, séjourne ou campe dans une aire protégée (en dehors des cas permis) est passible d'une amende de 30.000 à 70.000FCFA. Est aussi puni d'une amende de 50.000 à 1.000.000FCFA et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans, quiconque se livre, dans une aire protégée, à toute activité agricole, forestière, pastorale, piscicole ou minière interdite, y commet tout acte nuisible, prohibé ou y introduit une arme en dehors des cas permis.

Si les autorités compétentes faisaient de l'application de cette loi dans le secteur d'étude pourrait servir d'outil persuasif et répressif dans le cadre de la protection des forêts classées comme d'Agoua, d'Aklampa, des Monts Kouffè, etc.

3.3 Textes régionaux

Les différentes rencontres sous-régionales ont débouché sur des décisions notamment :

(1) la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO (issue de la 21^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Abuja du 30 au 31 Octobre 1998). La traversée des frontières terrestres pour des raisons de transhumance est autorisée par tous les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle concerne les espèces bovine, ovine, caprine, caméline et asine. Cette décision ne s'applique pas aux

animaux se déplaçant d'un Etat à un autre pour des motifs commerciaux, ni aux espèces non visées plus haut. Les logiques d'entrée et de sortie des troupeaux transhumants de chaque pays sont subordonnées à la détention du Certificat International de Transhumance (CIT/CEDEAO) qui notifie la composition du troupeau, les vaccinations effectuées, l'itinéraire à suivre par le bétail, les postes frontaliers par lesquels il doit passer ainsi que la destination finale. Le CIT a pour objet de :

- permettre un contrôle des départs des transhumants ;
- assurer une protection sanitaire des troupeaux locaux ;
- informer en temps opportun les populations des zones d'accueil de l'arrivée des troupeaux transhumants.

(2) le règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO (édicte lors de la quarante-neuvième session du conseil des ministres tenue à Dakar du 26 au 28 Janvier 2003) Ce règlement demande, aux Etats membres de la CEDEAO, la mise en œuvre de certaines mesures notamment la :

- mise en place et/ou la dynamisation des organisations pastorales au niveau national notamment les associations d'éleveurs, afin qu'elles contribuent à une meilleure gestion de la transhumance, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des conflits de transhumance;
- mise en place des organes nationaux (comités, réseaux ou toutes autres structures) de gestion, de suivi et d'évaluation de la transhumance ;
- levée de la mesure de suspension de la transhumance par le Bénin ;
- prise en compte de tous les axes de transhumance existants dans la sous-région ;
- mise en place d'un système d'information et de communication sur la transhumance et la surveillance des maladies animales ;
- implication des éleveurs, des associations professionnelles et autres acteurs dans l'application de la décision des Chefs d'Etat.

3.4 Connaissance des textes de loi par les différents acteurs

L'une des conditions préventives des conflits dans la gestion de la transhumance, est la maîtrise des textes par les différents acteurs. Dans le but d'évaluer le niveau de connaissance de ces textes par les acteurs aussi bien directs qu'indirects, trois modalités ont été proposées à savoir : ne connaît pas et n'a jamais entendu parler, ne connaît pas mais a entendu parler,

connaît bien et peut en parler aux autres. Il a été procédé à une compilation des réponses de confirmation par groupe d'acteurs afin de calculer les pourcentages de confirmation. Il faut noter ici que le vocable « *connaître* » ici se traduit aussi par « *savoir l'existence* » ; quant à « *connaître bien* », il s'agit de « *savoir lire et bien comprendre* ». Le tableau XI suivant présente ces pourcentages.

Tableau XI : Pourcentage de confirmation des modalités par groupes d'acteurs

| Acteurs | Types d'acteurs | Modalités | EGA | EFC | PCGA |
|-------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|-----|-----|-------|
| Acteurs indirects | Autorités locales, Agents du CARDER | <i>Ne connaît pas et n'a jamais entendu parler</i> | 57 | 0 | 0 |
| | | <i>Ne connaît pas mais a entendu parler</i> | 57 | 48 | 84,21 |
| | | <i>Connaît bien et peut en parler aux autres</i> | 57 | 9 | 15,78 |
| Acteurs directs | Agriculteurs | <i>Ne connaît pas et n'a jamais entendu parler</i> | 110 | 22 | 20 |
| | | <i>Ne connaît pas mais a entendu parler</i> | 110 | 83 | 75,45 |
| | | <i>Connaît bien et peut en parler aux autres</i> | 110 | 5 | 4,54 |
| | Eleveurs | <i>Ne connaît pas et n'a jamais entendu parler</i> | 65 | 14 | 21,53 |
| | | <i>Ne connaît pas mais a entendu parler</i> | 65 | 49 | 75,38 |
| | | <i>Connaît bien et peut en parler aux autres</i> | 65 | 2 | 3,07 |

EGA = Effectif par Groupe d'Acteurs ; EFC = Effectif de confirmation ; PCGA = Pourcentage de Confirmation par Groupe d'Acteurs

Source : Résultats d'enquête, Août- septembre 2013

De l'analyse de ce tableau XI, il ressort que tous les acteurs indirects ont entendu parler de ces textes. Cela est attesté par 0 % de confirmation pour la 1^{ère} modalité ; 84,21 % pour la 2^{ème} modalité pendant que 15,78 % les connaissent bien et peuvent en parler aux autres. Avec les acteurs directs, 20 % des agriculteurs et 21,53 % des éleveurs ne connaissent pas et n'ont pas entendu parler de ces textes. De même, ils ont tous respectivement à 75,45 et 75,38 % entendu parler de ces textes sans pour autant les connaître. Par contre, ils sont respectivement 4,54 et 3,07 % à pouvoir les connaître et pouvoir en parler aux autres.

Au total, sur un effectif de 232 acteurs enquêtés, 6,89 % de tous les acteurs confondus connaissent bien les textes et peuvent en parler. Pendant ce temps, 77,58 % ne connaissent pas et ont entendu parler. Par contre, 15,51 % ne connaissent pas et n'ont pas entendu parler. Le faible niveau d'instruction des acteurs soit 155 personnes dont 145 acteurs directs et 10 des membres des comités villageois n'étant pas allé à l'école, expliquerait cette méconnaissance des textes. Leur vulgarisation et application amélioreraient leur connaissance et participera à la réduction des conflits.

3.5 Modes de vulgarisation et d'application

La gestion de la transhumance aussi bien nationale que transfrontalière passe par la vulgarisation et l'application des textes en vigueur. Les canaux et stratégies de vulgarisation sont souvent les médias, les comités de gestion, les ONG etc. La faible connaissance de ces textes a pour justificatifs, leur non traduction dans les différentes langues nationales et leur mise à disposition aux acteurs dans les différentes Communes. En général, l'insuffisance de moyens aussi bien financiers que matériels alloués aux instances, limite leur application selon les membres des comités villageois et les autorités locales.

Ainsi, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures pour juguler les conflits est importante.

3.6 Mesures pour une réduction des conflits selon les acteurs.

Les mesures proposées par les acteurs sont consignées dans le tableau suivant

Tableau XII : Taux de citation selon les agriculteurs et les éleveurs

| Mesures à prendre | Acteurs | | TMc |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|-------|
| | Agriculteurs | Eleveurs | |
| Gérer rationnellement les aires de pâturage | 40,91 | 100 | 70,45 |
| Protéger des aires de pâturage contre l'extension des zones de cultures | 38,5 | 95,38 | 66,94 |
| Matérialiser clairement et définitivement les limites des aires de pâturage | 100 | 95,38 | 97,69 |
| Sensibiliser des éleveurs sur les menaces qui pèsent sur leurs animaux | 40,91 | 00 | 40,91 |

Légende : TMc = Taux Moyen de citation

De l'analyse du tableau XII, on constate que les éleveurs ont cité respectivement les trois premières mesures à 100 % ; 95,38 % ; 95,38 %. Pendant ce temps, les agriculteurs ne l'ont fait qu'à 40,91 % ; 38,5 % ; 100 %. Par ces citations, on remarque que chaque acteur a plus cité, les mesures qui l'avantagent. Cette remarque est la même avec la quatrième mesure pour laquelle les agriculteurs ont cité à 40,91 % contre 0 % pour les éleveurs qui estiment légitime l'utilisation des aires de pâturage et ne rien craindre comme menace.

La matérialisation claire et définitive des limites des aires de pâturage reste la mesure prioritaire à mettre en œuvre car son TMc est de 97,69 % ; ensuite vient la gestion rationnelle des aires (TMc = 70,45 %) et protection des aires contre l'extension des zones de cultures.

En somme, on peut retenir que les acteurs directs et indirects ont une perception différente des fondements des conflits Agriculteurs-Eleveurs et Eleveurs-Eleveurs. Les modes de gestion

des conflits varient en fonction des dégâts causés et les mesures pour réduire ces conflits sont aussi multiples. L'analyse de ces différents résultats dans le chapitre IV permettra de comprendre les raisons qui justifient tous ces paramètres.

CHAPITRE IV : ANALYSE DES FONDEMENTS, DE LA GESTION ET DES MESURES POUR UNE REDUCTION DES CONFLITS D'USAGE AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE.

Ce chapitre est consacré à l'analyse des résultats présentés dans le chapitre précédent.

I. Analyse des fondements des conflits autour des aires de pâturage

Cette partie prend en compte l'analyse des fondements directs et indirects.

1.1 Analyse des fondements directs des conflits d'usage

Les résultats obtenus des différentes descriptions factorielles, permettent de retenir quatre principaux fondements directs justifiant le déclenchement des conflits dans le secteur d'étude. Selon les différents acteurs, ces fondements directs sont : l'extension des zones de cultures sur les aires de pâturage (1), l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur zones de culture (2), l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de pâturage (3), l'utilisation concurrentielle du disponible fourrager (4). En référence à la description des fondements directs à la figure 5, les perceptions des fondements diffèrent selon le type de conflit. Le conflit Eleveurs-Agriculteurs est corrélé par les trois premiers fondements ci-dessus énumérés. Les agriculteurs ont plus dénoncé le deuxième et le troisième fondement parce qu'ils estiment être en manque d'espace pour les cultures et que des mesures devraient être prises pour limiter les déplacements des éleveurs à la périphérie. Les éleveurs quant à eux ont la même perception quand il s'agit du premier fondement. L'extension des zones de culture rend difficile la pratique de l'élevage et exacerbe les conflits. Par ailleurs, l'opposition des perceptions des autorités et des membres des comités villageois à propos du deuxième fondement trouve sa justification dans le fait qu'il est nécessaire et important d'ouvrir ces pistes et aires pour réduire les cas de destruction des cultures selon les autorités. Les membres des comités villageois étant à la fois agriculteurs et gestionnaires des cas de conflits protègent leur activité et trouvent qu'il faille orienter ces couloirs dans des espaces non encore occupés. Le dernier fondement justifie le conflit Eleveur-Eleveur dénoncé le plus par les éleveurs. L'espace qui était déjà discuté avec les agriculteurs ne suffit pas à ces éleveurs locaux. Avec l'arrivée de nouveaux éleveurs, la gestion de ces ressources déjà insuffisantes devient rude et génère les affrontements entre éleveurs. Cette forte pression entraîne la vulnérabilité des ressources qui s'explique aussi par d'autres facteurs. A partir des descriptions des figures 4 et 6, six autres fondements indirects ont été identifiés par les acteurs comme facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères. Il s'agit de : l'exploitation illégale de bois d'œuvre,

la carbonisation, les feux de végétation tardifs, le surpâturage, la croissance démographique et les perturbations climatiques. La rubrique suivante aborde les descriptions factorielles de la figure 6 et des différents tests de rangs faits à ce sujet.

1.2 Analyse des fondements indirects de conflits ou facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères selon les différents acteurs

1.2.1 Extension des zones de culture

L'augmentation des besoins en terres pour l'agriculture conduit à l'extension des zones de culture. Les terroirs villageois étant de plus en plus occupés dans les Communes de Bantè et Savalou par les plantations d'anacardiens, les couloirs et aires de pâturage sont de plus en plus émiettés pour les besoins de nouvelles terres fertiles. Selon les autorités locales, les membres des comités villageois de transhumance et les éleveurs, l'extension des zones de culture est le facteur le plus destructeur des ligneux et des herbacées. En effet, l'agriculture pratiquée dans le secteur est de type extensif, sur brûlis utilisant assez d'espaces et des outils rudimentaires notamment la daba avec généralement de faibles rendements. Dans ce cas, les agriculteurs abattent tous les arbres se trouvant sur les espaces emblavés par rapport aux exigences en énergie solaire de certaines cultures héliophiles telles que le coton (photo 1) et l'igname.



Photo1 : Champ de coton à Akpaka (Commune de Bantè)

Prise de vue : Bio Sannou, 2013

La photo 1 montre un champ de coton (6 ha) à Akpaka dans lequel presque tous les arbres sont morts. On peut voir jusqu'à 300 m, tous les ligneux sont presque à sec formant ainsi un "cimetière d'arbres". Ce même espace servira à cultiver l'igname la saison suivante, raison fondamentale de la destruction. Les espèces de grandes valeurs médicinales et socio-économiques (bois d'œuvre) ne sont pas toujours sauvegardées. L'ampleur des dégâts traduit les incidences négatives de cette pratique sur les plans social, économique et environnemental. Ce champ est même dans l'enceinte de la forêt classée d'Agoua et donc de l'aire de transhumance n°1. Par ailleurs, en considérant les données de la campagne agricole 2009-2010 par exemple selon le CARDER, la superficie de toutes les cultures emblavées à Bantè est de 36.271 ha et à Savalou de 53.045 ha. Par rapport aux techniques utilisées, sur cette superficie de Savalou, 2.652 ha par exemple ont été emblavées avec la mécanisation. Cela témoigne du caractère extensif de l'agriculture dans ces Communes et donc son incidence négative sur les ressources naturelles en général. La destruction des ressources aussi bien ligneuses qu'herbacées à cette échelle amène les éleveurs à laisser les bœufs en divagation et qui détruisent ainsi les cultures. Dès lors, les conflits se déclenchent entre éleveurs et agriculteurs.

1.2.2 Exploitation du bois d'œuvre

Les autorités locales, les membres des comités villageois de transhumance et les éleveurs attestent que l'exploitation du bois d'œuvre est une activité qui vient au deuxième rang après l'agriculture. Pour eux, l'exploitant fait un choix sélectif des essences à abattre au lieu d'une destruction systématique de toutes ces essences. Par contre, selon les agriculteurs, l'exploitation du bois d'œuvre est l'activité qui dégrade le plus les ligneux et les herbacées. Les espèces abattues par les exploitants sont celles recherchées le plus souvent pour l'alimentation du bétail (*Khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Azalia africana* etc). En effet, les exploitants après qu'ils aient abattu les arbres ne procèdent plus au reboisement afin de compenser les pertes. De même, les rémanents laissés par ces derniers dans la zone détruisent tout, herbacées comme arbustes lors d'un passage de feu de végétation. Cette activité a pris une ampleur qui devient source de multiples dénonciations de la part des agriculteurs.

Encadré 3 : “Aujourd’hui, ce sont les étrangers qui viennent acheter du bois et même certains de nos hommes politiques et cadres entretiennent cette activité à cause des retombées économiques importantes qu’elle génère. De toutes les manières, nos forêts sont vidées de leurs plus gros arbres et surtout avec la fin du projet PAMF’

Source : Propos d’un élu local du village de Gotcha, Commune de Bantè

La photo 2 présent un tas de madriers d’*Afzelia africana*.



Photo2 :Vue d’une partie d’un tas de bois d’œuvre (madriers) à Bantè-Centre.

Prise de vue : Bio Sannou, 2013

La photo 2 montre un tas de madriers à Bantè centre prêt à la vente ou à la transformation. On peut apprécier le type de ligneux abattus (*Afzelia africana*). L’ampleur de l’exploitation forestière est ainsi indexée.

1.2.3 Carbonisation

Selon tous les acteurs (autorités locales, membres des comités villageois de transhumance, agriculteurs et éleveurs), la carbonisation est une activité qui vient en troisième position après l’agriculture et l’exploitation des bois d’œuvre. Elle consiste à transformer le bois en charbon, une autre source d’énergie utilisée par les ménages surtout dans les centres urbains. L’utilisation importante de cette source dans ces ménages urbains a fait accroître sa production. Le constat sur le terrain est qu’elle n’est plus à l’actif des allochtones seuls

(Lokpa, Yom et Adja) ; les autochtones s'y adonnent également et trouvent que cela leur permet de satisfaire certains de leurs besoins que les revenus issus des cultures agricoles et de la commercialisation des noix d'anacarde ne régleraient pas entièrement : scolarité des enfants, santé, mariage etc. En somme, contrairement aux exploitants de bois d'œuvre qui ne font pas du reboisement un souci primordial, les charbonniers sont par ailleurs agriculteurs et mettent en terre en retour des plants d'anacardiers sur des parcelles en jachère ou en culture.

1.2.4 Feu de végétation tardif

Par rapport aux rangs moyens calculés, le feu de végétation vient au quatrième rang de destruction, les classements des membres des comités villageois, des éleveurs et des producteurs le confirment. Il existe deux modes de feu de végétation. Les feux de végétation précoces pratiqués avant la fin de la saison pluvieuse. L'intérêt ici est de réduire les effets dévastateurs des feux tardifs sur les éléments de la biodiversité végétale. Beaucoup d'agriculteurs estiment qu'à cause des plantations d'anacardes, qu'ils font précocement des pare-feu pour les protéger. Les feux de végétation tardifs calcinent tout sur leurs parcours. Les éleveurs, tout comme les agriculteurs, les charbonniers et les exploitants ont une responsabilité partagée dans la pratique des feux de végétation tardifs. Les éleveurs pratiquent les feux de végétation dans le but de favoriser la régénération de jeunes pousses de graminées pour l'alimentation du bétail en situation d'insuffisance des ressources. Les feux reprennent sous l'effet du vent, lorsque les charbonniers et les exploitants laissent les débris de végétaux ayant servi à faire le feu sans les éteindre complètement.

1.2.5 Surpâturage

Le surpâturage est une pratique qui consiste à exploiter de façon excessive les ressources fourragères. Selon les rangs moyens calculés, il est au cinquième rang. Cela s'explique par le fait, qu'en saison pluvieuse, il y a suffisamment de ressources fourragères. Pendant la grande saison sèche, disent-ils, c'est en raison du nombre insuffisant de points d'eau permanents, qu'ils vont au Togo ou dans les régions d'Agonli, Lalo et Aplahoué où il y a assez de points d'eau et de fourrages dans les bas-fonds de ces zones d'accueil. Pour les éleveurs, l'émondage est moins destructif des ligneux que l'exploitation du bois d'œuvre, l'agriculture et la carbonisation. Cependant, l'arbre émondé continuera à exister toujours tant qu'un agriculteur, exploitant ou charbonnier ne le coupe. Toutefois, en exerçant une pression forte et permanente sur une aire de pâturage certaines espèces ligneuses et herbacées se raréfient.

1.2.6 Croissance démographique

L'augmentation de la population est un facteur qui selon les membres des comités villageois de transhumance, les éleveurs et les agriculteurs a peu d'incidences sur les ressources fourragères en particulier et naturelles en général. Cette attitude s'explique par une double méconnaissance. D'abord simplement parce qu'en partant de l'exemple du noyau familial en milieu rural, lorsque l'effectif des membres augmente, les besoins fondamentaux chez l'homme (se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, s'éduquer), connaissent aussi un accroissement. Ensuite, la croissance démographique est le facteur fondamental ou clé qui explique, ou induit les autres. Autrement dit, chacun d'eux est lié à ce facteur car, on ne peut parler d'exploitation excessive de bois d'œuvre, de carbonisation par exemple que lorsque la population augmente en même temps que les besoins. Les autorités locales, en tant que décideurs et acteurs de la mise en œuvre des politiques de développement, comprennent bien les enjeux que présente l'augmentation de la population. C'est ce qui justifie leur classement au troisième rang pour certains d'entre eux et au premier rang pour d'autres.

1.2.7 Perturbations climatiques

L'homme est l'élément au centre du réchauffement climatique qui se traduit, par ses ambitions grandioses d'assurer sa propre survie et de maîtriser le monde à partir par exemple, de la mise en place d'industries lourdes émettrices de gaz à effet de serre. En dehors de l'homme, on a les phénomènes naturels tels que les volcans. Ce sont les conséquences de ce réchauffement qui se traduisent par les perturbations climatiques (abondance ou insuffisance de pluie, calendrier imprécis etc.). C'est au vu de la non mise en corrélation directe de ce facteur avec les autres facteurs, qu'ils l'ont tous classé au dernier rang. Or, on constate de plus en plus un séjour prolonger des transhumants non pas parce qu'il y a abondamment de ressources fourragères dans la zone d'accueil mais plutôt parce qu'il se fait que dans la zone de départ, les pluies qui devraient s'installer plus tôt pour accélérer la production de ressources fourragères ne l'a pas été. Autrement par le biais des perturbations, ils peuvent changer d'itinéraires et causer ainsi des dégâts lors de leur passage parce que cet itinéraire est nouveau.

En somme, tous ces facteurs ont une incidence négative sur l'environnement en général et sur les ressources fourragères en particulier. Ces facteurs sont les déterminants fondamentaux du déclenchement des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En effet, la dégradation de ces ressources explique, leur vulnérabilité et donc, leur faiblesse à supporter les effectifs de plus en plus élevés des bovins d'où la gestion de l'espace devient un enjeu important pour ces

deux groupes d'acteurs : agriculteurs et éleveurs. Car, autant les parcours de transhumance sont importants pour l'éleveur pour l'alimentation de son troupeau autant l'agriculteur accepte les exploiter pour son champ.

D'autres chercheurs sont parvenus à déterminer quelques-uns de ces facteurs. Cependant, ces derniers n'ont pas pu faire la classification de la même manière. Ainsi, Toko Mouhamadou dans son étude réalisée en 2005 sur les *Effets de bordure des terroirs villageois sur les aires protégées suite à la dynamique de l'utilisation des terres: cas de la forêt classée des Monts Kouffé au Bénin*, a montré que l'exploitation forestière, le pâturage et les feux de végétation sont, les facteurs qui dégradent le plus les ressources naturelles. Cependant, selon Hountondji (2008), la sécheresse n'entraîne pas à elle seule, à court terme, une dégradation des ressources dans les zones soudaniennes. Donc, l'accroissement de la population, l'expansion de l'agriculture extensive avec la déforestation qui en résulte, et l'urbanisation rapide (qui concentre la demande de bois de feu) sont des facteurs qui participent à la dégradation des ressources naturelles. De même, Bamba *et al.* (2008) sont arrivés à la conclusion après leur étude : *Les influences anthropiques sur la dynamique spatio-temporelle dans le Bas-Congo (RDC)* que, la croissance démographique et l'agriculture extensive sont des facteurs dégradants des ressources naturelles. En effet, selon eux « l'effectif de la population de cette région est passé de 1.992.845 habitants en 1984 à 2.835.000 habitants en 1998 (Tshibangu, 2001). De plus, l'agriculture traditionnelle, dans la plupart des régions d'Afrique, est fondée sur la culture itinérante. Cependant, à partir du moment où la densité de la population atteint et dépasse certaines limites critiques, la période de jachère se raccourcit, et la végétation se dégrade, souvent irréversiblement (Kio, 1984). Cette agriculture itinérante sur brûlis serait responsable pour 70% de la déforestation en Afrique (Tshibangu, 2001). C'est exactement ce qui se passe dans la province du Bas-Congo. »

En circonscrivant la désertification comme une des conséquences de la dégradation des ressources naturelles en général, Ouassa Kouaro (2008) précise que l'exploitation forestière sous la triple pression industrielle, énergétique et agropastorale, figure parmi les causes fondamentales de la désertification. De même, poursuit-elle, à ces pratiques agricoles, pastorales et d'exploitation des ligneux, s'ajoutent la violation des interdits sociaux dans la protection de l'environnement et les conceptions endogènes autour des ressources naturelles qui sont source de désertification. L'élevage transhumant pèse sur les ressources floristiques qu'agricoles. La transhumance est perçue comme un système de production dégradant pour l'environnement en raison du fait qu'elle occasionne des déplacements massifs du cheptel à la recherche de pâturage et de points d'eau. Akouéhou (2002) renchérit en indexant la pratique

de l'exploitation forestière. Pour ce dernier, les activités forestières se sont développées frauduleusement ces vingt dernières années dans les Monts Kouffè et tiennent une place de choix dans la vie professionnelle d'une tranche d'âge juvénile de la région de Bassila-Bantè-Ouèssè-Glazoué-Savè. Cette exploitation forestière est effectuée par des privés qui agissent en entrepreneurs en recourant au service des scieurs avec tronçonneuses. Ces derniers abattent et débitent frauduleusement en grumes avec la tronçonneuse dans la forêt les arbres de valeurs. Au total, au vu des résultats de cette recherche et de ceux des autres chercheurs qui attestent que l'extension des zones de culture, l'exploitation des bois d'œuvre et la carbonisation sont les principaux déterminants de la vulnérabilité des ressources fourragères avec pour corollaire le déclenchement des conflits, on peut retenir que l'hypothèse n°1 : « les perceptions des fondements des conflits dans le secteur d'étude diffèrent selon les acteurs en conflit » est confirmée.

II Analyse de la gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage

La destruction des cultures par les animaux est le motif de conflit le plus prépondérant dans le secteur. Tous les acteurs directs comme indirects le confirment à cause de sa fréquence élevée. En effet, la divagation des animaux est la cause fondamentale de la destruction des cultures ; elle s'explique par deux raisons. Les troupeaux de bœufs sont conduits en pâturage par souvent des bouviers de bas-âge (10 à 15 ans). L'immaturation de ces bouviers est un facteur explicatif de la divagation des bêtes ; ils s'adonnent à des jeux d'enfants pendant que les animaux broutent les cultures. L'autre mobile avancé par les éleveurs et agriculteurs, est la présence en abondance du *Chromolaena odorata* appelée localement *akintola en itcha* dans les espaces libres et jachères ; que les bêtes n'appètent pas. (Photo 3).



Photo 3 : Chromolaena odorata sur un espace libre

Prise de vue: Bio Sannou, 2013

Le *Chromolaena odorata* est une plante envahissante dont la présence est remarquable dans le secteur.

Le conflit lié à l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de transhumance, est le conflit qui vient en deuxième position après celui lié à la destruction des cultures qui naît de l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de pâturage. Les agriculteurs estiment normal d'occuper les périphéries des aires pour y ériger leurs champs, en raison de la saturation foncière au niveau des terroirs villageois. La bande de terre de non culture (zone tampon), est donc non respectée. L'implantation de ces champs à ces périphéries, accroît le risque de destruction car les couloirs qui mènent à ces aires ne sont pas généralement balisés ont-ils déclaré.

Le conflit lié à l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur les zones de culture est un type de conflit enregistré au niveau des villages d'Alétan, Akpaka et Gotcha situés dans l'enceinte même de la forêt classée d'Agoua et de l'aire de pâturage n°1. Selon les agriculteurs, les fermes devenues villages étaient installées avant que le site ne soit aménagé en forêt classée. Ce conflit les opposait à l'administration du projet PAMF. Mais aujourd'hui, l'utilisation de cette aire pour les pâturages engendre des conflits avec les éleveurs surtout sédentaires pendant la petite transhumance.

Quant au conflit lié à l'extension des zones de culture sur les couloirs et aires de pâturage, il n'est pas aussi différent du précédent. Seulement, malgré la présence de l'aire, les agriculteurs étendent leurs champs dans l'enceinte. A cet endroit, il est souvent difficile aux bouviers de pouvoir maîtriser leur troupeau. Ils ne peuvent pas éviter ainsi les cas de destruction (photo 4).



Photo 4 : Champ de manioc détruit à Yagbo

Prise de vue : Bio Sannou, 2013

La photo 4 montre un champ de manioc implanté à 20 m environ de l'aire n° 3. On peut constater le défaut d'entretien du champ avec la présence de hautes herbes, ce qui favorise la pénétration des animaux. Les tiges tombées sont aussi bien visibles.

L'approche systémique de gestion de l'espace agropastoral utilisé dans le cadre de cette étude a mis en évidence une gestion concurrentielle de l'espace. Les zones de cultures ont connu une extension importante dans le secteur modifiant de ce fait les modes de production des systèmes agricole et d'élevage. Les couloirs et aires de transhumance qui étaient autrefois épargnés sont pris d'assaut par les agriculteurs ce qui renforce les risques d'affrontements. Les conflits enregistrés dans le secteur sont liés à la destruction des cultures par les animaux ; l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de transhumance; l'implantation des couloirs et aires de pâturage sur les zones de culture ; l'extension des zones de cultures dans les aires de transhumance. Les mêmes types de gestion de l'espace agropastorale et des conflits similaires sont relevés dans d'autres zones d'étude par d'autres chercheurs.

Pour Akpaki (2007), la pression accrue sur la terre et les autres ressources naturelles entraîne l'occupation des espaces pastoraux traditionnels (zones de pâturage, pistes à bétail, etc.), d'où une exacerbation des conflits entre les éleveurs transhumants et les autres usagers des ressources naturelles (agriculteurs, forestiers, etc.). De 1986 à 1994, les conflits liés à la transhumance ont causé 90 morts au Bénin, dont 57 dans le seul département du Zou, lequel dispose d'excellents pâturages. Ces conflits ont créé une tension permanente entre les éleveurs transhumants et les communautés des zones d'accueil, ce qui limite les possibilités de transhumance. Ainsi, la gestion du foncier et des ressources naturelles sont devenues des problèmes dont les solutions doivent être envisagées à l'échelle aussi bien locale, nationale que régionale. Les enjeux liés à ces deux problématiques s'appréhendent à travers les résultats de recherches. Ainsi, les auteurs Günter, Martel, Sano, Noufou et Zeh (2006) du rapport *Conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Bénin et le Burkina Faso* ont fait un constat par rapport à la gestion des ressources naturelles et du foncier qui se résume à " un espace qui se ferme. Autrefois des terres de réserves ou de replis existaient et permettaient des systèmes extensifs d'exploitation de l'espace et de partage social des ressources. Aujourd'hui la croissance démographique fait que les réserves foncières sont en voie de disparition ce qui induit une concurrence pour l'accès et le contrôle de la terre. Dans le département de l'Atacora les surfaces cultivées pour le coton se sont multipliées par quatre (04) entre 1986 et 1997 au détriment des surfaces pastorales. Dans les trois (3) pays, il y a une

superposition de droit moderne et de droit coutumier. La colonisation puis les Etats indépendants ont mis en place un système de gestion de la terre différente des systèmes traditionnels. Traditionnellement la terre appartient à des lignages sédentaires, avec des droits plus ou moins forts en fonction de l'antériorité des groupes. Dans les systèmes de droits modernes, écrits, la terre appartient d'abord à l'état. Cependant ces dernières années, face au constat du maintien au niveau local des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, une recherche de prise en compte des droits traditionnels et de sécurisation des droits fonciers est mis en place. La transhumance est d'abord un acte individuel; c'est un éleveur qui décide de partir exploiter d'autres pâturages. Mais la multiplication des éleveurs qui vont en transhumance en fait très vite un phénomène de masse et une affaire publique. Or cette transhumance ne peut se faire que par l'exploitation de ressources naturelles elles-mêmes régies par des cadres politiques et par des institutions. Par ailleurs les contextes naturels et humains très différents (deux pays sahéliens et un pays côtier) ont poussé les législateurs à créer des particularismes nationaux. Ces éléments législatifs, avec les accords internationaux passés entre les pays, influent fortement sur les mécanismes de partage et de gestion des ressources naturelles mais aussi les processus de gestion des conflits. En général, il n'est traditionnellement pas reconnu aux sociétés pastorales de droit à la propriété de la terre. De ce fait la fermeture de l'espace les repousse vers des terres de plus en plus marginales.''

Les agriculteurs tout comme les éleveurs puisent l'essentiel pour assurer leurs besoins du même espace. Cette forme d'utilisation est décrite comme une compétition « naturelle » dans l'utilisation de l'espace. Le *Rapport de mission Etude Conflits* de Mars 2004 en République Centrafricaine dans ses conclusions retient que dans un contexte de présence concomitante, sur un même territoire, d'éleveurs et d'agriculteurs, l'utilisation des ressources naturelles est souvent compétitive et conflictuelle, notamment pour ce qui est des ressources stratégiques ou ressources clés. Dans le contexte de la Centrafrique, les préférences des éleveurs et des agriculteurs par rapport aux terres favorables à leurs activités divergent notamment en saison pluvieuse. Pendant cette période, l'éleveur, pour des raisons de santé animale, de qualité de l'herbe et d'accessibilité, est a priori plus intéressé par les parties exondées du territoire, tandis que l'agriculteur, du fait des sols plus profonds et fertiles, vise plutôt des zones plus humides. En saison sèche en revanche, les intérêts des uns et des autres peuvent fortement coïncider : pour l'éleveur, l'accès aux points d'eau permanents devient vital, comme l'accès à certaines réserves fourragères et repousses de plantes pérennes, ressources qui peuvent se trouver dans les zones qu'utilisent les agriculteurs pour installer leurs champs de cultures

pérennes comme le manioc, les ignames, les cultures fourragères, etc. C'est donc au cours de la saison sèche que les deux groupes se retrouvent dans une certaine compétition par rapport à l'accès aux ressources clés. C'est donc aussi en saison sèche que surviennent la plupart de dégâts de cultures, lors de la rentrée des troupeaux dans des zones plus basses, où se situent les cultures pérennes des agriculteurs.

Des pratiques qui changent. Les dégâts des champs sont, pour une partie, favorisés par des changements de pratiques et d'attitudes au niveau de la conduite des troupeaux. Si autrefois les troupeaux ne se baladaient jamais sans berger, il semble qu'actuellement la pratique de gardiennage est de plus en plus abandonnée, notamment lorsqu'il s'agit des petits troupeaux issus d'un processus de paupérisation des éleveurs, ou des troupeaux sédentaires ne partant pas en transhumance. Le problème semble surtout se poser lors des pâtures nocturnes, où les animaux sont généralement lâchés. Les éleveurs Mbororo ne connaissent pas les pratiques d'attache des animaux pendant la nuit ou de la confection des enclos.

En somme, il existe une corrélation entre la manière de gérer l'espace agropastoral et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'augmentation des emblavures ou de leur extension anarchique a entraîné une réduction des espaces de pâturage et de l'obstruction ainsi des couloirs. A tout cela s'ajoute l'attitude des éleveurs à parfois laisser les bêtes en divagation. Ce sont des paramètres qui expliquent la récurrence des conflits dont, dans le processus de gestion interviennent des acteurs indirects tels que les agents de la gendarmerie. Les décisions issues de leur intervention sont la plupart du temps acceptées avec réserves par les acteurs en opposition. Ainsi, la manière dont le conflit est réglé, imprime à sa gestion une nature donnée (à l'amiable avec ou sans amende, ou en procédure judiciaire). Tout ceci vient confirmer l'hypothèse n°2 : « les modes de gestion des conflits varient en fonction des dégâts causés et des acteurs en présence ».

III Analyse des mesures pour une réduction des conflits

Les acteurs directs qui sont les plus concernés dans la gestion de l'espace agropastoral ont accordé leurs priorités à : matérialiser clairement et définitivement les limites des aires de pâturage (TMc = 97,69) ; gérer rationnellement les aires de transhumance (TMc =70,45) ; protéger les aires de transhumance contre l'extension des zones de cultures (TMc = 66,94). Ces taux sont supérieurs à 50 % ce qui confirme l'importance et l'urgence de leur mise en œuvre. Les mesures proposées par certains chercheurs vont dans le même sens que ces derniers toutefois, d'autres mesures sont aussi proposées. C'est le cas de, De Haan (1997) qui propose d'aller vers un nouvel équilibre écologique et une nouvelle gestion de terroir. Car, la

cohésion entre éleveurs et agriculteurs diminue au fur et à mesure que leur complémentarité s'estompe. Le manque de points d'abreuvement, l'immigration des éleveurs et l'élargissement des aires agricoles et maraîchères font que le bétail cause de plus en plus souvent des dégâts sur les champs des paysans. Comme les paysans passent de plus en plus à l'utilisation d'engrais chimiques, ils accordent moins d'importance aux contrats de fumure. De plus, les conflits étant de plus en plus fréquents, les paysans confient de moins en moins leur bétail aux Peuls et, le bétail reste paître autour des villages pendant toute la saison. Les rapports réciproques s'affaiblissent donc de plus en plus. C'est une chose regrettable si on considère que de nouvelles formes de gestion de terroirs ont nécessaires pour une utilisation durable de l'environnement. Des accords doivent être conclus au niveau local entre paysans et éleveurs sur les passages que peut suivre le bétail à la recherche de points d'eau, sur les mesures à prendre pour éviter que les régions à pâturages ne se retrouvent cernées par des champs, sur les périodes où les éleveurs peuvent faire paître leurs troupeaux sur les champs de chaume, etc. Les retenues d'eau nouvellement installées par des projets de développement permettent aux éleveurs de rester plus à distance des zones agricoles et d'éviter les aires protégées.

En somme, malgré la non vulgarisation et application des textes, les différents acteurs sont conscients qu'il faille prendre ces mesures ci-dessus pour une gestion consensuelle de la transhumance. Cela confirme le fait que l'hypothèse n°3 : «la faible vulgarisation des textes de loi régissant la transhumance au niveau local explique la récurrence des conflits liés à la transhumance dans le secteur » est vérifiée en partie. Il faut alors une volonté politique déterminée des décideurs étatiques dans ce sens.

Conclusion, perspectives et suggestions

Cette étude avait pour objectif, d'étudier les fondements et les modes de règlement des conflits liés à la transhumance dans les communes de Bantè et de Savalou. A son terme, il ressort que la transhumance est un phénomène qui s'impose aussi bien aux éleveurs, agriculteurs qu'aux autorités à divers niveaux. La raréfaction ou l'insuffisance des ressources fourragères des terroirs d'attache en période sèche obligent les éleveurs à effectuer une descente vers les régions du centre et du sud du pays à la recherche de meilleurs pâturages et de points d'eau. Mais il se fait que assez de problèmes liés à l'organisation de l'espace agropastoral aussi bien dans les zones de transit que d'accueil rendent difficile la gestion de la transhumance. Au vu des résultats issus de la collecte des données, ces difficultés se résument au non-respect des couloirs et aires de transhumance par aussi bien les éleveurs que les agriculteurs ; l'exploitation illégale des bois d'œuvre; la carbonisation ; la faible vulgarisation des textes de loi régissant la transhumance. En effet, il est à noter que les couloirs et aires de transhumance, non seulement sont en nombres insuffisants et pas définitivement balisés ; mais aussi sont pris d'assaut par les agriculteurs à cause de la conquête de nouvelles terres.

Dans les Communes de Bantè et de Savalou, l'extension des superficies de plantations d'anacarde dans les terroirs villageois conduit, à l'émiettement de ces espaces spécialement réservés pour les déplacements des troupeaux de bovins et de leur alimentation. De même, l'attachement accordé à la culture d'igname, un tubercule qui fait partie de l'alimentation de base des populations, est une culture dévorante de superficies surtout de nouvelles terres fertiles. L'exploitation illégale de bois d'œuvre a entraîné la raréfaction des espèces ligneuses les plus appréciées par émondage en période de grande transhumance telles que : *Azadirachta indica* appelée en Peulh (*warignahi*); *Khaya senegalensis* (*kahi*) ; *Pterocarpus erinaceus* (*banuhi*) et ce, depuis la fin du projet PAMF. Menée parallèlement aux travaux champêtres, la carbonisation participe à la destruction des ligneux, des herbacées et appauvrit le sol. La carbonisation, l'extension des zones de culture et l'exploitation des bois d'œuvre sont les principaux déterminants en plus du surpâturage, l'explosion démographique, les feux de végétation tardifs et les perturbations climatiques ; de la vulnérabilité des ressources fourragères. Cet amenuisement justifie en partie les incursions des éleveurs volontairement ou non dans les champs des agriculteurs avec pour conséquence, la destruction des cultures de ces derniers. Ces incursions sont à la base des conflits enregistrés. En dehors de la destruction, des conflits liés à l'utilisation concurrentielle de l'espace à la périphérie des aires de transhumance, à l'implantation des aires dans les zones de culture, à l'extension des zones de

culture sur les aires de transhumance sont généralement enregistrés. Le mode de règlement à l'amiable avec ou sans amende au niveau des villages est le plus prépondérant dans les deux Communes. Mais les collectivités concernées ne disposent pas encore des arrêtés communaux pour une gestion efficace de la transhumance. De même les textes de loi ne sont ni vulgarisés ni appliqués par les instances de gestion elles-mêmes peu organisées et sous équipées.

Au total, parallèlement aux études antérieures sur la gestion des conflits liés à la transhumance, qui attestent que c'est au cours de la grande transhumance que les dégâts les plus importants sont occasionnés et ce, par les éleveurs transfrontaliers ; la présente est parvenue à une conclusion. Il s'agit de la période de début des grandes pluies qui est celle par excellence, la période où la fréquence des dégâts liés à la divagation est enregistrée à cause de l'insuffisance des fourrages. Les jeunes pousses des nouvelles cultures sont ainsi broutées par les animaux. Toutefois l'étude n'est pas parvenue à analyser la gestion de la transhumance dans ses détails afin de pouvoir comprendre les différents systèmes de production et les niveaux de responsabilité des différents acteurs pour une gestion durable de la transhumance. Ainsi dans la perspective d'éventuelles études futures notamment la thèse, il serait bénéfique de focaliser les recherches sur : « **Stratégies de soins des éleveurs en situation de transhumance dans le département de l'Alibori** ». L'objectif général de ce choix est d'analyser les stratégies mises en place par les éleveurs en situation de transhumance dans le département de l'Alibori. Le contexte justificatif du choix de ce sujet repose sur un certain nombre de constats fait sur le terrain.

En effet, au cours de la présente étude, on a constaté que les éleveurs sédentaires dans les Communes de Bantè et de Savalou ont pour la plupart quitté des quatre départements du septentrion (Alibori, Atakora, Borgou et Donga). Le flux massif des éleveurs dans cette zone et même celle de la zone méridionale explique la récurrence des conflits avec les agriculteurs. Aussi, les infrastructures pour une bonne gestion de la transhumance sont ou même absentes. Les transhumants transfrontaliers vivent dans la brousse à l'écart du dispositif de vaccination de masse. Pour ceux rencontrés dans la forêt classée d'Agoua, les enfants n'ont pas pu prendre part aux différentes vaccinations notamment : la poliomyélite.

Il est donc important qu'il faille prendre en considération toutes ces préoccupations. Il s'agira de d'implanter sur toute l'étendue du territoire, les infrastructures pastorales durables qui induiront dans un court terme la baisse du déplacement massif des éleveurs du nord vers le centre et le sud du Bénin. C'est pourquoi, parallèlement aux mesures proposées par les acteurs directs, les suggestions suivantes sont faites pour amoindrir les conflits liés à la transhumance.

Elles ont été aussi prises en compte par les conclusions du séminaire sur la gouvernance de la transhumance : une orientation nouvelle. Il s'agit de :

- actualiser le cadre juridique sur la transhumance ;
- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en relation avec la transhumance ;
- prendre les arrêtés communaux pour la reconnaissance légale du cadre de concertation, des couloirs de passage et des aires de pâturage ;
- traduire les différents textes juridiques en langues nationales ;
- voter un code pastoral ; assurer la vulgarisation des textes régissant la transhumance au Bénin afin de permettre à tous les acteurs (éleveurs, agriculteurs et autres acteurs) de mieux en comprendre le contenu et les conséquences de leur violation ;
- créer une Agence Nationale de Gestion de la Transhumance ;
- dynamiser les comités nationaux, départementaux et communaux de gestion et de suivi de la transhumance ;
- créer un cadre de concertation sous-régionale ;
- contribuer à la réalisation des infrastructures d'accueil des transhumants (balisage des couloirs de passage, aire de pâturage, puits pastoraux, marchés à bétail, parcs de vaccination...) ;
- gérer la transhumance en intercommunalité ;
- instituer une journée nationale de réflexion sur la transhumance.

Références bibliographiques

- Adeyandjou Y., 2011. Colonisation agricole et gestion des ressources naturelles dans la commune de Savè, Mémoire DEA/GE/EDPECD/FLASH/UAC, 95 p.
- Agognon G., 2004. Rôle de l'agroforesterie dans la gestion intégrée des terroirs agropastoraux dans le Département du Borgou, Thèse d'Ingénieur Agronome/DSTPA/FSA/UAC, 110 p.
- Ahoudji Y. M. C., 2009. Transhumance et changement climatique : caractérisation des populations des principaux ligneux fourragers des terroirs riverains de la réserve de biosphère transfrontalière du W (Bénin), Thèse d'Ingénieur Agronome / AGRN/ FSA/UAC, 115 p.
- Akouehou S. G., 2002. L'Etat, les populations rurales et la gestion de la forêt classée des Monts Kouffè au Centre du Bénin : Un essai d'analyse des itinéraires technico-économiques et des rapports sociaux de production, Thèse de doctorat unique, EDP/ FLASH/UAC/Bénin, 297 p.
- Akpaki J., 2007. L'avenir du pastoralisme face aux mutations socio-économiques au centre du Bénin : le cas du secteur de Tchaourou / Ouèssè. DGAT/ FLASH, 15 p.
- Arouna O., 2012. Cartographie et modélisation prédictive des changements spatio-temporels de la végétation dans la commune de djidja au Bénin : implications pour l'aménagement du territoire, Thèse de doctorat unique, UAC/ EDP/ FLASH, 246 p.
- Bamba I., Mama A., Neuba R. F. D., Koffi J. K., Traore D., Visser M., Sinsin B., Lejoly J. & Bogaert, 2008. Influence des actions anthropiques sur la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol dans la province du Bas-Congo (R.D. Congo), *Sciences & Nature* **Vol. 5 N°1 : 49 – 60**, 60 p.
- Beaud M., 2001. L'art de la thèse, Comment préparer et rédiger un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire, Editions La Découverte, Paris XIIIe, 204 p.
- Beeler S., 2006. Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest., Article IIED London, Royaume-Uni, Dossier n°141, 36 p.
- Begossi A., 1996. Use of ecological methods in ethnobotany: Diversity indices. *Ecological Methods in Ethnobotany*, pp 280-289.
- Berelson B., 1952. Content Analysis in *Communication Research*, Glencoe III, The Free Press, 220 p.
- Bertalanffy L. V., 1972. Théorie Générale des Systèmes, Dunod, Paris.
- Biaou G., 2005. Dimensions économique et sociale du développement durable, CIFRED/ UAC, 283 p.

Bierschenk T., Le Meur P.-Y., 1997. Trajectoires peules au Bénin. Paris, France, Karthala, 220 p.

Bonte P., 2006. Anthropologie des sociétés nomades, fondements matériels et symboliques, Cours de Pierre Bonté (Première partie), Département de sociologie Mineure d'anthropologie, Second semestre, 33 p.

Boude, P., 2008. Simmel et l'approche sociologique de l'environnement, *Emulations*, 17 p. URL : <http://shortlinks.revue-emulations.net/boude>

Bouraima A., 2006. Etat des lieux quantitative et spatialisé de la transhumance dans la zone de Gogounou-Bénin, Thèse pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome FA/DSTPA/UP, Parakou, 69 p.

Boutrais J., 2007. Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est, Paris, France.

Caron A. et Torre A., 2003. Une approche des conflits d'usage et de voisinage dans les campagnes françaises en termes de proximité, Editions de l'Aube/DATAR, Paris, 22 p.

CEDEAO, 1998. Décision A/DEC.5/10/98 Relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO, Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, 7 p.

Combessie, J.C., 2001. La Méthode en Sociologie, 3è édition, Paris : La découverte, *Repères*. N°194, 124 p.

Coser L., 1982. Les fonctions du conflit social, Paris, PUF, pp 83-88.

Crozier, M., et Friedberg, E., 1981. L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective, Editions du Seuil, 213 p.

Dagnelie P., 1998. Statistique théorique et appliquée, Tome 1, Statistique descriptive et bases de l'inférence statistique, Bibliothèque des Universités, Paris et Bruxelles, De Boeck & Larcier, 508p.

Dahrendorf R., 1972. Classes et Conflits de classe dans la société industrielle, Editions Mouton, Paris, pp 225-232.

De Haan L.J., 1997. Agriculteurs et éleveurs au Nord du Bénin : Ecologie et genres de vie, Karthala, Paris, 217 p.

De Haan L.J., 1990. Rapports entre agriculteurs et éleveurs au Nord Bénin : Ecologie et interdépendance transformée, Karthala, Paris.

DGAI, 2013. L'Etude de référence sur le potentiel des parcours naturels et des infrastructures d'accueil des troupeaux transhumants au Bénin, Rapport final, Cotonou, 33 p.

- Diallo O. & Picard F., 2003. Prévention et gestion de conflits agropastoraux, Accompagnement d'acteurs locaux pour l'élaboration concertée et négociée d'un schéma d'aménagement pastoral- cas de Yorosso (Mali), DIC-PT N° 23, 10 p.
- Digard, J.P., Landais, E., Lhoste, P., 1993. Médecine vétérinaire, Pays tropicaux, *Revue Elevage*, **46(4)**, pp 683-692.
- Djaouga M., 2006. Dynamique des systèmes agropastoraux périurbains dans le Borgou : cas de la ville de Parakou, Mémoire de DEA, FLASH/UAC, 79 p.
- Djaouga M., 2002. Dynamique urbaine et son impact sur l'évolution des espaces agropastoraux à Gah- Maro, Commune de Nikki, Mémoire de maîtrise UAC/FLASH/ DGAT, 106 p.
- Djohy G., 2010. Transhumance et changements climatiques, Une analyse des dynamiques sociopolitiques et organisationnelles d'adaptation des éleveurs transhumants dans l'Alibori (Nord-Bénin). Thèse d'ingénieur agronome, UP/ FA/ DESR, 128 p.
- Durand D., Donnadiou G., Neel D., Nunez E. et Saint-Paul L., 2003. L'Approche systémique : de quoi s'agit-il ? Synthèse des travaux du groupe AFSCET " Diffusion de la pensée systémique", PUF, Paris.
- Dudley N., 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, Gland, Suisse, UICN, 96 p.
- ECOPAS, 2004. Plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière W 2006-2010, 19 p.
- Eigenheer A., Yaye G. A., Lamba B. et Witschi S., 2005. Gestion de la transhumance transfrontalière au Bénin : cas de Banikoara, Ouagadougou, Cycle post grade sur le développement, 92 p.
- Etienne J. & Mendras H., 2004. Les grands thèmes de la Sociologie par les grands sociologues, Armand Colin, Paris, 256 p.
- FAO, 2012. Transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Proposition de plan d'action.
- Ferreol G., Cauche P., Duprez J-M., Gadrey N., et Simon M., 1995. Dictionnaire de Sociologie, Armand Colin/ Masson, Paris, 315 p.
- Formarier M., 1988. L'analyse du contenu, Outils de recherche en soins infirmiers, *Recherche en soins infirmiers* N°13, pp 45-53.
- Godet M., 2001. Manuel de prospective stratégique Tome 1 & 2, Paris.

- Gueye M., Cisse A., Diatta C. D., Diop S., Koma S., 2012. Etude ethnobotanique des plantes utilisées contre la constipation chez les Malinké de la communauté rurale de Tomboronkoto, Kédougou (Sénégal), *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 6(2): pp 773-781.
- Günter S., Sano B., Noufou S., Martel P. et Zeh M., 2006. Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin, Bonn, Ded (Deutscher Entwicklungsdienst), 77 p.
- Gurvitch G., 1950. La vocation actuelle de la Sociologie, 1^{ère} édition, PUF, Paris.
- Hagberg S., 2001. A l'ombre du conflit violent, *Cahiers d'études africaines*, 25 p. [en ligne]. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/index66.html>. Consulté le 25 Mars 2013.
- Hountondji Y. C. H., 2008. Dynamique environnementale en zones sahéliennes et soudaniennes de l'Afrique de l'ouest. Analyse des modifications et évaluation de la dégradation du couvert végétal, thèse de doctorat, Faculté des Sciences, Université de Liège, Belgique, 131 p.
- INSAE, 2004. Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3), Résultats définitifs. Cotonou, Bénin, 203 p.
- Kakore L., 2009. Transhumance et gestion de points d'eau dans la commune de Gogounou, Mémoire de maîtrise DGAT/AT/FLASH/UAC, 2009, 76 p.
- Kio O. P. R., 1984. Stratégie de conservation des forêts en Afrique Tropicale, Compte Rendu de colloque du 27 Avril au 01 Mai 1981 à Ibadan, Nigéria, 188 p.
- Kirat T. & Torre A., 2004. Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la « gouvernance » en question, rapport de recherche, CNRS, Paris, 250 p.
- Konate Y., 2010. Les populations rurales du Burkina Faso à l'épreuve du déboisement : l'exemple du Département de Toma, Mémoire DEA, Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 58 p.
- Kpérou G. O. B., 2009. Impacts des activités socio-économiques et environnementaux de l'élevage dans la zone riveraine de la réserve villageoise de gestion de la biodiversité, RAPID ALIBORI, Mémoire de DEA DGAT/AT/FLASH/UAC, 97 p.
- Lesse P., 2011. Analyse de la gestion pastorale et de l'adaptation des éleveurs transhumants face aux variabilités climatiques dans les communes riveraines de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (Bénin), Mémoire de DEA UAC/ FSA / EDSA /DPA, 85 p.
- Lhoste, Ph., Dolle, V., Rousseau, J. et Soltner, D., 1993. Manuel de zootechnie des régions chaudes, Les systèmes d'élevage, (Collection et précis d'élevage), Paris, Ministère de la Coopération, 288 p.
- Marx K., 1947. Misère de la Philosophie, Editions sociales, pp 134-136.

- Mendras H., 1996. *Eléments de sociologie*, Armand Colin, Paris.
- Morin E., 1990. « La méthode », 4 tomes, Le Seuil, 1977-1979. - « Introduction à la pensée complexe » E.S.F. Paris.
- Olivier De Sardan, J-P., 2003. *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*, LASDEL, Etudes et Travaux n° 13, 58 p.
- Olivier De Sardan J-P., 1995. *Anthropologie et développement : Essai en Socio-Anthropologie du changement social*, Editions Karthala, Paris, 221p.
- Ouassa Kouaro M., 2008. *Les déterminants socioculturels de la désertification dans l'Atacora-Ouest au Bénin*, Thèse de doctorat, UAC/Université Paris IV-Sorbonne, 344 p.
- Rocher G., 1968, *Introduction à la sociologie générale, Le changement social*, Ltée, Éd. HMH, 318 p.
- Rosnay J., 1991. *Le Macroscopie, Vers une vision globale*, Paris, Le Seuil, 1975. « Une approche multidimensionnelle de l'homme » in B. Prieur (éd.), « *Systèmes, éthique, en thérapie familiale* » congrès : « *Système et thérapie familiale* » Paris, E.S.F.
- Sabi L. I. B., 2013. *Intervention des projets Ecopas et RC et gestion des conflits autour de la réserve de biosphère transfrontalière du W au Bénin*, Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC/ Bénin, 64 p.
- SDAC, 2012. *Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune de Bantè*. 2012
- SDAC, 2012. *Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune de Savalou*. 2012
- Seastrom M. M., 2001. *Taux de réponses comme outils de gestion de la qualité des données*, Recueils du symposium 2001 de statistique, Canada.
- Sidibe S., 2007. *La gestion de l'espace agropastoral pour une meilleure mise en valeur du périmètre irrigué l'alatona*, Rapport CDM/MCC, 26 p.
- Simmel G., 1992. *Le Conflit*, Circé, pp 122-125.
- SNV, H C G C et DGAI., 2013. *Bénin Gouvernance de la transhumance, Une orientation stratégique nouvelle*, Bibliothèque Nationale, Cotonou, 64 p.
- Tamou C., 2002. *Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence Parc National du W du fleuve Niger-Bénin*, Thèse d'Ingénieur Agronome FSA/UAC/ Bénin, 111 p.
- Toko M. I., 2005. *Effet de bordure des terroirs villageois sur les aires protégées suite à la dynamique de l'utilisation des terres : cas de la forêt classée des monts Kouffè au Benin*, EDP/ FLASH/ UAC, Mémoire DEA/ GE, 69 p.

Tshibangu K. W. T., 2001. Etude du déboisement et de la crise de combustibles ligneux en tant que source d'énergie domestique à Kinshasa (République Démocratique du Congo), Thèse de doctorat. Université Libre de Bruxelles, Belgique, 274 p.

Vodounou J., 2010. Les systèmes d'exploitation des ressources naturelles et leurs impacts sur les écosystèmes dans le bassin de la Sô au Bénin-Afrique de L'Ouest, Thèse de doctorat /FLASH/UAC, 305 p.

Wotto J., 2001. Dynamique des pâturages naturels dans le système agraire de la sous-préfecture de péhunco, Mémoire de maîtrise de géographie FLASH /UAC Abomey-Calavi, 116 p.

Zekpete E I.S., 2009. Transhumance et changement climatique : utilisation des outils d'aide à la décision dans la gestion durable des ressources des écosystèmes agropastoraux Soudano-Sahéliens du Bénin DESS/AGRN/ FSA/UAC, 78 p.

Webographie

[Http : // WWW. Revues.org](http://WWW.Revues.org)

[Http : // WWW. Revues.Vertigo.org](http://WWW.Revues.Vertigo.org)

[Http : // WWW. APAD Revues.org](http://WWW.APAD.Revues.org) ; [Http : // WWW. ilri.org](http://WWW.ilri.org)

Annexes

Annexe 1

Annexe 1.1 Centres de documentation parcourus et types d'informations recueillis

| Centres de documentation | Nature des documents consultés | Types d'informations recueillies |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bibliothèque centrale de l'UAC | Livres, thèses, mémoires, ouvrages généraux, ouvrages spécifiques et articles | Informations générales et à caractère méthodologique |
| Centre de documentation de la FLASH | Mémoires maîtrise et DEA, Thèses | Informations générales et à caractère méthodologique |
| Bibliothèque de l'INSAE | Rapports, livres | Données statistiques et démographiques sur la monographie des Communes de Bantè et Savalou |
| Centre de documentation du MAEP | Rapports, livres et articles | Informations sur les productions agricoles et gestion de la transhumance |
| Centre de documentation de la DGFRN | Rapports, livres et articles | Informations sur les projets ayant travaillé sur la gestion des conflits autour des aires protégées |
| MEPN | Rapports, mémoires DEA, thèses. | Informations sur la gestion de l'espace agropastoral et protection de l'environnement |

Annexe 1.2 : Corrélation entre les axes et les facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères

| Facteurs | Axes | | |
|----------|---------|---------|---------|
| | 1 | 2 | 3 |
| C | 0,8114 | -0,156 | -0,5633 |
| CD | 0,6397 | 0,7295 | 0,2422 |
| EIB | -0,9466 | 0,3223 | 0,0046 |
| EZC | 0,8753 | -0,4779 | 0,0746 |
| FVT | 0,692 | -0,3545 | 0,6288 |
| PC | -0,7034 | -0,7101 | -0,0316 |
| S | 0,9654 | 0,1337 | -0,224 |

Annexe 2

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES MENAGES (ELEVEURS/ TRANSHUMANTS)

N° fiche /___/ Nom de
l'enquêteur: _____

_____ Date.../.../...../

I- Identification

| Caractéristiques | Codes (Inscrire la réponse) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - Département (DEPART) 1=Borgou/___/, 2=Collines/___/, 3=Donga/___/, 4=Zou/___/ 00 | 1=Borgou/___/, 2=Collines/___/, 3=Donga/___/, 4=Zou/___/ |
| 2 - Commune (COMM) | 1=Bassila/___/, 2=Bantè/___/ 3=Dassa/___/, 4=Djidja/___/, 5=Glazoué/___/, 6=Ouèssè/___/, 7=Savalou/___/, 8=Savè/___/, 9=Tchaourou/___/ |
| 3 - Arrondissement (ARRON) A préciser | |
| 4 - Village/quartier de ville (VILL) A préciser | |
| 5 - Nom de l'enquêté (NENQ) | _____ |
| 6 - Sexe (SEX) | 1= masculin/___/ 0= Féminin/___/ |
| 7 - Ethnie (ETHNI) A préciser | |
| 8 - Age (AGE) A préciser | |
| 9 - Situation Matrimoniale (SITMAT) | 1=Marié/___/, 2=Célibataire/___/, 3=Veuf/___/, 4=Autres/___/ |
| 10 - Autochtone ou allochtone ? (RESIDENT) /_____/ | (1 = Autochtone, 2 = Allochtone) |
| 11- Profession/Statut (PROFESS) : /_____/ | (1 = Agriculture, 2 = Elevage, 3 = Charbonnier, 4 = Exploitant forestier, 5 = Chasseur, 6 = Pépiniériste, 7 = Forestier, 8 = Autorité locale, 9 = Autres à préciser : |
| 12 - Niveau d'instruction (NIVINST) : /_____/ | 0 = Aucun, 1 = Primaire, 2 = Secondaire 1 ^{er} cycle, 3 = Secondaire 2 ^{ème} cycle, 4 = Supérieur, 5 = Alphabétisation, 6 = Autres à préciser |
| 13 - Activité principale (ACTPRINCIP): /_____/ | Activité secondaire /_____/ |

II - Généralités sur la transhumance et Fondements des conflits autour des aires de pâturage.

| Généralités sur la transhumance | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14- Si le Bénin est votre pays d'origine, quelle est votre région de départ de transhumance ? (ZODEPAR) | 1=Alibori/___/, 2=Atacora/___/, 3=Borgou/___/, 4=Collines/___/, 5=Donga/___/, 6=Zou/___/ |
| 15- Quelle est votre zone d'accueil de | 1=Bassila/___/,2=Bantè/___/3=Dassa/___/,4=Djidja/___/,5=Glazoué/___/, |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| transhumance (ZOACUEIL) | 6=Ouèssè/___/, 7=Savalou/___/, 8=Savè/___/, 9=Tchaourou/___/ |
| 16-Saison de transhumance (SAISTRAN) | 1=Setto/___/, 2=yanè/___/, 3=Dabouné/___/, 4=Tchédou/___/ |
| 17- Durée de votre séjour en transhumance? (DURSEJ) | 1=Inférieur à 2 mois/___/, 2=Entre 3 et 4 mois/___/, 3=Plus de 4 mois |
| 18- Motifs de départ (MOTIFDEP) | 1= pâturages/___/, 2= points d'eau/___/, 3=traditions/___/ 99= autres /___/ |
| 19- Période de retour de transhumance (SAISRET) | 1=Setto/___/, 2=yanè/___/, 3=Dabouné/___/, 4=Tchédou/___/ |
| 20-Sont-ils distants des aires de parcours ? (DISTAIRE) | 1=Distants/___/, 2=Proche/___/ |
| 21-Sont-ils abondants dans les aires de parcours ? (ABONDPT) | 1=Abondants/___/, 2=Insuffisants/___/, 3=Rare/___/ |
| 22-Ces points d'abreuvement gardent-ils de l'eau toute la saison sèche ? (ASECCEAU) | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ |
| 23-Disposez-vous des couloirs de passage pour la transhumance ? (COULPAS) | 1 = Oui, 0= Non |
| 24-Depuis quand ces couloirs de passage existe-t-il ? (DURCLPAS) | 1=Deux ans/___/, 2=Trois ans/___/, 3=Cinq ans/___/, 4=Autres |
| 25- Occupent-ils encore les mêmes positions ? (POSCOUL) Si non quelles sont les raisons | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ 1=Extension aires cultures/___/, 2=Urbanisation /___/, 3=Autres |
| 26-Respectez-vous ces couloirs lors des transhumances (RESPCOUL) Si non, pourquoi | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ 1=Occupées par aires cultures/___/, 2=Urbanisation /___/, 3=Autres |
| 27-Le nombre de couloir de passage que vous connaissiez ou empruntiez a-t-il diminué par rapport aux passé ? (DIMUCOUL) Si oui, il y a de cela combien de temps ? | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ 1=Trois ans, 2=Cinq ans, 3=Plus de cinq ans |
| 28-Qu'est-ce qui justifie cet amenuisement des aires de pâturages ? (DIMPATUR) | 1=Extension aires de cultures, 2=pratiques inadaptées des feux de végétation, 3=sécheresse, 4=autres |
| 29- Quel est le mode d'exploitation des ligneux au cours de la transhumance ?(EXPLLIGN) | 1=émondage au quart, 2=émondage au tiers, 3=émondage à moitié, 4=émondage total |
| 30-Quel est le mode d'exploitation des herbacés au cours de la transhumance ?(EXPLHERB) | A préciser |
| 31-Au total ces facteurs expliquent-ils la multiplication des conflits ? (FACMULT) | 1= Pas évident ; 2= Peu évident 3= Très évident ; 4= Autre à préciser |
| -Comment adaptez-vous aux difficultés d'alimentation en sécheresse dans les terroirs de départ ?(ADAPTDEP) | 1=Exploitation des résidus de récoltes, 2=Cultures fourragères, 3=autres |
| 32-Comment adaptez-vous aux difficultés d'alimentation en sécheresse ?(ADAPACCL) | 1=Exploitation des pâturages de galerie, 2=Exploitation des bas-fonds, 3=Exploitation des prairies hydromorphes, 4=Exploitation des ligneux |
| 33-Comment adaptez-vous aux difficultés d'abreuvement en sécheresse ?(ADAPTEAU) | 1=Exploitation des retenues d'eau pérennes, 2=Exploitation du fleuve Ouémé, 3=Exploitation de la rivière Zou, 4=Exploitation de la rivière Okpara |
| 34-Où trouvez-vous les meilleurs pâturages lors des transhumances ? (ECOLOESP) | 1= dans les bas-fonds, 2=sur les collines, 3=dans les forêts protégées |

| III-Différents types de conflits et leurs modes de règlement en rapport avec la nature des dégâts et des stratégies existantes | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 35-Quelles relations entretenez-vous avec les agriculteurs en matière de partage de l'espace rural ? (RELAPART) | 1= Cohabitation pacifique/___/, 2= Cohabitation conflictuelle/___/, 3=Autres/___/ |
| 36-Si conflit, quels en sont les fondements? | 1= Occupation couloir passage par aires de cultures/___/, 2= Destruction des cultures/___/,3= Concurrence sur les aires de pâture et/ou de points d'eau /___/, 4= Compétition dans la périphérie des forêts sacrées et/classées /___/ , 5=Autres/___/ |
| 37-Avez-vous été impliqué (e) dans un conflit lié à la transhumance? (IMPLCONF) | 1 = Oui, 0= Non |
| 38-Si oui, Pour quels motifs êtes – vous entré en conflit avec tiers ? (MOTIMPL) | 1 = Destruction de champs, 2 = Abattage des animaux, 3 = Pâture dans la forêt, 4 = Occupation des aires et couloirs de pâturage, 5 = Autre à préciser : /_____/ |
| 39- Avec qui avez – vous été en conflit ? (CONFAVC) | 1= un agriculteur, 2 = un éleveur, 3= une structure étatique, 4 = une structure communale, 5 = une société privée, 6 = Autre à préciser |
| 40- Avez – vous été satisfait du règlement de ce conflit ? (SATISFREGL) | 1 = Oui, 0 = Non |
| 41- Sinon, Pourquoi ? (MODREGL) | 1 = A l'amiable, 2 = Impartialité des juges ; 3 = Perte d'une partie ou de la totalité du troupeau, 4 = Troupeau réquisitionnée par l'autorité, 5 = Non-respect des décisions de justice, 6 = autre à préciser |
| 42- Où le règlement du conflit a – t – il eu lieu ? (LIEREGL) | 1 = en famille, 2 = chez le délégué, 3 = à l'arrondissement, 4 = à la mairie, 5 = au commissariat, 6 = au tribunal, 7 = Autre à préciser |
| IV- La vulgarisation et l'application des textes et lois régissant la transhumance (locale, nationale, régionale) et la réduction les conflits à l'échelle de Bantè et Savalou | |
| 43- Connaissez-vous les textes et lois régissant la transhumance : Niveaux local, national et régional ? (CONTEXLOI) | 0 = Ne connaît pas et n'a jamais entendu parler ; 1 = Ne connaît pas mais a entendu parler ; 2 = Connaît bien et peut en parler aux autres ; 3 = Connaît très bien et participe à leur vulgarisation |
| 44- Quelles sont les stratégies de vulgarisation ? (STRAVULG) | 1 = Sensibilisation place publique ; 2 = Emission radiophoniques ; 3 = Autres |
| 45-Quelle est la fréquence des séances de sensibilisation ? (FREQSENS) | 1= Mensuelle ; 2=Bimensuelle ;3=Trimestrielle ; 4=Périodique/ période de grande transhumance ;5=Ne sait pas. 6= Rarement |
| 46-Quelle est la fréquence d'observation du calendrier de sensibilisation ? (OBSERVCAL) | 1=Respect irrégulier ; 2=Respect rigoureux |
| 47-Quels sont les canaux de vulgarisation ? (CANOVULG) | 1=Comité villageois de règlement des conflits ;2= Comité communal de règlement des conflits ; 3=Radios locales ; 4=Radios nationale/ régionale ;5= ONG nationale/ Internationale ; 6= Autres. |
| 48- Quels sont les effets de ces séances sur la réduction des conflits ? (EFEREDUC) | 0 = Aucune réduction ; 1 = Réduction faible ; 2 = Réduction moyenne ; 3= Réduction forte |
| 49-Application des textes et lois régissant la transhumance : Niveaux local, national et régional. (APLTEXLOI) | 0 = Non appliqués/ Non conformes aux réalités locales ; 1 = Appliqués avec partialité de l'instance ; 2 = Appliqués avec impartialité de l'instance ; 3 = Appliqués suivis de décision judiciaire. |
| 50- Quelles seraient vos approches de solution pour la gestion des conflits liés à la transhumance ? (APRCHSOL) | Rendre facilement perceptible les limites des aires, couloirs de transhumance et forêts classées pour bouviers /___/ Protéger les zones de pâture contre l'extension des champs /___/ Bien gérer ou améliorer les pâturages /___/ Limiter le nombre d'animaux à accueillir dans les zones autorisées /___/ Autres /___/ |

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES MENAGES (AGRICULTEURS)

N° fiche /___/ Nom de

l'enquêteur: _____

_____ Date.../.../...../

I- Identification

| Caractéristiques | Codes (Inscrire la réponse) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 - Département (DEPART) 1=Borgou/___/, 2=Collines/___/, 3=Donga/___/, 4=Zou/___/ | 1=Borgou/___/, 2=Collines/___/, 3=Donga/___/, 4=Zou/___/ |
| 2 - Commune (COMM) | 1=Bassila/___/, 2=Bantè/___/ 3=Dassa/___/, 4=Djidja/___/, 5=Glazoué/___/, 6=Ouèssè/___/, 7=Savalou/___/, 8=Savè/___/, 9=Tchaourou/___/ |
| 3 - Arrondissement (ARRON) A préciser | |
| 4 - Village/quartier de ville (VILL) A préciser | |
| 5 - Nom de l'enquête (NENQ) | _____ |
| 6 - Sexe (SEX) | 1= masculin/___/ 0= Féminin/___/ |
| 7 - Ethnie (ETHNI) A préciser | |
| 8 - Age (AGE) A préciser | |
| 9 - Situation Matrimoniale (SITMAT) | 1=Marié/___/, 2=Célibataire/___/, 3=Veuf/___/, 4=Autres/___/ |
| 10 - Sédentaire ou étranger ?(RESIDENT) /_____/ | (1 = Sédentaire, 2 = étranger) |
| 11- Profession/Statut (PROFESS) : /_____/ | (1 = Agriculture, 2 = Elevage, 3 = Charbonnier, 4 = Exploitant forestier, 5 = Chasseur, 6 = Pépiniériste, 7 = Forestier, 8 = Autorité locale, 9 = Autres à préciser : |
| 12 - Niveau d'instruction (NIVINST) : /_____/ | 0 = Aucun, 1 = Primaire, 2 = Secondaire 1 ^{er} cycle, 3 = Secondaire 2 ^{ème} cycle, 4 = Supérieur, 5 = Alphabétisation, 6 = Autres à préciser |
| 13 - Activité principale (ACTPRINCIP): /_____/ | Activité secondaire /_____/ |

II - Fondements des conflits d'usage en relation avec les activités des acteurs.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 - Quels sont les activités et/ou facteurs qui contribuent à la dégradation des ressources végétales? (ACTDEGRAD) | <p><i>Ranger les activités dans l'ordre croissant de dégradation en se servant des chiffre de 1, 2, 3, ...,n)</i></p> <p>Agriculture/ou extension des champs /___/, Surpâturage /___/, Exploitation forestière illégale /___/, Carbonisation /___/, Chasse /___/, Feux de végétation tardifs/___/, Croissance démographique /___/, Régime foncier /___/, Politiques agricoles /___/,Urbanisation /___/, Perturbations climatiques /___/,Arrivée des migrants agricoles/___/ ,Autre à préciser :/_____/___/.</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 - Existence d'aires et de couloirs pâturage pour transhumance dans le secteur ? (EXITCOUL) | 1=Oui/___/ , 0=Non/___/ |
| 16 - Depuis quand ces couloirs de passage existe-t-il ? (DURCLPAS) | 1=Deux ans/___/, 2=Trois ans/___/, 3=Cinq ans/___/, 4=Autres |
| 17- Occupent-ils encore les mêmes positions ? (POSCOUL) 18- Si non quelles sont les raisons | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ 1=Extension aires cultures/___/, 2=Urbanisation /___/, 3=Autres |
| 19- Respectez-vous ces couloirs lors des transhumances (RESPCOUL) 20- Si non, pourquoi | 1=Oui/___/ , 0=Non/___/ 1=Occupées par aires cultures/___/, 2=Urbanisation /___/, 3=Autres |
| 21- Si occupées par aires de cultures, à quelle distance sont-elles localisées ? (LOCALAICUL) | 1= Dans le village, 2 = Dans la forêt sacrée/classée, 3 = A la périphérie de la forêt sacrée/ classée, 4 = Dans l'aire de transhumance/ pâturage ou couloir de passage ; 5= A la périphérie l'aire de transhumance/ pâturage ou du couloir de passage ; 6= Autre à préciser :/_____/ |
| 22- Le nombre de couloirs de passage que vous connaissiez ou empruntiez a-t-il diminué par rapport au passé ? (DIMUCOUL) 23- Si oui, il y a de cela combien de temps ? | 1=Oui/___/ , 0=Non/___/ 1=Trois ans, 2=Cinq ans, 3=Plus de cinq ans |
| 24 - Qu'est-ce qui justifie cet amenuisement des aires de pâturages? (DIMPATUR) | 1=Extension aires de cultures, 2=pratiques inadaptées des feux de végétation, 3=sécheresse, 4=Surpâturage et pratiques d'émondage, 5=autres |
| 25 - Si surpâturage aussi, quelle est la durée de séjour dans le secteur ? (DURSEJ) | 1= Toute l'année pour éleveurs sédentaires ; 2= deux à sept mois pour transhumants nationaux et étrangers |
| 26 - Quelle est la pratique de feux de végétation la plus prépondérante ?(FEVEGPOND) | feu précoce /___/ ; feu tardif /___/ utiliser les chiffres 1 et 2. |
| 27 - Effets sur les ressources végétales selon le mode (EFRESVEG) | 1= destruction partielle ; 2= destruction importante ; 3= destruction totale sans capacité de régénérescence |
| 28 - Quelle est la fréquence/ régularité des pluies dans le secteur ? (FREQPLUI) | 1= Abondantes et régulières ; 2= peu abondantes et calendrier de plus en plus imprécis |
| 29 - Si irrégulières, quels sont les effets sur les ressources fourragères ?(EFIRPLUI) | 1= Pas d'effets ; 2= Disponibilité limitée de ressources fourragères ; 3= Disparition progressive de certaines espèces les plus recherchées ; 4= Autre à préciser |
| 30 - Quels sont les risques climatiques que vous connaissez dans votre milieu ? (RISQCLIM) | 1=Sécheresse/___/, 2=Inondation/___/, 3=Chaleurs intenses/___/, 4=Vents violents/___/, 5=Autres/___/ |
| 31 - Disposez-vous de points d'abreuvements sur le secteur ? (PNABREUV) | 1=Oui/___/, 0=Non/___/ |
| 32- Sont-ils abondants dans le secteur ? (ABONDPT) | 1=Abondants/___/, 2=Insuffisants/___/, 3=Rare/___/ |
| 33 - Ces points d'abreuvement gardent-ils de l'eau toute la saison sèche ? (ASECEEAU) | 1=Oui/___/ , 0=Non/___/ |
| 34 - Sont-ils distants des champs ? (DISTAIRE) | 1=Distants/___/, 2=Proche/___/ |
| 35 - Si proche quels sont les risques éventuels ? (RISQEVEN) | 1= Destruction de champs/dégâts, 2= bagarres, 3=Autres |
| 36 - Au total ces facteurs expliquent-ils la multiplication des conflits ? (FACMULT) | 1= Pas évident ; 2= Peu évident 3= Très évident ; 4= Autre à préciser |

III-Différents types de conflits et leurs modes de règlement en rapport avec la nature des dégâts et des stratégies existantes

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>37 - Quels sont les différents types de conflits enregistrés en relation aux fondements des conflits dans le secteur ? (TYPCONFL)</p> | <p>(Ranger les conflits dans l'ordre croissant de récurrence en se servant des chiffre de 1, 2, 3,, n) Concurrence sur les aires de pâture et/ou de points d'eau /___/ Couloirs de passage ou pâturage sur terres de culture /___/ Dégâts des animaux aux cultures et/ou aux récoltes/___/ Compétition dans la périphérie des forêts sacrées et/classées /___/ Ensablement des points d'eau /___/ Non-respect des couloirs et / ou aires pour la pâture /___/ Viols dans les zones d'accueil /___/ Vols de : bétail des éleveurs locaux par transhumants /___/ bétail des transhumants par éleveurs locaux /___/ récoltes des paysans par les transhumants /___/ Autres /___/</p> |
| <p>38 - Types de conflits entre acteurs (TYPCONFLAC)</p> | <p>(Ranger les types dans l'ordre croissant de récurrence en se servant des chiffre de 1, 2, 3,, n) Agriculteurs/agriculteurs /___/ ; Agriculteurs/éleveurs sédentaires /___/ ; Agriculteurs/éleveurs transhumants /___/ ; Eleveurs sédentaires/éleveurs transhumants/___/ ; Agriculteurs /Agents Eaux et forêts et / ou Autorités locales /___/ ; Eleveurs sédentaires et/ ou éleveurs transhumants/ Agents Eaux et forêts et / ou Autorités locales /___/ ; Autres /___/</p> |
| <p>39 - Combien de cas ont été enregistrés ? (NOMBRCAS)</p> | <p>2011 /___/ ; 2012 /___/ ; 2013 /___/</p> |
| <p>40 - Quels sont les types d'armes utilisées ? (TYPDARM)</p> | <p>(Ranger les types dans l'ordre croissant d'utilisation en se servant des chiffre de 1, 2, 3,, n) Gourdins /___/ ; Armes blanches /___/ ; Substances chimiques d'empoisonnement des eaux /___/ ; Fusils /___/ ; Autres à préciser /___/</p> |
| <p>41 - Quelles sont les conséquences socio-économiques et culturelles de ces conflits ? (CONSOECC)</p> | <p>(Ranger- les dans l'ordre croissant de répercussion en se servant des chiffre de 1, 2, 3,, n) Stigmatisation du groupe ethnique opposé /___/ ; incidence négative sur les échanges de biens et de services entre les deux groupes socio-culturels /___/ ; baisse de rendement des producteurs /___/ ; pertes en vies humaines /___/ ; bêtes tuées /___/ ; Autres /___/</p> |
| <p>42 - Quels sont les modes de règlement appliqués ? (MODREGL)</p> | <p>A l'amiable /___/ ; Amende /___/ ; Justice /___/ ; Autres /___/</p> |
| <p>43 - Lesquels sont le plus courants ? (MODPLCUR) Pourquoi ?</p> | <p>1 /___/ ; 2 /___/ Plaidoyer pour une compréhension mutuelle /___/ , Remboursement +/- à la hauteur du préjudice ; Position tranchée /___/</p> |
| <p>44 - Quelles sont les instances de règlement des conflits ? (INSTREGL)</p> | <p>1 = comité villageois/ chef village ; 2 = Sages / pouvoir coutumier ; 3 = Comité communal; 4 = brigade ; 5 = tribunal ; 6 = Autre</p> |
| <p>45 - Avez-vous été impliqué (e) dans un conflit lié à la transhumance? (IMPLCONF)</p> | <p>1 = Oui, 0= Non</p> |
| <p>46 - Si oui, Pour quels motifs êtes – vous entré en conflit avec tiers ? (MOTIMPL)</p> | <p>1 = Destruction de champs, 2 = Abattage des animaux, 3 = Pâture dans la forêt, 4 = Occupation des aires et couloirs de pâturage, 5 = Autre à préciser : /___/</p> |
| <p>47 - Avec qui avez – vous été en conflit ? (CONFAVC)</p> | <p>1 = un membre de la famille, 2 = un membre du village, 3 = un agriculteur, 4 = un éleveur, 5 = une structure étatique, 6 = une</p> |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | structure communale, 7 = une société privée, 8 = Autre à préciser |
| 48 - Avez – vous été satisfait du règlement de ce conflit ? (SATISFREGL) | 1 = Oui, 0 = Non |
| 49 - Sinon, Pourquoi ? (MODREGL) | 1 = A l' amiable, 2 = Impartialité des juges ; 3 = Perte d'une partie ou de la totalité du troupeau, 4 = Troupeau réquisitionnée par l'autorité, 5 = Non-respect des décisions de justice, 6 = autre à préciser |
| 50 – Où le règlement du conflit a – t – il eu lieu ? (LIEREGL) | 1 = en famille, 2 = chez le délégué, 3 = à l'arrondissement, 4 = à la mairie, 5 = au commissariat, 6 = au tribunal, 7 = Autre à préciser |
| IV- La vulgarisation et l'application des textes et lois régissant la transhumance (locale, nationale, régionale) et la réduction des conflits à l'échelle de Bantè et Savalou | |
| 51 - Avez-vous connaissance des instances en charge de la gestion de la transhumance ? Est-ce ? (Préciser les deux plus actives) (INSTGES) | 1 = Oui ; 0 = Non 1 = Comité villageois ; 2 = Comité d'arrondissement ; 3 = Comité communal ; 4 = Chefferie traditionnelle ; 5 = ONG ; 6 = Autres |
| 52 – Connaissez-vous les textes et lois régissant la transhumance : Niveaux local, national et régional ? (CONTEXLOI) | 0 = Ne connaît pas et n'a jamais entendu parler ; 1 = Ne connaît pas mais a entendu parler ; 2 = Connaît bien et peut en parler aux autres ; 3 = Connaît très bien et participe à leur vulgarisation |
| 53 - Quelles sont les stratégies de vulgarisation ? (STRAVULG) | 1 = Sensibilisation place publique ; 2 = Emission radiophoniques ; 3 = Autres |
| 54–Quelle est la Fréquence des séances de sensibilisation ? (FREQSENS) | 1= Mensuelle ; 2=Bimensuelle ;3=Trimestrielle ; 4=Périodique/ période de grande transhumance ;5=Ne sait pas |
| 55–Quelle est la fréquence d'observation du calendrier de sensibilisation ? (OBSERVICAL) | 1=Respect irrégulier ; 2=Respect rigoureux |
| 57 –Quels sont les canaux de vulgarisation ? (CANOVULG) | 1=Comité villageois de règlement des conflits ;2= Comité communal de règlement des conflits ; 3=Radios locales ; 4=Radios nationale/ régionale ;5= ONG nationale/ Internationale ; 6= Autres. |
| 58 - Quels sont les effets de ces séances sur la réduction des conflits ? (EFEREDUC) | 0 = Aucune réduction ; 1 = Réduction faible ; 2 = Réduction moyenne ; 3= Réduction forte |
| 59 - Application des textes et lois régissant la transhumance : Niveaux local, national et régional. (APLTEXLOI) | 0 = Non appliqués/ Non conformes aux réalités locales ; 1 = Appliqués avec partialité de l'instance ; 2 = Appliqués avec impartialité de l'instance ; 3 = Appliqués suivis de décision judiciaire. |
| 60 - Pensez-vous que l'application de ces textes et lois permet de réduire les conflits ? (REDUCONF) | 0 = Aucune réduction ; 1 = Réduction faible ; 2 = Réduction moyenne ; 3= Réduction forte |
| 61 - Quelles seraient vos approches de solution pour la gestion des conflits liés à la transhumance ? (APRCHSOL) | (Cocher des niveaux moindres à ceux prioritaires en les arrangeant) Augmenter les postes de surveillance /___/ Augmenter l'effectif des éco-gardes /___/ Aider les éleveurs à constituer des réserves d'aliment /___/ Sensibiliser bouviers sur menaces qui pèsent sur leurs animaux /___/ Rendre facilement perceptible les limites des aires, couloirs de transhumance et forêts classées pour bouviers /___/ Associer services élevage au contrôle de transhumance illégale /___/ Protéger les zones de pâture contre l'extension des |

| | |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | champs /__/ Bien gérer ou améliorer les pâturages /__/ Limiter le nombre d'animaux à accueillir dans les zones autorisées /__/ Autres /__/ |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Guide d'entretien à l'endroit des comités de gestion des conflits/ CARDER/ agents de sécurité (gendarmerie)

1-contexte socio-économique de la transhumance

- Acteurs impliqués
- Existence de couloirs et aires de transhumance et de points d'eau.

2-Contraintes liées à la gestion de la transhumance dans votre commune.

- L'espace agropastoral
- -Facteurs de vulnérabilité des ressources fourragères
- Stratégies d'adaptation du bétail en période de rareté des ressources fourragères et d'eau.

3- Différents types de conflits enregistrés dans le secteur.

- Instances de règlement
- inventaires des cas récents de conflit
- fréquence des conflits
- Modes de règlement des conflits

4-Vulgarisation et application des arrêtés communaux et textes de loi nationaux

- Connaissance de ces textes
- Canaux de vulgarisation et d'application
- Effets de la vulgarisation et application sur la réduction des conflits

5- Mesures à prendre pour la réduction des conflits

6-Niveau d'implication de la gendarmerie dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs

- Nature des plaintes des différents acteurs en conflit
- Modes de gestion de ces plaintes
- Nombre de cas reçus ces trois dernières années
- Nombre de cas ayant connu une suite judiciaire

7-Respect des décisions

- Mesures à prendre pour réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs

Grille d'observation

1-Quoi observer ?

Les cultures détruites, les bêtes en divagation, les comportements des agriculteurs et éleveurs.

2- Où les observer ?

Les champs, les périphéries des aires de pâturage, les ménages, les sièges des comités villageois.

3- Comment observer ?

Ampleur de la destruction, prises des vues, les invectives et stigmatisation.

4- Pourquoi observer ?

Mobiles de la récurrence des conflits d'usage autour des aires de pâturage

Liste des tableaux

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau I : Ménages agricoles selon le RGPH 3, nombre prévu et nombre atteint..... | 36 |
| Tableau II : Répartition des interviewés par catégorie d'acteurs | 37 |
| Tableau III : Récapitulatif des techniques et outils de collecte utilisés selon les groupes cibles | 39 |
| Tableau IV : Villages traversés par les couloirs de transhumance | 40 |
| Tableau V : Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes..... | 48 |
| Tableau VI : Corrélation entre les axes et les fondements directs de conflits | 50 |
| Tableau VII : Valeurs propres et pourcentages de variance expliquée par les trois premiers axes..... | 50 |
| Tableau VIII : Rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères en fonction du niveau d'instruction des acteurs directs. | 53 |
| Tableau IX : Rangs des facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères selon les groupes socioculturels des acteurs directs | 54 |
| Tableau X :Rangs des facteurs aggravant de vulnérabilité des ressources fourragères selon les acteurs directs et indirects | 55 |
| Tableau XI :Pourcentage de confirmation des modalités par groupes d'acteurs..... | 65 |
| Tableau XII :Taux de citation selon les agriculteurs et les éleveurs | 66 |

Liste des figures

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Cadre national de concertation sur la gestion de la Transhumance..... | 25 |
| Figure 2 : Situation géographique du secteur d'étude..... | 28 |
| Figure 3: Approche systémique de gestion de l'espace agropastoral..... | 44 |
| Figure 4 : Modèle explicatif des implications des fondements des conflits liés à la transhumance..... | 47 |
| Figure 5: Carte de répartition des acteurs et des fondements directs des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2..... | 49 |
| Figure 6: Carte de répartition des acteurs et des fondements indirects des conflits dans le plan formé par les axes 1 et 2..... | 51 |
| Figure 7 : Processus de gestion des conflits (Eigenheer <i>et al.</i> , 2005)..... | 60 |

Liste des photos

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo1 : Champ de coton à Akpaka (Commune de Bantè)..... | 69 |
| Photo2 :Vue d'une partie d'un tas de bois d'œuvre (madriers) à Bantè-Centre. | 71 |
| Photo 3 : Chromolaenaodorata sur un espace libre | 75 |
| Photo 4 : Champ de manioc détruit à Yagbo | 76 |

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Dédicace | 4 |
| Remerciements | 5 |
| Résumé | 6 |
| Abstract | 7 |
| Introduction | 8 |
| CHAPITRE I: CONSIDERATIONS THEORIQUES ET PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES CONFLITS AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE..... | 11 |
| I. Problématique | 11 |
| 1. Problème..... | 11 |
| 2 Objectifs | 14 |
| 2.1 Objectif général | 14 |
| 2.2 Objectifs spécifiques | 14 |
| 3 Hypothèses | 14 |
| 4 Clarification des concepts | 14 |
| II. Etat de la question..... | 18 |
| 1. Dégradation des ressources végétales | 19 |
| 2 Enjeux de la gestion de l'espace agro-pastoral | 20 |
| 3 Fonctions sociales des conflits et modes de régulation..... | 21 |
| 4 Justification du choix du sujet..... | 22 |
| III Contexte socio-spatial et caractéristiques de la transhumance au Bénin. | 23 |
| 1 Typologie et caractéristiques de la transhumance | 23 |
| 2 Organisation sociale autour de la transhumance | 24 |
| 3 Itinéraires motifs et acteurs courants de la transhumance..... | 24 |
| CHAPITRE II: PRESENTATION DU CADRE ET DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE..... | 26 |
| I. Présentation du cadre de la recherche | 27 |
| 1.1 Cadre biophysique | 27 |
| 1.1.1 Situation géographique des communes de Bantè et de Savalou | 27 |
| 1.1.2 Climat et hydrographie..... | 28 |
| 1.1.3 Végétation et faune..... | 29 |
| 1.1.4 Relief et nature des sols..... | 30 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.2. Cadre humain | 30 |
| 1.2.1 Peuplement, organisation sociale et principaux groupes socioculturels | 30 |
| 1.2.2 Dynamiques démographiques | 31 |
| 1.2.3 Principales activités socio-économiques | 32 |
| II. Présentation de la démarche méthodologique | 34 |
| 2.1 Collecte des données | 35 |
| 2.1.1 Population de l'étude et groupes cibles | 36 |
| 2.1.2 Echantillonnage | 36 |
| 2.1.3 Techniques et outils de collecte des données | 38 |
| 2.1.3.1 Recherche documentaire | 38 |
| 2.1.3.2 Entretien | 38 |
| 2.1.3.3 Focus Group | 38 |
| 2.1.3.4 Observation | 39 |
| 2.1.3.5 Administration du questionnaire | 39 |
| 2.1.4 Enquêtes de terrain | 40 |
| 2.2 Traitement des données | 40 |
| 2.3 Modèle d'analyse | 42 |
| 2.4 Difficultés rencontrées et limites de l'étude | 44 |
| CHAPITRE III : FONDEMENTS, GESTION DES CONFLITS D'USAGE AUTOUR DES | |
| AIRES DE PATURAGE, VULGARISATION ET APPLICATION DES TEXTES DE LOI 46 | |
| I Fondements des conflits liés à la transhumance autour des aires de pâturage..... | 46 |
| 1.1 Fondements directs des conflits | 48 |
| 1.2 Fondements indirects des conflits | 50 |
| 1.3 Appréhension des fondements indirects des conflits selon les caractéristiques sociales des acteurs directs..... | 52 |
| 1.3.1 Fondements indirects de conflits et niveau d'instruction des acteurs directs | 52 |
| 1.3.2 Fondements indirects des conflits et groupes socioculturels des acteurs directs | 53 |
| 1.3.3 Fondements indirects des conflits et groupes socioprofessionnels des acteurs | 54 |
| II Gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage | 55 |
| 2.1 Typologie des conflits | 55 |
| 2.2 Approche systémique de gestion de l'espace agropastoral | 56 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.3 Manifestions des conflits liés à la transhumance | 57 |
| 2.4 Modes de règlement des conflits | 58 |
| III Vulgarisation et application des textes de loi régissant la transhumance | 62 |
| 3.1 Textes communaux | 62 |
| 3.2 Textes nationaux | 62 |
| 3.3 Textes régionaux..... | 63 |
| 3.4 Connaissance des textes de loi par les différents acteurs | 64 |
| 3.5 Modes de vulgarisation et d'application | 66 |
| 3.6 Mesures pour une réduction des conflits selon les acteurs..... | 66 |
| CHAPITRE IV : ANALYSE DES FONDEMENTS, DE LA GESTION ET DES MESURES POUR UNE REDUCTION DES CONFLITS D'USAGE AUTOUR DES AIRES DE PATURAGE..... | 68 |
| I. Analyse des fondements des conflits autour des aires de pâturage | 68 |
| 1.1 Analyse des fondements directs des conflits d'usage | 68 |
| 1.2 Analyse des fondements indirects de conflits ou facteurs aggravant la vulnérabilité des ressources fourragères selon les différents acteurs | 69 |
| 1.2.1 Extension des zones de culture..... | 69 |
| 1.2.2 Exploitation du bois d'œuvre | 70 |
| 1.2.3 Carbonisation | 71 |
| 1.2.4 Feu de végétation tardif..... | 72 |
| 1.2.5 Surpâturage..... | 72 |
| 1.2.6 Croissance démographique | 73 |
| 1.2.7 Perturbations climatiques | 73 |
| II Analyse de la gestion des conflits d'usage autour des aires de pâturage | 75 |
| III Analyse des mesures pour une réduction des conflits..... | 79 |
| Conclusion, perspectives et suggestions | 81 |
| Références bibliographiques | 84 |
| Annexes..... | 90 |
| Liste des tableaux | 100 |
| Liste des figures | 101 |
| Liste des photos | 101 |
| Table des matières | 102 |

